



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 à 15 h 00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

M. LEONETTI : La classe de 3^e SEGPA du collège BERTONE assiste à la première heure de la séance du Conseil municipal. Ils participent à un projet annuel, qui est intitulé « Citoyenneté et devoir de mémoire ». Cette classe participera également au « *Cross du poilu* », qui aura lieu le vendredi 10 novembre, pour commémorer le centenaire de la fin de la Grande Guerre. Ces élèves sont accompagnés par Coralie SUCHERE, professeur d'histoire, et Sophie ELENA, assistante sociale. Le premier exemple qu'on doit donner vis-à-vis de nos jeunes, c'est d'être à l'heure. Donc, comme l'heure vient de passer de deux minutes, la séance commence.

APPEL NOMINAL par le Premier Adjoint

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations :

M. André-Luc SEITHER à Mme Anne-Marie DUMONT,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Gérald LACOSTE à M. Marc FOSSOUD,
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE,
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB,
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAoui,
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Mme Rachel DESBORDES

Présents : 40 / Procurations : 8 / Absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT – BILAN DE L'ANNÉE 2016

M. LEONETTI : Comme à l'habitude, avant l'ouverture du Conseil, il y a une communication. Cette fois-ci, nous avons demandé au Président du Conseil de Développement de nous présenter le bilan de ce Conseil. Je rappelle que le Conseil de Développement est une obligation légale pour les villes de plus de 100 000 habitants. Antibes l'a quand même mis en place, d'autant qu'elle a un Conseil de Développement au niveau de Sophia Antipolis. Nous écoutons donc avec intérêt le bilan de cette année, par Jean-Marie BONNET, Président du Conseil de Développement.

Monsieur le Président, on écoute votre rapport.

M. BONNET : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, conformément au règlement du Conseil de Développement de la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins, je vais vous présenter succinctement les travaux qui ont été réalisés par l'ensemble du Conseil de Développement.

Auparavant, je voudrais rappeler très rapidement les objectifs du Conseil de Développement, qui a été créé il y a plusieurs années maintenant :

- réfléchir, proposer des solutions et émettre des avis motivés sur tous les grands projets de la commune ;
- participer par le biais de propositions constructives au projet de Ville et à sa réalisation ;
- s'autosaisir de tout dossier qui lui paraîtrait nécessaire, en faire l'analyse critique et proposer des solutions constructives ;
- enfin, être porteur d'une politique d'information et de communication auprès de la population, en liaison avec la municipalité.

L'organigramme vous est présenté très rapidement. Parmi les choses qui ont changé depuis la dernière présentation, c'est le changement d'un Secrétaire général, suite au décès de Jean-Pierre SUCHEYRE, puis au départ de son successeur.

Nous avons trois commissions :

- la Commission Patrimoine, Environnement et Aménagement du Territoire, qui est coprésidée par Guy GROGNET et Florian BLAZY ;
- la Commission Transport, Déplacement, Logement et Proximité, coprésidée par Alain JUNCKEL et Michel DAU ;
- la Commission Économie, Emploi et Formation, coprésidée par Patrick CHINI et Michelle DO.

L'ensemble de ces travaux est coordonné par Jeff MÉNÉTRIER, qui est notre chargé de mission auprès du Conseil de Développement, avec l'aide de Joëlle SANGUY, secrétaire.

Ce Conseil de Développement comporte actuellement 73 membres, issus de différents collèges ; je n'y reviens pas. Au cours de l'année précédente, nous avons donc eu 26 réunions de commissions thématiques, 9 réunions de bureau et 2 assemblées plénières. Ceci pour dire que le Conseil fonctionne normalement.

Les principaux avis du Conseil de Développement :

- Tout d'abord, la remise d'une note, suite à la saisine faite par Monsieur le Maire sur la délégation de service public des ports Vauban et Gallice. Nous avons réalisé un avis, en vue de la rédaction du cahier des charges de la délégation de service public. Un certain nombre de ces considérations ont été prises en compte dans le cahier des charges qui a été finalement rédigé par la Municipalité.

- Deuxième grande opération de cette année, la création d'une association, qui, pour des raisons liées à son fonctionnement, a un intitulé anglosaxon, *Antibes International Yachting Academy*. Le but de cette association est de favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes Antibois dans le domaine du *yachting*, qui, vous le savez, est une activité économique très importante pour notre région, de faire connaître cette filière et ses débouchés par des actions de communication, et enfin de créer un référentiel métier et des synergies entre l'Éducation nationale, Pôle Emploi et le milieu du *yachting*. Cette association a quelques mois d'existence dès à présent. Elle fonctionne très bien, en particulier grâce à l'énergie déployée par deux de ses animateurs, Guy GROGNET, en tant que trésorier, et Patrick CHINI, en tant que secrétaire général. Je dois dire que c'est un peu à mon corps défendant que j'ai été nommé Président de cette association, parce que je suis toujours malade en bateau, mais j'ai néanmoins accepté.
- Troisième point, le plan de déplacement urbain (PDU). C'est un travail fait par la Commission Transport : état des lieux du précédent PDU, analyse des points noirs de la circulation et propositions argumentées. Ces dernières vont arriver, tout comme le travail qui a été fait en ce qui concerne la circulation autour du Cap d'Antibes. C'est une analyse qui a été faite avec le conseil de quartier. Pour l'instant, nous avons simplement fait des propositions d'aménagement de court terme. C'est un dossier complexe, comme vous le savez, qui devra évidemment être poursuivi dans les années futures.
- Enfin, participations diverses, le Conseil de Développement est sollicité pour participer de manière régulière aux commissions et structures mises en place par la municipalité avec l'Office de Commerce, récemment créé, le travail sur l'AVAP (l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), et les travaux préparatoires du PLU. Qui plus est le C2D (Conseil de Développement d'Antibes) a renforcé ses liens avec le Conseil de Développement de la CASA Sophia Antipolis. Les Présidents, c'est-à-dire Bernard TOMASINI et moi-même, participent aux réunions de bureau des deux structures, ce qui permet une synergie en temps réel.

Enfin, je conclurai en présentant les perspectives 2017-2018-2019. C'est la rédaction de ce que nous appelons le Livre blanc Antibes 2040, une réflexion sur le devenir de la commune autour de sept thématiques. C'est une saisine qui a été faite par la Municipalité, par Monsieur le Maire. Je rappelle que le dernier Livre blanc qui a été fait sur la ville d'Antibes-Juan-les-Pins remonte à 1995. C'était un travail qui avait été coordonné par Jean HOULGATTE. Il nous a semblé qu'il était nécessaire maintenant de reprendre un certain nombre de réflexions, étant donné l'évolution des problèmes.

Ce Livre blanc est en cours de préparation, à partir de sept thématiques qui vous sont indiquées ici : la ville innovante, la ville mobile, la ville apprenante, durable, conviviale, la forme de la ville. Ces réflexions, qui sont actuellement travaillées au sein des commissions, seront soumises aux habitants dans le cadre d'un forum, au cours du deuxième semestre 2018.

Nous avons aussi essayé, autant que faire se peut, d'associer les jeunes à cette opération, par l'intermédiaire de collégiens, qui seront associés à cette démarche dans le cadre d'un projet pédagogique, animé par l'un de vos collègues.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

M. LEONETTI : Merci. Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil de Développement est une instance, vous l'avez compris, qui est dans la perspective et qui est en conseil. Si on regarde le Livre blanc – de temps en temps, je le relis – 1995, on constate finalement qu'il y avait de très, très bonnes idées, et qu'une partie de ces idées d'ailleurs se sont concrétisées dans la vie de la ville d'aujourd'hui. Quand Jean HOULGATTE, qui était à votre place, écrivait « Antibes 2000 », effectivement, en 1995, cela paraissait loin, 15 ans. Mais pour les jeunes qui sont là aujourd'hui, 15 ans, cela va passer très vite et ils vont très rapidement se retrouver à l'intérieur d'une ville, dans laquelle je souhaite qu'il y ait une concertation prospective intergénérationnelle.

C'est la raison pour laquelle je remercie Hassan EL JAZOULI de porter un projet qui soit un projet pédagogique à l'intérieur des collèges, pour que chacun rêve - imagine plus que rêve d'ailleurs - la ville dans 20 ans ou 30 ans.

Si on n'est pas en prospective dans un monde qui va vite, on a d'énormes difficultés pour s'adapter au réel et au quotidien. C'est la raison pour laquelle je suis très attentif aux travaux qui vont être les vôtres et à la diffusion à l'intérieur de la population, sous quelque forme que ce soit, d'abord bien sûr avec les jeunes et les collégiens, mais aussi peut-être avec des moyens numériques, pour dire comment vous voyez la ville dans 20 ans, dans 30 ans.

Aujourd'hui, heureusement ou malheureusement, on est en train de la construire, cette ville.

Le fait de construire un théâtre, de refaire un collège, de mettre une école, d'élargir une voie, de créer un bus-tram, ce sont tout un tas d'éléments qui vont faire que, demain, cela va rentrer dans le quotidien. Si j'ai une expérience à faire partager, c'est que, le quotidien, on s'y adapte très vite. Autrement dit, on dit : « *On va faire ça et ça va être très innovant* ». Dès l'instant où c'est en place, on a l'impression que cela a toujours été là. Hier soir, on était à la première d'Anthéa, au théâtre d'Antibes Sophia Antipolis, la constatation est que tout le monde a l'impression que cela fait très longtemps que tout cela est là, alors que cela fait à peine cinq ans. Notre quotidien est donc déjà en train de s'élaborer aujourd'hui. C'est un élément de plus de vigilance pour notre communauté et pour le Conseil municipal.

Merci de l'éclairage que vous pouvez apporter sur tous les sujets dans le domaine des transports, des déplacements. Là aussi, j'attends des propositions innovantes, prospectives, pour Antibes-Juan-les-Pins de demain. Encore merci, Monsieur le Président.

Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour du Conseil municipal. J'ai une information à vous apporter.

J'ai reçu une lettre de Monsieur Marc GERIOS, qui me dit, je cite : « *Je vous écris pour vous informer que je ne souhaite plus siéger au Conseil municipal parmi les élus du Front national Rassemblement Bleu Marine à partir du prochain Conseil municipal, 29 septembre 2017. Je vous demande donc de bien vouloir me considérer à présent comme étant non inscrit, à partir du prochain Conseil municipal.* » C'est ce qui est effectif à partir de maintenant. Dans ce cadre, Monsieur GERIOS, qui m'en a parlé, n'aura pas de moyens supplémentaires, puisqu'il est seul, ce qui me paraît normal. Il aura cependant droit à une intervention, s'il le souhaite, indépendamment du groupe dont il se dissocie. Il aura droit, bien sûr, à toutes les informations qui, antérieurement, étaient véhiculées par le groupe auquel il appartenait.

Ceci étant dit, nous passons à l'ordre du jour.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DES 19 MAI, 29 JUIN et 7 JUILLET 2017 - ADOPTION

M. LEONETTI : Chacun a lu les procès-verbaux, je suppose, avec beaucoup d'attention. Dans ce cadre, je vous demande de les approuver.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les procès-verbaux sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité.

00-2 - CONSEIL MUNICIPAL - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI : Vous avez tous eu connaissance des comptes rendus des décisions qui ont été prises.

J'ai l'intervention de la Gauche Unie, Solidaire et Écologique et du Front de Gauche.

Je laisse donc la parole à la Gauche Unie, Solidaire et Écologique, Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Merci. Juste une question : pouvez-vous nous faire un point sur toutes les procédures en cours au sujet de la salle AzurArena, tant avec les entreprises qu'avec Vert Marine, puisque, dans les décisions, on voit un impact de ce litige ? Merci.

M. LEONETTI : Front de Gauche, sur la décision numéro 8, Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Par cette décision, en effet, vous permettez enfin que l'agence postale de la Croix Rouge ressemble presque à une agence postale – la superficie est à peu près multipliée par trois. Cependant, cela ne résout en rien la présence postale dans la Ville d'Antibes, qui est bien pauvre. Au-delà de cette nécessité d'agrandir cette agence postale, il aurait peut-être été aussi judicieux de ne pas fermer celle des Semboules, quartier où la présence des services publics se rabougrit considérablement.

Une dernière remarque, à une période où l'on reparle timidement de réinstaller la police de proximité, que devient le poste de police, qui était à ce lieu ?

M. LEONETTI : En ce qui concerne la réponse pour Madame MURATORE, vous le savez, la justice a une certaine lenteur. Une audition a eu lieu le 26 septembre 2017 devant la Cour de cassation. Elle devrait rendre un jugement mi-novembre, mais c'est un jugement qui porte uniquement sur le volet salariat. Concernant la plainte pénale que nous avons déposée pour vandalisme, elle sera diligentée par le Parquet de Rouen.

Concernant le contentieux administratif, qui est, pour nous, le plus important, il est en cours devant le tribunal administratif, pour ce qui est de la contestation par Vert Marine des titres que la Ville a émis à son encontre. Dans ce cadre, nous étudions la possibilité de mettre en place des mesures conservatoires.

Nous attendons donc aussi pour introduire un recours sur le fond. Je ne puis que vous dire que les affaires suivent leur cours et que, pour nous, la plus importante est celle devant le tribunal administratif, puisqu'il y a eu une cessation d'activités et qu'il y avait une rupture de contrat de manière unilatérale, avec forcément des indemnités que nous réclamons, et en même temps des financements que nous avons effectués, et dont nous réclamons également le remboursement.

En ce qui concerne le Front de Gauche, vous dites « enfin », Madame DUMAS, mais est-ce que les villes sont en charge de la Poste ? Bon. Si la ville d'Antibes – nous y étions ce matin avec Anne-Marie DUMONT – a décidé de mettre des locaux à disposition de la Poste, après avoir fait un certain nombre de travaux, c'est parce qu'elle en a affiché la volonté. Cet affichage de volonté est un affichage de volonté pour un meilleur service public. Personne ne peut contester qu'entre les quelques mètres carrés qu'il y avait avant à la Croix Rouge et l'espace qu'on a inauguré ce matin, le confort, l'accueil et la qualité du service s'en trouvent considérablement améliorés.

En ce qui concerne la fermeture de tel ou tel endroit, nous, nous mettons à disposition des locaux. Si la Poste ne veut pas les occuper parce qu'elle a une autre stratégie, cela fait partie de la stratégie de la Poste.

J'ai demandé ce matin publiquement que le service de la Poste définisse clairement sa stratégie. Je sais bien que les lettres sont moins nombreuses qu'avant. On n'ouvre sa boîte aux lettres qu'en voyant des papiers généralement administratifs ou fiscaux. On est dans une situation où, effectivement, la lettre manuscrite a perdu de son intérêt. Par ailleurs, le numérique a gagné du terrain. On retire ses colis, non plus à un guichet de poste, mais quelquefois, comme on le voit à la gare, dans des consignes mises en place préalablement, et qui peuvent être retirés 24 heures sur 24. La Poste a développé aussi une offre commerciale auprès de commerçants ou auprès de services publics déjà installés. Je ne suis pas là pour défendre la Poste. Je suis simplement là pour dire qu'on accompagne tout progrès qui peut être fait, à la fois dans la modernisation et la proximité, dans un service que nous considérons comme un service public.

Je voudrais simplement rappeler une chose : le maintien artificiel de locaux à disposition du public, lorsque le changement est effectué, n'apporte pas un réel intérêt. À la Fontonne – je ne parle pas de la Poste mais de la mairie annexe –, depuis le mois de février, huit personnes se sont présentées. À une certaine période, le fait de faire des fiches d'état civil, d'avoir des renseignements, avaient un intérêt. Aujourd'hui, on voit bien qu'une permanence une fois par semaine suffit largement pour répondre à cet objectif. Si l'on veut être dans la modernité du XXI^e siècle, et en même temps, rendre un service public, il faut que nous ayons une adaptation à ce service. Ce n'est pas en maintenant un bureau de poste avec peu de moyens dans chaque quartier de la ville, qu'on rendra service à nos habitants. En revanche, il me semble que la Poste doit accentuer son effort de proximité. Elle va faire un développement en partenariat avec la Ville, en tant que ville pilote dans cette opération de proximité. Nous en tirerons ensemble les conclusions, en espérant qu'elles répondront d'abord à vos souhaits – je suis très attentif aux souhaits de l'opposition –, mais j'espère surtout qu'elles répondront aux souhaits et aux attentes de nos concitoyens.

00-3 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE - REMPLACEMENT DE MONSIEUR ÉRIC PAUGET AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

M. LEONETTI : Sur ce sujet, vous le savez, la loi ne permet plus à un député d'avoir d'autres fonctions que les fonctions de conseiller municipal. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de délégations et de présences dans les commissions au nom de ces délégations nécessitent un remplacement.

En ce qui concerne la Commission Urbanisme, Monsieur PAUGET y siégeait en tant que suppléant de Patrick DULBECCO, je vous propose donc que ce soit Jacques GENTE, Premier Adjoint, qui y siège. De même, pour la Commission des Finances, en suppléance de Monsieur André-Luc SEITHER.

Par ailleurs, la société d'économie mixte la gestion du port Vauban a toujours été présidée par le Premier Adjoint, le sera dans son mandatement de liquidation également par Jacques GENTE, ainsi que le représentant pour siéger à l'Assemblée générale.

A l'Association nationale des élus en charge du Sport, c'est naturellement Marc FOSSOUD qui siégera à la place d'Éric PAUGET. En Commission de Contrôle des Organismes subventionnés, également.

La Commission *ad hoc* de désignation sur la place de Gaulle, Monsieur PAUGET est également remplacé par Monsieur GENTE.

Enfin, à la création de l'Office du Commerce, c'est Alexandra BORCHIO qui remplacera Éric PAUGET en tant que titulaire.

Ce sont donc des remplacements à l'intérieur de la majorité. On peut les voter à main levée. Pardon, allez-y, Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Notre groupe ne prend pas part au vote.

M. LEONETTI : Madame DUMAS non plus ? Monsieur TIVOLI, vous prenez part au vote ou pas ? Oui, bien sûr. Alors, trois non-participations au vote. Sur les autres, suivant les modifications que je vous ai proposées, qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Applaudissements.

M. LEONETTI : On félicite Monsieur FOSSOUD, Monsieur GENTE et Madame BORCHIO pour leur brillante promotion. Éric PAUGET se sent allégé de charges supplémentaires.

00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANCIENS SERVITEURS DE LA VILLE - EXERCICE 2017

M. LEONETTI : Vous connaissez cette délibération, qui vient régulièrement. Ce sont des personnels qui n'ont pas pu avoir la durée légale pour obtenir une rente, et qui bénéficient d'aides de la part de la Ville.

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - AGENT EN SITUATION DE HANDICAP - AMÉNAGEMENT DU VÉHICULE PERSONNEL - REMBOURSEMENT DES SOMMES ENGAGÉES

M. LEONETTI : Personne n'est contre. Je rappelle quand même que la Ville d'Antibes, sur le plan de l'emploi de personnes en situation de handicap, est exemplaire, puisque le chiffre normal est de 6 % et qu'on est aux environs de 8 %.

Personne n'est contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

00-6 - PERSONNEL MUNICIPAL - COLLABORATEUR MÉDECIN DU TRAVAIL - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL - CONVENTION AVEC LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MARSEILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Personne n'est contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

00-7 - PERSONNEL MUNICIPAL - PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION D'UN AGENT MUNICIPAL VICTIME DE VIOLENCES PHYSIQUES

M. LEONETTI : Je pense que personne n'est contre. Je rappelle que, encore pendant les périodes qui viennent de se dérouler, des personnels municipaux ont été insultés et menacés. La Ville se portera chaque fois partie civile et sera très attentive à ce que ces comportements inqualifiables soient sanctionnés.

Cette délibération en est l'exemple. Je ne laisserai pas les jardiniers, les ASVP, les policiers municipaux ou autres, se faire insulter dans l'exercice de leurs fonctions, alors qu'ils font leur travail.

Donc, délibération 007, c'est une délibération « 007 », ça n'a pas de signification particulière, mais ça veut dire qu'on a le « droit de tirer » maintenant quand même, contre ceux qui nous mettent en difficulté.

Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

00-8 - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - PLAGE DU PONTEIL - LOT DE PLAGE N° 1 DIT « EST » - MODIFICATION RÉPARTITION CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE L'HÔTEL ROYAL - AVENANT N° 2 AU SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Ce sont des cessions de parts. Pas d'intervention. Pas de participation au vote ? Un, deux, trois : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

00-9 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - PLAGE DE JUAN-LES-PINS - LOT N° 6 - PROJET DE COGÉANCE DE LA SARL « PLAGE DES PIRATES » - AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Même vote ? Même vote.

00-10 - SECTEUR À ENJEUX JULES GREC / ANTHÉA - PLAN LOCAL D'URBANISME - PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU - APPROBATION

M. LEONETTI : Suite à l'enquête publique, Cécile MENGARELLI va nous présenter le projet, tel qu'il va être porté en compatibilité au PLU après décision du Conseil.

On vous écoute, Madame.

Mme MENGARELLI : Merci. Je vais donc vous présenter, dans le cadre de la procédure de déclaration de projet, valant mise en compatibilité du PLU, le projet qui est présenté concernant le secteur Jules Grec-Anthéa.

Les grandes lignes du projet : le périmètre se situe à proximité du centre-ville et la gare SNCF, également du pôle multimodal. Tout un programme a été travaillé et élaboré aussi avec la population.

Le périmètre représente environ 8 hectares et les caractéristiques du projet se présentent de la manière suivante :

- la possibilité de créer des logements collectifs ;
- la réalisation de l'équipement Conservatoire municipal de Musique, avec une surface de plancher d'environ 4 000 mètres carrés et un parking souterrain de 59 places ;
- la création sur ce secteur des liaisons vertes et des espaces verts, qui vont permettre de relier le cœur du quartier à la route de Nice (environ 3 000 mètres carrés d'espaces verts publics) ;
- il y aura bien sûr un projet d'aménagement des voiries, avec une nouvelle voie, qui va se situer sur le nord du périmètre, pour relier l'avenue Jules Grec à l'avenue de Nice. C'est donc une nouvelle voie interne, des trames vertes qui vont jouer le rôle d'espaces de respiration entre les différents îlots qui pourront être bâtis ;
- la réalisation sur ce secteur d'environ 175 places de parking public en aérien ;
- bien sûr, sur l'espace, les terrains de sport, les tennis actuellement existants et le SDIS Centre de secours, seront maintenus.

Dans le cadre de la déclaration de projet, un schéma a été mis dans le dossier, qui s'appelle « l'orientation d'aménagement du projet ». Sur ce schéma, vous voyez les grandes lignes de l'opération, qui projettent les parties à la fois de constructibilité, avec, sur ce secteur-là, plutôt des hauteurs en R + 3 maximum, et, sur la partie du cœur du quartier, pour ne pas impacter les riverains environnants, on a plutôt du R + 4. Ici, c'est l'équipement public du Conservatoire. C'est bien sûr un parking à destination de logements essentiellement. Une possibilité aussi de constructibilité ici. Tous les espaces en gris, c'est le nouvel espace de stationnement.

Le projet, tel qu'il a été présenté dans le cadre de la déclaration de projet, précisant davantage la voie nouvelle qui est celle-ci – la voirie aujourd'hui arrive jusqu'à cet embranchement-là. La voie nouvelle permettra après de traverser l'ensemble du projet depuis l'avenue Jules Grec jusqu'à l'avenue de Nice. On voit bien que toute la trame viaire... Dans le projet est prévu tout un accompagnement végétal aussi. Les profils de voies seront bien sûr revus, avec plutôt une voirie apaisée, des traitements dans le type de zones 30, qui pourront privilégier les traversées du piéton. Le stationnement également, qu'on va retrouver le long des voies, est longitudinal.

On voit bien, dans le cadre du projet, à la fois les pleins et les vides, des polygones d'implantation qui pourraient être à l'issue des différentes phases d'aménagement en termes de constructibilité. On a aussi les vides et les pleins, qui permettent de garder des espaces de respiration, d'espaces verts. Les deux espaces verts piétons et de réseaux d'eau qui vont traverser le quartier depuis le centre du quartier vers la route de Nice – c'est cette partie-là. Et ici, sur cette partie également, on a aussi une voie piétonne. À l'arrière du Conservatoire, nous avons également un espace de respiration qui va permettre d'élargir à cet endroit-là, par rapport à l'accessibilité et l'entrée du futur Conservatoire, qui sera un espace paysager, et des zones de parking sur le haut, ici, le long de la voie actuelle existante. C'est donc un parking en traitement paysager, et également une petite poche ici, qui va aussi être réalisée. L'ensemble des poches existantes, comme celles-ci, sera maintenu, comme ce qui existe aujourd'hui également le long de l'avenue Jules Grec.

Je fais un petit zoom sur le stationnement. Le projet permet de réaliser toute une zone de places de stationnement, ici, où, aujourd'hui, on a eu des démolitions qui sont en cours et en phase d'être terminées sur cette parcelle-là (démolitions de bâtiments anciens, vétustes). Ce sont donc 118 places environ sur cet espace. Nous avons un accompagnement le long des voiries, de stationnement longitudinal, donc 23 places possibles ici, et ici, cela pourrait être des places de stationnement et des places de bus également, mais elles seraient plutôt implantées côté parking, et non pas côté espace tennis, comme cela l'est plus ou moins actuellement. Nous avons 25 places de stationnement également ici ; on peut retrouver une poche de stationnement juste en face des tennis. Bien sûr, l'ensemble des places de stationnement existantes reste inchangé (le parking souterrain Anthéa, le petit espace de stationnement au niveau du SDIS, et toutes les places de stationnement existantes le long de l'avenue Jules Grec).

Je rappelle rapidement la procédure de déclaration de projet. On a modifié le zonage, le règlement du plan local d'urbanisme, puisqu'aujourd'hui, les règles du PLU, qui sont en zone UC, ne permettent pas la mise en œuvre de cette opération. L'intérêt général du projet : l'objectif était de répondre à la fois aux enjeux communaux et intercommunaux, toujours dans l'intérêt général du projet. Les quatre enjeux essentiels de ce projet étaient de garantir un développement urbain harmonieux et maîtrisé de ce secteur, de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de logements, d'assurer le fonctionnement urbain en termes de déplacements, et, bien sûr, d'offrir un nouvel espace à vocation culturelle, qui est le Conservatoire de Musique. C'est pour ça, dans l'intérêt général, qu'a été fait le choix de procéder à ce type de procédure de déclaration de projet.

Je vous rappelle les étapes de la procédure. Le Conseil municipal a délibéré en mars 2017 pour lancer la procédure de déclaration de projet. On a réuni les personnes publiques associées, qui sont composées essentiellement des services de l'État, la Chambre de Commerce, la CASA, etc. Elles se sont réunies le 4 mai 2017 et nous ont fait état de leur avis. Nous avons demandé au tribunal administratif de nommer un commissaire enquêteur. Un arrêté d'ouverture d'enquête publique nous a été attribué, pour une enquête publique, qui s'est déroulée du 12 juin au 13 juillet 2017. On a permis, dans le cadre de cette enquête, à l'ensemble de la population de pouvoir venir s'exprimer.

S'agissant du résultat de l'enquête publique, on a trois personnes qui ont rencontré le commissaire enquêteur, quatre personnes qui ont inscrit des observations dans le registre, trois lettres et documents qui ont été reçus, et une personne qui a déposé un courriel.

Les observations ont porté essentiellement sur le stationnement, en précisant qu'il y avait un manque de parking de délestage – une personne s'exprimait là-dessus –, qu'il nous fallait un peu plus de places de stationnement aériennes, une demande de gratuité de deux heures pour le parking Anthéa, étudier un système de ticket qui pourrait combiner le transport en commun et les parkings, et également une personne qui a précisé que le coût du parking Anthéa était trop élevé.

La deuxième observation a porté sur la voirie : étudier les profils de voies et la configuration de l'avenue Jules Grec avec une véritable piste cyclable, avoir des trottoirs sécurisés, avoir la possibilité de circuler en vélo sur les futures liaisons piétonnes, une autre observation concernant les hauteurs des bâtiments liés au zonage – il y aurait trop de logements de créés –, incohérence des hauteurs entre l'avenue Jules Grec qui est à 15 mètres et la route de Nice qui est à 12 mètres, et aussi une réflexion sur les logements étudiants qui sont nécessaires, et qu'il semblait donc positif pour la Ville de pouvoir réaliser des logements étudiants, notamment avec l'implantation d'une Maison des Compagnons.

Bien sûr, dans le cadre de la procédure, tous ces points ont été repris dans le procès-verbal. La Ville a répondu point par point au commissaire enquêteur. Suite aux réponses et explications fournies, le commissaire enquêteur, dans son rapport et ses conclusions, a émis un avis favorable, qui a été assorti de deux recommandations.

Je vais vous en faire part :

- dans la première recommandation, il nous demande, en ce qui concerne la nouvelle voie de desserte interne au secteur – au nord du périmètre –, de procéder à une étude préalable à la réalisation de cette voie, à la fois sur un plan quantitatif et qualitatif, de façon à déterminer les mesures nécessaires à diminuer l'impact de cette voie sur les riverains (la sécurité, les nuisances sonores, la qualité de l'air). La Ville, bien sûr, va s'engager à lancer ces études, puisque des études préalables doivent être menées pour la réalisation de ces nouvelles voiries ;
- dans la deuxième recommandation qui concerne la hauteur des bâtiments R + 4, qui sont prévus toujours au nord de l'opération – je vous montrerai après sur le plan de zonage -, il nous demande de procéder à une étude, afin de mieux apprécier les éléments éventuels que cela pourrait générer par rapport à la hauteur des immeubles à cet endroit-là en R + 4 sur les villas, qui sont situées notamment chemin des Oliviers. La Ville propose dans la délibération d'étudier tous ces éléments au préalable, puisque des études techniques doivent être réalisées préalablement à l'opération.

Pour rappeler, la mise en compatibilité, un PLU précisait un zonage, avec des zones UCA3, UCA4, UCB1, qui étaient découpées, aujourd'hui, dans les nouvelles dispositions réglementaires, il y a un découpage.

On a du UCE2, du UCE3 et UCE1, qui déclinent une réglementation. Vous avez un petit tableau synthétique – je vais vous le commenter – où l'on a repris les dispositions réglementaires générales, qui conditionnent le règlement, et ici, vous avez ce qui concerne le PLU en vigueur et la déclaration de projet. Sur les secteurs auparavant, ce sont des emprises au sol qui étaient à 30 % sur l'UCA3, à 35 % sur l'UCB1, et à 20 % sur l'UCB4. Dans la déclaration de projet, on passe de 25 % à 45 % et 30 % suivant les secteurs. Il y a donc des secteurs où on a prévu un peu plus d'emprise au sol que ce que proposait le PLU, mais qui se justifie par une densification en cœur de quartier.

Concernant l'implantation aux voies et emprise publique, le PLU proposait 5 mètres de l'alignement, et il y avait une disposition par rapport à l'axe de la route de Nice, mais qui, à cet endroit-là, est déjà élargi. Aujourd'hui, dans la déclaration de projet, on est aussi à 5 mètres de l'alignement, avenue Jules Grec, 10 mètres de l'alignement de l'avenue de Nice, mais on est par contre avec un alignement beaucoup plus pincé sur la partie centrale, par rapport à des parcelles qui sont très étroites. On est donc comme dans un centre urbain actuel, avec une façade qui vient au ras du trottoir. On est comme dans un centre-ville, donc à 2 mètres de l'alignement.

S'agissant des hauteurs, au PLU en vigueur, on était entre 13,5 et 12 mètres pour certains secteurs, à 18 mètres là où on pouvait construire des équipements publics, et 12 mètres sur une autre partie UCB4. Aujourd'hui, on est à 15 mètres, avec possibilité pour les équipements publics de monter à 18 mètres, et on est à 12 mètres pour l'autre partie, qui sera du R + 3. Pour le R + 4, on est à 15 mètres.

Concernant les espaces libres et plantations, au niveau du PLU en vigueur, on était à 30 % et 60 %. Aujourd'hui, au regard des trois secteurs que l'on a définis, on est à 40 %, 30 % et 40 %. Je vous ai décliné le projet dans son ensemble pour la mise en compatibilité du PLU.

M. LEONETTI : Alors, j'ai des interventions : la Gauche Solidaire, le Front de Gauche et Monsieur GERIOS. La Gauche Unie et Solidaire.

Mme MURATORE : Merci. Nous tenons à dire en préalable que l'aménagement de ce quartier est indispensable. Aussi, nous voterons cette délibération, malgré plusieurs questions.

Vous dites – et cela vient d'être répété – vous engager à suivre les recommandations du commissaire enquêteur quant aux impacts de la nouvelle voie, la hauteur des bâtiments et le stationnement. Pour le moment, cela ne se retrouve pas clairement dans le dossier.

Pour la nouvelle voie, les études – à notre sens – devraient être préalables à la décision définitive, et donc à la présentation de ce dossier. Tout au moins, si elles ont déjà été menées, elles devraient être dans le dossier du Conseil municipal. De même pour la hauteur des bâtiments. Sur ces deux points, on nous demande de voter, alors que les études demandées ne sont pas encore, semble-t-il, réalisées.

Pour nous, le nombre de places de stationnement de l'hôtel (une pour deux chambres) est insuffisant. Aussi, qu'en sera-t-il de toutes les remarques des « personnes publiques associées », pourtant très intéressantes ? Nous n'avons pas les réponses à toutes leurs questions.

En ce qui concerne les logements sociaux, le compte n'y est pas. Nous rappelons notre demande : 40 % de logements sociaux (d'accord), mais, en plus, 10 % de logements étudiants et 10 % d'accession sociale à la propriété, en plus, et non compris dans les 40 %. Le logement étudiant n'est plus expressément cité. Qu'en est-il du projet d'installation des Compagnons du Devoir ?

La modification du PLU pose aussi question. L'emprise au sol est augmentée, et donc les espaces libres et plantations diminuent. Ce n'est pas acceptable pour un quartier qui va se densifier. Le parking paysager ne peut pas être dénommé espace vert et espace de détente. Ce n'est pas parce que c'est paysager qu'un parking devient un espace vert.

On voit dans le document un établissement pour personnes âgées. Y a-t-il un projet sur le site ? Pourquoi pas ? Ce serait même positif, mais ce n'était pas dans la concertation.

Les places de stationnement des deux-roues pour les établissements publics sont inexistantes. Ce n'est pas normal.

Le règlement ne prévoit rien en termes de performance énergétique et environnementale. A minima, il devrait prévoir, entre autres, le thermique solaire, le chauffage par les eaux usées, la collecte des déchets par pneumatique, etc. On se contente simplement de citer une transition vers l'économie circulaire, sans plus de précisions. C'est étonnant dans ce dossier comme ça.

L'emplacement réservé pour un parking de délestage disparaît, alors qu'un tel parking était indispensable dans ce quartier, avec la gare SNCF et la gare multimodale. Les places supplémentaires ne sont pas suffisantes, si on veut inciter les personnes à utiliser les transports en commun.

Quelle réflexion est menée pour remplacer ce parking de délestage ? Les places prévues ne répondent pas à ces besoins. Surtout, si des horodateurs sont installés, comme cela a été évoqué, cela répond encore moins à la problématique de lier la voiture et les transports en commun. Merci.

M. LEONETTI : Madame DUMAS.

Mme DUMAS : En effet, je reste aussi favorable à ce projet d'aménagement, même si 50 % de logements sociaux aurait été un geste politique appréciable.

M. LEONETTI : Cela aurait été effectivement un geste politique.

Mme DUMAS : Appréciable.

M. LEONETTI : Je ne le fais pas, voilà, volontairement.

Mme DUMAS : Je trouve aussi judicieuse la volonté d'installer des étudiants dans ce quartier, à proximité de la gare SNCF, de la gare routière, du centre-ville et de lieux de culture et de sport.

En revanche, je reste sceptique sur votre stratégie de parkings. Cela ne me semble pas très raisonnable de réduire le nombre de manière si importante, un lieu aussi près de la gare SNCF et de lieux culturels et sportifs.

Alors, certes, je sais que ce quartier sera desservi par le TCSP. Est-ce que le transport en commun verra le jour avant ce nouveau quartier ? C'est un mystère.

Une dernière remarque, ce document ne parle quasiment pas de son impact environnemental. Il me semble que, sur ce lieu, il y a des vallons souterrains, qui sont évidemment bien enfouis dans les plans souterrains.

M. LEONETTI : Des quoi ?

Mme DUMAS : Des vallons.

M. LEONETTI : Ah oui, il y a de la terre dessous, oui.

Mme DUMAS : Oui, bien sûr, et dessus aussi, et du béton encore au-dessus. Donc est-ce qu'il y a eu une étude sérieuse sur la capacité de ces vallons à évidemment éliminer et emmener les eaux de pluie, qui peuvent être fortes dans notre région, comme on le sait ?

M. LEONETTI : Monsieur GERIOS.

M. GERIOS : Merci. Voilà donc un projet ambitieux, innovant et à enjeux dans un secteur rénové, grâce aux nouvelles infrastructures, telles que la gare multimodale, Anthéa, la réalisation à venir du Conservatoire municipal de Musique, ainsi que l'aménagement des voiries et réseaux divers.

La création d'environ 500 logements collectifs, allant du R + 3 au R + 4, paraît tout à fait normale pour un secteur à enjeux. Toutefois, 40 % de ces logements, soit environ 200 logements, seront destinés au social et aux apprentis et étudiants.

Il serait préférable que la plupart de ces 40 % aillent aux étudiants et aux apprentis, afin de pouvoir les accompagner plus facilement dans leur vie d'étudiants, dans l'optique qu'ils ne butent pas sur les différentes démarches, quant à l'obtention d'un appartement en parc privé, ainsi que la possibilité pour ces derniers d'accéder aux transports en commun et à cet espace culturel.

Mais, comme l'intérêt général prime, je voterai bien sûr cette délibération. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Merci. Écoutez, moi, je suis plutôt optimiste.

J'ai plutôt l'impression quand même que, dans ce Conseil municipal, on est plutôt d'accord pour cet aménagement, et que, finalement, si on retient les éléments positifs :

1/ on est d'accord pour aménager ;

2/ on est d'accord pour que les logements à caractère social soient destinés à des apprentis ou à des jeunes étudiants – c'est le deuxième engagement qu'on a pris ;

3/ on veut plus de places de parking. Vous avez noté qu'à la suite des concertations, non pas l'enquête publique où il y a quatre personnes qui interviennent (je n'ai rien contre ces quatre personnes, mais je dis qu'en masse, quand on a fait les réunions de quartier, on avait 200 personnes), il y avait une attente de la part de ces personnes. Ils sont venus, ils nous ont dit deux choses. « On ne veut pas des immeubles à proximité des villas », et on a supprimé toutes les constructions sur la zone qui est en train d'être démolie, et qui aura vocation à terme à faire 120 places de parking, dans un premier temps provisoire, sans asphaltage, et dans un deuxième temps avec un parking à caractère paysager. On fera une coupure d'ailleurs. Cette coupure est intéressante pour passer d'un projet immobilier déjà existant d'un côté à l'autre projet.

Je pense qu'on est d'accord aussi pour dire qu'on a une opportunité de relier la route de Nice et l'avenue Jules Grec. Dans ce contexte-là, il faut à la fois que nous ayons un aménagement routier paysager, avec des arbres de part et d'autre, mais en même temps une capacité de répondre à un besoin de stationnement, de parking.

Enfin, nous avons une préoccupation, Patrick DULBECCO et moi-même, c'est que nous n'allons pas renoncer à continuer à construire dans cette ville, mais nous constatons que, de temps en temps, le quatrième étage est quand même trop à l'aplomb et qu'il doit être en recul par rapport au troisième, que l'ensemble de l'urbanisme de la Ville d'Antibes ne doit pas dépasser les quatre étages, parce que c'est notre marque, je dirais, de ville. Quelquefois, les bâtiments qui sont justifiés se trouvent trop proches de la voie et donnent une absence de recul, à la fois pour la bonne vie en bonne entente des citoyens qui y habitent, et, en même temps, empêchent une nouvelle coupure verte avec cet espace.

Enfin, les espaces verts qui sont nécessaires doivent être maintenus voire augmentés. C'est ce qui se passe dans ce projet, puisqu'il y a tout un projet de constructibilité qui disparaît. Enfin, il faut des coulées vertes, et vous avez vu qu'il y en a une, et des voies cyclables qui permettent le passage d'un côté à l'autre, et, si possible, que ces voies cyclables soient indépendantes des voies de circulation automobile, pour éviter l'accidentologie.

Donc, cela fait beaucoup de choses sur lesquelles on est d'accord. Moi, je m'engage à les mettre en œuvre. Maintenant, vous nous demandez de temps en temps des choses qui ne peuvent pas être, au stade où nous sommes (le calcul de l'infrastructure, la réflexion sur le type de gestion écologique de ce quartier, etc.).

C'est un quartier dans lequel il y aura quand même des places de parking supplémentaires. Vous le savez, on est passés de 20 places à 60 places sous le Conservatoire de Musique et d'Art dramatique. On a préempté – « préempté », le terme est juste sur le plan philosophique, mais il n'est pas juste sur le plan administratif – mais tout l'espace qui est en face du futur Conservatoire est réservé à une coupure verte avec des terrains, qui, aujourd'hui, sont des terrains privés. Il sera donc inscrit de cette façon. Toutes les mesures que je viens d'évoquer, de protection, de recul, de prospect et d'espace vert, qu'on va mettre dans le PLU, s'appliquent déjà sur l'espace qui est là.

Moi, je vous propose qu'on continue à suivre ce dossier ensemble. Il y a des endroits dans lesquels on peut se confronter et ne pas être d'accord. L'aménagement d'un espace en cœur de ville – parce qu'on est en cœur de ville, désormais – doit se faire de manière concertée et harmonieuse. Je n'ai pas de problème avec le temps.

S'il faut deux mois de plus, il faudra deux mois de plus. Je veux que dans ce projet, qui est un projet dans lequel on maintient des tennis, dans lequel on rénove un stade nautique, dans lequel on met un Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, dans lequel il y a un phare culturel qui est Anthéa, on y retrouve de la jeunesse. Y compris, je voudrais que, sur les logements qui vont se construire, on puisse avoir un accès à la propriété pour des jeunes couples, pour qu'ils se retrouvent effectivement dans un environnement, qui n'est peut-être pas tout à fait le même environnement qu'on attend lorsqu'on est senior et où l'on a besoin d'être dans un espace centre-ville, par exemple. Marena Lacan, je souhaite qu'il y ait le maximum de logements sociaux qui soient donnés aux personnes âgées, parce qu'elles n'auront pas besoin de prendre de véhicule. Elles trouvent tout à proximité. Ici, c'est un quartier un peu en avance, en jeunesse, en culture, en sport. Donc, il faut qu'on le réussisse.

Donc, j'entends tout ce que vous avez dit et j'entends ce que dit le commissaire enquêteur. J'ai bien l'intention de suivre ce qui est dit. On a déjà supprimé un certain nombre de logements, à la place des endroits que l'on est en train de démolir et qui vont devenir un parking.

On va être très attentifs, dans la deuxième phase de construction du stade nautique, pour qu'il y ait, là aussi, beaucoup de places de parking qui soient acceptées sur ce territoire. Après, j'ai un petit bémol. La gare SNCF a un parking. Moi, je ne suis ni La Poste ni la gare SNCF, mais il y a un moment où il faudrait quand même qu'ils acceptent de se poser la question du ticket, qui est à la fois le ticket de stationnement et le ticket de train. Peut-être que cela pourrait leur venir à l'esprit, sans que nous soyons obligés de le leur dire.

En tout cas, nous, on a déjà un parking de délestage. Je rappelle que le parking Anthéa est largement sous-exploité en journée, pour des raisons évidentes. On le savait très bien. Un parking sous un théâtre, cela marche quand le théâtre fonctionne. Quand le théâtre ne fonctionne pas dans la journée, et en particulier dans la matinée, cela sert de parking de délestage. La demande qui était faite à l'époque de deux heures de gratuité sur le parking Anthéa est aujourd'hui mise en œuvre. Je souhaite que, sur tout l'espace, on ait soit la gratuité, soit les deux heures gratuites, pour que les gens qui pratiquent la natation, le tennis ou qui vont au Conservatoire, puissent trouver cet espace de respiration.

Donc, pour tout dire, aujourd'hui, on modifie le PLU, mais vous voyez qu'on le modifie pour le restreindre. On construit moins que ce qu'on aurait pu construire si on était dans le PLU d'avant. On le construit dans un état d'esprit qui est ce nouveau quartier – petit quartier, mais un nouveau quartier. Donc, il faut qu'il soit réussi. L'ensemble des éléments vont être un fil conducteur, pour lequel nous vous rendrons compte, au fur et à mesure que les études arriveront, et dans l'objectif, qui est, à mon avis, largement partagé, de faire un espace pas en cœur de ville véritable – c'est un peu au-dessus de la ville –, mais c'est quand même celui qui est au contact des grands équipements sportifs et culturels, en face du pôle multimodal, et avec un départ de transports en commun en site propre qui va jusqu'à Sophia Antipolis et à Sophia Tech, c'est-à-dire à l'université de Sophia Antipolis.

On parlait tout à l'heure de la façon de prévoir dans 20 ans comment les choses se passeront. On peut imaginer quand même que, dans 20 ans, les étudiants, plutôt que d'aller choisir de prendre un logement social ou un logement à Valbonne, peut-être qu'ils diront que ce n'est pas mal de prendre un logement à cet endroit-là, et de se trouver dans une situation dans laquelle j'ai de la culture, du sport, un cœur de ville proche, et une université à portée de roues ou d'un bus-tram. Donc, on va dans le même sens. Aujourd'hui, c'est une modification du PLU. On va affiner les choses pour faire en sorte que les objectifs que nous nous sommes définis et qui sont partagés puissent être aboutis.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Je tiendrai mon engagement de concertation sur ce sujet. S'il faut qu'il y ait une réunion d'urbanisme spécifique avec les membres de l'opposition, j'y suis également ouvert.

00-11 - ZAC MAREND LAÇAN - AVENUE PAUL DOUMER - PARCELLES BO 105 ET 108 - ÉCOLE PAUL DOUMER - DÉCLASSEMENT

M. LEONETTI : Vous connaissez la procédure. Nous avons des bâtiments qui sont des bâtiments publics, qui vont être des bâtiments mis à disposition d'une vente, et donc dans un contexte privé. C'est la raison pour laquelle, dans ce contexte-là, on est obligés de faire de la désaffectation et du déclassement de parcelles.

Il y a deux images. Peut-être peut-on juste montrer, pour rappeler – pour ceux qui l'auraient oubliée – pour la 18^e fois en Conseil municipal, l'image de Marena Lacan. On ne l'aura pas... Écoutez, vous avez de bonnes mémoires et donc, vous vous rappelez bien des schémas.

Je vous propose, puisqu'il n'y a pas d'intervention, de voter la délibération 00-11. Personne n'est contre, pas d'abstention.

Adoptée à l'unanimité.

00-12 - ZAC MARENDALACAN - PARKING LACAN 1 et AVENUE PAUL DOUMER (partielle)-PRINCIPE DE MISE EN PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION - DÉCLASSEMENT DE PARCELLES ISSUES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - APPROBATION

M. LEONETTI : Sur la délibération 00-12, même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

*Départ de Madame Vanessa LELLOUCHE – Procuration à Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP.
Présents : 39 / Procurations : 9 / Absent : 1*

00-13 - PROJET URBAIN ZAC MARENDALACAN - SPL ANTIPOLIS AVENIR - COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ - ANNÉE 2016 - APPROBATION

M. LEONETTI : Je voudrais - pour éclairer tout le monde, alors qu'effectivement les choses peuvent paraître confuses - rappeler un certain nombre d'éléments.

Au départ, on avait dit que la SPL portait l'ensemble des terrains, qu'elle s'en porterait acquéreur auprès de la Ville et qu'ensuite, elle ferait un appel d'offres, et que, dans le cadre de cet appel d'offres, il y aurait un projet urbain. L'idée que nous avons à cette époque-là, pour ceux qui s'en souviennent, c'était que le projet devait coûter entre 15 et 20 millions d'euros, et que la Ville d'Antibes serait obligée d'abonder à hauteur de 2 à 5 millions d'euros, compte tenu du fait qu'on avait amputé toute une partie pour y faire un groupe scolaire, à la demande de la concertation publique. Ensuite, nous avons changé de stratégie, pour avoir une stratégie plus directe, plus offensive et plus efficace. Ce n'est plus la SPL mais c'est directement la Ville d'Antibes qui a vendu les terrains aux promoteurs dans le même contexte, c'est-à-dire un appel d'offres ouvert à projets.

Dans ce contexte, au lieu d'arriver à un équilibre, qui faisait que l'on récoltait entre 12 et 15 millions d'euros, on en a récolté 28,5. Ce qui signifie en clair que ces terrains qui allaient être vendus par la SPL, elle ne les trouve plus dans son bilan, puisque c'est la Ville qui les a vendus. En revanche, lorsque la Ville aura payé les 17 millions d'euros nécessaires pour la SPL pour faire les voiries, refaire l'ensemble de la place, faire les dernières acquisitions et compléter le projet, 17 moins 28, cela veut dire que plus de 10 millions d'euros rentreront dans les caisses de la Ville. L'ensemble du projet, y compris les VRD, les fouilles archéologiques et le reste, est, bien entendu, comptabilisé. Donc, finalement, la stratégie que nous avons adoptée au départ (c'est la SPL qui gère tout et il faudra que la Ville mette de l'argent à la poche), est devenue : c'est la Ville qui a vendu directement et ce qu'elle a récolté lui permet d'abonder la SPL ; pour autant, elle va garder un bénéfice d'environ 10 millions d'euros.

Alors, cela ne se voit pas tout à fait dans les comptabilités, puisque vous allez voir une comptabilité de la SPL qui s'appauvrit, puisqu'elle ne vend plus les terrains qui devaient lui être confiés. Vous verrez par ailleurs, bien sûr, les translations des impositions d'organisation d'urbanisme, qui vont être réactualisées, et plutôt passer de la SPL à la Ville d'Antibes, puisque c'est elle qui vend. Elle vend avec une charge, une charge de constructibilité, qui est la même que celle que l'on avait envisagée pour la SPL, mais qui passe désormais à la Ville d'Antibes.

J'espère que j'ai été à peu près clair. Mais ce qui me paraît important, c'est que, au départ, c'était une SPL qui s'enrichissait de l'apport de la Ville, y compris de l'abondement supplémentaire de la Ville, et aujourd'hui, on a séparé les deux choses pour avoir une meilleure rentabilité (ce qui est le cas). La SPL est toujours en charge de l'aménagement. Elle dépensera 17 millions d'euros, comme vous le voyez dans le projet, mais la Ville en aura récupéré 28 et elle passera 17 millions à la SPL, ce qui lui laissera le bénéfice que, arithmétiquement, vous pouvez tous compter.

L'approbation, c'est l'élément que je vous propose aujourd'hui d'accepter.

J'ai deux interventions, celles de la Gauche et du Front de Gauche.

Mme MURATORE : Merci. Alors, je vais intervenir sur la 13 et la 14, parce que la 14 est citée dans la 13.

M. LEONETTI : Exact. C'est pour ça que j'ai voulu faire un chapeau global. D'ailleurs, la 15 est étroitement liée à la 13 et à la 14. Vous intervenez sur ce que vous voulez.

Mme MURATORE : Les 13 et 14, merci. Ce rapport est le rapport annuel de la SPL. Nous sommes bien d'accord. Or ce rapport ne parle que de Lacan Marenda. Est-ce que cela signifie que la SPL n'a rien fait dans l'année 2016 sur les autres projets qui lui sont confiés ?

Quant au rapport lui-même, comme les autres années, il mélange du prévisionnel et du réalisé, l'année 2016 et les années précédentes. Il est toujours impossible de connaître les modalités de calcul de la rémunération de la SPL. La SPL aurait payé 1 670 000 euros d'honoraires. À quoi correspondent ces honoraires ? A des études achetées ? On ne le sait pas. On trouve dans le rapport 1 128 000 euros d'imprévus. Il me semble qu'à cette hauteur, on devrait pouvoir prévoir.

Le tableau en annexe est un tableau de suivi de trésorerie, comme tous les ans, et non le rapport d'activité et financier de l'année. Quant à la SPL, les terrains et le fonctionnement sont mêlés.

Pourtant les SPL ont une obligation de tenue d'une comptabilité de droit privé, et une comptabilité analytique par projet serait indispensable. Donc, quand pourrions-nous disposer d'un vrai rapport d'activité et d'un vrai rapport financier ?

Pour nous, c'est une très bonne décision, en terme financier, que la Ville vende directement les terrains dont elle est propriétaire aux constructeurs. Mais, dans ce cas, comment est-ce possible que la participation d'équilibre de la Ville augmente ? C'est ce qui est écrit. Vous venez de dire que non, mais ce qui est écrit, c'est que la participation de la Ville va augmenter. De ce fait aussi, les honoraires de la SPL devraient diminuer. Ça, ce sera peut-être pour 2017.

En conclusion, nous ne voyons toujours pas l'intérêt pour la Ville de cette SPL, ni en termes financiers, ni en termes d'efficacité. Par contre, nous renouvelons notre demande de création d'un véritable bureau d'urbanisme à la CASA, à disposition de l'ensemble des communes. Ce serait, nous semble-t-il, beaucoup plus utile. Merci.

M. LEONETTI : Très bien. Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Oui, j'ai juste quelques questions à poser sur ce rapport, et plus globalement sur l'action de la SPL.

La toute première, je n'ai rien vu dans le rapport sur une ouverture quelconque de négociations au sujet de la relocalisation des Restos du Cœur. Il serait urgent de débiter cette discussion et de respecter le périmètre du cœur de ville pour cette relocalisation.

Là aussi, dans ce rapport, on peut constater qu'il n'y a aucune étude d'impact du projet urbain Marenda Lacan, aucune étude de submersion, alors que la rue Vauban – pour ne citer que cet endroit – est, semble-t-il, sous le niveau de la mer. Est-ce que ce n'est pas son rôle ?

Autre question, qui concerne ce compte rendu, mais aussi les délibérations suivantes : quelles négociations de la SPL avec l'opérateur pour les frais de traitement des eaux de pluie ?

Il ne faudrait pas que cet aménagement ne soit fait qu'avec de l'argent public, alors qu'un promoteur n'est pas un mécène et va sûrement récupérer de l'argent sérieusement sur les constructions.

Toute dernière question : pas un mot dans le rapport sur le type de commerces qui va s'installer. Est-ce laissé au bon vouloir de l'opérateur ? Je ne le pense pas. Alors, pourquoi n'avons-nous pas d'information sur ce rapport-là ?

M. LEONETTI : Vous extrapolez toutes les deux.

Madame MURATORE, on n'est pas dans un bilan de la SPL. On est dans des procédures sur Marena Lacan, qui permettent justement l'organisation du projet Marena Lacan, porté conjointement par la vente des terrains par la Ville et par l'aménageur, qui est la SPL.

Donc, ne demandez pas à la SPL de vous faire le bilan complet de ses charges, de son organisation, de ses projets. On est juste sur le projet urbain ZAC Marena Lacan, nécessaire en termes de bilan, pour pouvoir effectivement continuer le projet. Mais vous aurez le bilan de la SPL annuellement, et, dans le bilan annuel, on répondra. Par anticipation, si vous le souhaitez, Marie-Claude ROULET et Marguerite BLAZY répondront aux questions que vous sollicitez.

En ce qui concerne les Restos du Cœur, vous avez quand même noté que les Restos du Cœur ne sont pas dans l'emprise de la construction ni du cinéma, ni des logements sociaux qui sont en face, ni de l'ensemble de la première zone, dans laquelle il y a l'ensemble de l'activité commerciale.

Vous savez qu'il y a un travail sur les enseignes, qui est effectué par Patrice COLOMB. Ce travail sur les enseignes, il est justement avec un cahier des charges – d'ailleurs à mes yeux, extrêmement précis et quelquefois tatillon – qui permet de dire, par exemple, qu'il y aura trois restaurants et pas quatre, qu'il y aura tel type de commerces et pas tel autre type. C'est donc dans le cahier des charges du promoteur. Il a ça dans son cahier des charges. On a négocié bien sûr un prix qui est plutôt sympathique, tel qu'on vient de le définir, mais on a aussi négocié une architecture imposée par l'Architecte des Bâtiments de France, des hauteurs et des couleurs imposées par l'Architecte des Bâtiments de France, et une charte commerciale et une organisation commerciale imposées par la Ville d'Antibes dans le cahier des charges. On peut vous le fournir. Monsieur COLOMB est à votre disposition pour vous le fournir. Donc, on sait, non pas quel commerce va venir, quelle enseigne va venir, mais on sait quel type et quel champ d'enseignes on veut mettre dans ce cœur de ville.

Sur les submersions, il y a un porté à connaissance. On en tient compte et le promoteur sera obligé d'en tenir compte. Un porté à connaissance, ce n'est pas un projet définitif. Aujourd'hui, on a encore quelques incertitudes sur le niveau de « submersibilité » que possède l'ensemble de la Ville. Si on est pessimiste, on dit qu'en 3025, la Ville peut être rendue à une situation comme Venise ou Saint-Petersbourg. Si on est plutôt optimiste, on se dit que cela ne se produira pas, parce que le degré de submersion est de quelques dizaines de centimètres. Donc, cela devrait aussi probablement pouvoir se résoudre.

Enfin, sur le problème de l'urbanisme, le bureau d'urbanisme, je ne sais pas ce que c'est. Le bureau d'urbanisme, c'est une SPL qui ne veut pas dire son nom. Moi, je suis assez attaché à l'autonomie des villes. Je suis contre le PLUi. Je suis contre un PLU qui serait intercommunal. Si vous faites un bureau d'urbanisme intercommunal, vous faites un PLU intercommunal. Je continue à penser que les élus locaux, les maires d'une ville ou d'un village, c'est à eux à définir le projet d'urbanisme de leur ville ou de leur village. Ce n'est pas un organisme qui vient leur expliquer, sous l'égide d'un préfet plus ou moins coercitif, ce qu'ils devraient faire à tel endroit ou à tel autre endroit. Donc, je suis contre cette idée. Il y a une SPL d'urbanisme sur la partie Sophia Antipolis, qui travaille très bien avec des petits projets sur Sophia. Il y en a une sur Antibes et elle fait les projets sur Antibes-Juan-les-Pins. Je pense que c'est mieux que les Antibois, sur les sujets d'urbanisme, continuent à concerter ici, à l'intérieur du Conseil municipal, plutôt que dans une instance qui peut perdre un tout petit peu d'identité, à un niveau où on regardera l'urbanisme un petit peu hors-sol, si j'ose dire.

Donc, vous avez bien compris la stratégie qui est la nôtre, et vous avez compris le bilan financier qui en résulte.

Je pense qu'on peut au moins se réjouir sur le fait que non seulement on a augmenté nos prestations en termes de VRD. C'est pour cela que, d'ailleurs, le coût a augmenté. En qualité de sol, lorsqu'on était au début et dans le premier bilan, on mettait du goudron par terre. Dans un deuxième temps, compte tenu du bilan financier, on a dit qu'on veut faire de cet endroit un endroit de très haute qualité environnementale, mais aussi de très haute qualité architecturale.

Donc, il y aura beaucoup d'espaces verts. Il y aura bien entendu un espace très large, sur lequel des fouilles archéologiques se sont étendues. C'est ce qui explique, Madame MURATORE, qu'on ait augmenté la participation de la Ville. C'est une volonté de la Ville d'augmenter sa participation, pour augmenter la qualité de l'aménagement public que fait la SPL à côté de l'aménagement privé.

Bien, ces explications étant données, on va passer au vote sur la 13.

Des votes contre ? Abstentions ? Sept.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO, M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-14 - PROJET URBAIN ZAC MARENDA - LACAN - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT - AVENANT N° 1 AVEC LA SPL ANTIBES AVENIR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Sur la 14, même vote ? Abstentions.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO ; M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-15 - PROJET URBAIN ZAC MARENDA-LACAN - SPL ANTIPOLIS AVENIR - CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN - APPROBATION

M. LEONETTI : Sur la 15, même vote ? C'est le cahier des charges de cession de terrain, qui est le même que le cahier des charges de cession de terrain que l'on avait antérieurement décidé.

C'est vrai qu'on peut s'abstenir sur l'un et voter l'autre. Je vous y incite. Je vous y invite.
Alors, la 15. Voulez-vous réintervenir sur la 15 ?

Mme MURATORE : Oui, j'avais prévu d'intervenir.

M. LEONETTI : Alors, intervenez.

Mme MURATORE : Tout d'abord, sur l'avenant disant que c'est la Ville qui vend les terrains, j'ai dit dans mon intervention que nous étions pour. Donc, cette délibération-là, elle est votée. Il n'y a que sur la 13 où il y a abstention. Maintenant, sur la 15, effectivement, c'est un autre débat pour moi.

M. LEONETTI : Oui, sur la 15, c'est un autre débat. C'est un débat plutôt positif, quand même. Allez-y, Madame MURATORE, vous êtes inscrite.

Mme MURATORE : Alors, c'est donc sur le cahier des charges de cession de terrain et le cahier de recommandations architecturales.

Tout d'abord, la loi SRU précise que l'élaboration de ces documents incombe à l'aménageur, donc à la SPL. Certes, il y a le logo de la SPL sur les documents, mais, heureusement, la Ville a repris ces rédactions, sinon nous aurions encore été dessaisis de cette information.

Le cahier des charges et les recommandations architecturales auraient dû être élaborés, à notre sens, avant de choisir l'opérateur. Sur quels critères a-t-il été choisi ? Apparemment pas sur les critères architecturaux. Quoique, lorsque l'on voit les rédacteurs, ce sont des architectes.

Ce sont les architectes de l'opérateur ? Mandatés par la SPL ? Mandatés par la Ville ? On ne sait pas.

Beaucoup de choses sur ce cahier des charges, ainsi que sur le cahier des recommandations urbaines, architecturales et paysagères, mais il n'est sans doute plus possible de modifier quelque chose.

L'étude des sols, les fouilles archéologiques, la démolition, les palissades, sont à la charge de la SPL ou de la Ville. Étonnant que cela n'ait pas été laissé à la charge des acheteurs, comme c'est habituellement le cas. Par contre, l'aménagement des espaces verts devrait rester à la Ville. Nous rappelons notre demande que les îlots centraux des constructions, qui doivent être paysagers, soient ouverts. Ce n'est pas prévu. Bien au contraire, dans un dossier, il était indiqué qu'ils seraient fermés.

Nous ne comprenons pas pourquoi vous demandez, d'une part, de respecter la RT 2012 moins 10 %, et, par ailleurs, demander en sus de la RT 2012. Maintenant, on se rapproche plutôt de la RT 2020. Il serait beaucoup plus logique, pour des bâtiments qui ont une durée de vie quand même certaine, de demander de respecter la RT 2020. Alors, si c'est une coquille, il faut rectifier, parce que nous pourrions comprendre RT 2012 + 10 %, mais pas - 10 %.

En ce qui concerne l'orientation des bâtiments, il nous semblait que le plan d'aménagement que vous aviez choisi détermine cette orientation. On n'a plus grande liberté là-dessus. Avec l'exigence d'ensoleillement, vous semblez donner une souplesse sur l'orientation. On ne voit pas bien, et cela montre bien que ce document aurait dû être élaboré avant de choisir l'opérateur.

Nous notons avec satisfaction que la climatisation devrait être évitée. Encore que, là, ce n'est pas clair d'un paragraphe à l'autre.

En ce qui concerne le chantier, le document indique « chantier à faible impact environnemental ». Pour nous, il faut *a minima* exiger la norme « chantier propre » et les critères environnementaux doivent être définis plus clairement. Le mot « écoquartier » est cité, sans pour autant retrouver les exigences d'un véritable écoquartier, en ce qui concerne les déplacements, les matériaux de construction, l'isolation, le traitement des déchets, etc. Tout est cité comme une suggestion et non comme une exigence d'aménagement. Dommage.

Par rapport à la Poste, il est indiqué que la Poste était vendeuse. Pouvez-vous nous donner des précisions, s'il y a des projets de la Ville sur ce bâtiment ?

En conclusion, ces bâtiments contiennent beaucoup d'éléments très intéressants, mais qui sont toujours indiqués « si possible », « éventuellement », « serapprocher de ». C'est la forme qui est retenue. Pour nous, la Ville doit définir clairement ses exigences, et l'opérateur doit les respecter. Merci.

M. LEONETTI : On va passer un *deal* tous les deux. Vous m'écrivez toutes les demandes sur les détails, et je vous explique les choses sur le plan global. On fait un « truc » comme ça. Comme ça, je vais vous envoyer tout la veille, je fais travailler tous les services, spécifiquement pour vous, et on vous répond dans le détail. Mais, surtout, on s'entend sur le global. La SPL et la Ville d'Antibes, c'est la même chose. On appuie sur un bouton, on la crée, on appuie sur un bouton, on l'arrête. C'est la même chose. Ce sont les mêmes élus. C'est le même argent. Il n'y a pas de l'argent qui tombe sur la SPL, qui vient d'ailleurs. C'est une organisation d'effectivité d'un projet urbain de la Ville d'Antibes. Donc, la Ville d'Antibes ne dit pas des choses différentes de la SPL, la SPL ne peut pas dire des choses différentes de la Ville d'Antibes.

Le deuxième point, c'est que, aujourd'hui, cette délibération, elle prend le plan guide qu'on a mis au départ, d'exigences vis-à-vis de l'opérateur. On a affiné tout ça en choisissant l'opérateur, on reprend ce plan guide et on le remet dans le cahier des charges. C'est une translation simple de ce qu'il y avait au départ, de ce qui a été négocié et qui arrive à l'arrivée. Voilà.

Sur la Poste, deux mots. La Poste, on a demandé s'ils étaient vendeurs et ils sont vendeurs. Ce n'est pas la Poste d'ailleurs, c'est Orange qui possède la Poste, puisque la Poste n'appartient pas à la Poste. Quand on dit la Poste, c'est des bâtiments. Ces bâtiments appartiennent à Orange. Il y a un commutateur qui occupe tout le rez-de-chaussée, qu'il faut déplacer si on achète. L'évaluation des Domaines – et pardon si je suis un peu flou –, c'est environ 3 millions d'euros.

La Ville aurait pu acheter à 3 millions d'euros, et finalement, on nous les propose à 5 millions d'euros, probablement parce que l'environnement urbanistique et économique est devenu plus favorable. Donc, on ne l'achète pas. On n'a pas vocation à acheter la Poste et à la réinstaller ensuite, après avoir déplacé le commutateur. Si un promoteur veut le faire, qu'il le fasse et que la négociation se fasse entre privés. En tout cas, nous, nous n'intervenons pas sur ce sujet.

Madame MURATORE, vous avez la passion du détail. Moi, j'ai la passion de la prospective. Donc, il faut qu'on arrive à se parler. Mes services sont à votre entière disposition, comme toute l'opposition. S'il y a un moindre détail qui n'est pas clair, ou qui ne vous apparaît pas clair, on est prêts à vous apporter toutes les précisions. Mais j'aimerais que les délibérations soient comprises.

Voilà, on est dans le projet urbain de la ZAC et de la SPL Antipolis. Le cahier des charges de cession de terrain, puisque c'est la Ville qui vend et que ce n'est plus la SPL, on en fait simplement le transfert. Cela correspond au plan guide, strictement ce qui avait été antérieurement écrit, qui a fait l'objet du concours et qui a permis la réussite de BNP Paribas. On peut essayer, on ne va pas forcément réussir, mais on peut essayer cette méthode. Ce sera plus court pour le Conseil municipal et, en même temps, peut-être même plus intelligible. Oui ?

Mme MURATORE : Alors, plusieurs points. On est là sur les critères architecturaux. Ces critères architecturaux, on ne les a jamais vus. Ils auraient été présentés en Commission de l'Urbanisme...

M. LEONETTI : On ne va pas s'énerver, Madame MURATORE. Les critères architecturaux je n'en ai pas un moi non plus. C'est l'Architecte des Bâtiments de France qui dit : « *Le bleu lavande, je ne le veux pas. Je veux du bleu pâle pastel* ».

Mme MURATORE : On n'en est pas au bleu lavande.

M. LEONETTI : Il dit : « *Je ne veux pas du vert clair, je veux du vert olive* ». C'est lui qui le dit.

L'ensemble de ce projet est sous la direction de l'Architecte des Bâtiments de France, qui dit comment on doit faire les volets, à quelle hauteur doivent être les maisons, comment on doit choisir la tuile et quelle est la position de la gouttière. Donc, ne venez pas me dire qu'on ne respecte pas le plan architectural. Il est respecté scrupuleusement. Parce que, au moment du dépôt de permis, il sera vérifié, et si, dans le permis, il n'y a pas tous ces critères environnementaux d'authenticité de l'architecte des Bâtiments de France, il ne passera pas, le projet. Soyez tranquille là-dessus. Si vous n'avez pas confiance en moi, ayez au moins confiance en l'Architecte des Bâtiments de France. Il n'est pas fou, cet homme. Il va plutôt au contraire serrer les boulons et empêcher les hauteurs, et exiger la tuile romane, et exiger la couleur qui correspond à la ville, et demander du pavé ou du porphyre par terre. Il me semble.

Bon, alors, la 15 au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? sept.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO, M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-16 - SACEMA ET SEMIVAL - PROJET DE TRAITÉ DE FUSION PAR ABSORPTION ARRÊTÉ PAR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SEM - APPROBATION

M. LEONETTI : Simple. La SACEMA a monté en puissance progressivement dans les dix dernières années. Elle avait quelques centaines de logements, elle est largement au-dessus des 1 000. Donc, aujourd'hui, elle a deux vocations, elle achète, elle aménage et elle entretient. Le SEMIVAL, c'est une SEM de même type, avec des missions moins importantes, et surtout, un seuil de rentabilité et d'efficacité qui est extrêmement réduit. Ils sont à côté de nous et ils ont des missions qui sont analogues. Donc, dans ce contexte, on a réfléchi à avoir une seule SEM d'aménagement logements sociaux. Bien entendu, nous sommes vigilants. Le bilan de la SACEMA est plus important que le bilan de SEMIVAL. Les actions doivent être donc valorisées de façon équitable. Les proportionnalités des parts doivent être faites de manière valorisante pour la SACEMA, qui doit être en position dominante, et les voix de délibération également. C'est dans ce contexte-là que l'on vous présente, avec Madame BLAZY, le projet de traité de fusion par absorption arrêté par les Conseils d'Administration des SEM, approbation.

Si je peux me permettre, c'est difficile de faire ce genre de choses. D'abord, parce qu'une SEM, c'est une société privée, et fusionner deux sociétés privées, c'est compliqué. Et cela méritait, de la part des services des villes de Vallauris Golfe-Juan et d'Antibes-Juan-les-Pins, beaucoup d'efforts et beaucoup de rigueur. Donc, à la fin, on peut toujours raconter que c'est la SACEMA qui a absorbé le SEMIVAL. Ce n'est pas faux. Voilà. Compte tenu des proportions, des volumes et des financements, c'est logique. Mais, aujourd'hui, si on veut que la SACEMA devienne un opérateur de qualité, à un niveau intercommunal, au service des villes qui le demanderont, il fallait passer par cet élément.

J'ai une intervention. C'est celle du Front de Gauche. Je donnerai la parole à Madame BLAZY si elle le souhaite. Pardon, Monsieur TIVOLI. Ce n'est pas marqué. Cela ne fait rien. Tolérance totale.

M. TIVOLI : Oui, Monsieur le Maire. J'en ai pour deux minutes. J'ai cru comprendre, dans cette délibération, que les projets de fusion ont été présentés par les administrateurs de la Ville d'Antibes, ce qui, *a priori*, a été fait de manière correcte. On est là pour défendre les intérêts de la Ville d'Antibes. Cependant, on connaît la gestion calamiteuse de la Ville de Vallauris, de ses finances et de ses ressources humaines. Aujourd'hui, *a priori*, on découvre Madame SALUCKI face à elle, puisque, lors de la présentation de ce projet de fusion – j'attire votre attention –, sur le procès-verbal, il devait y avoir quatre administrateurs. *A priori*, seule Madame SALUCKI a signé ce procès-verbal, seule Madame SALUCKI a paraphé ce procès-verbal. Donc, a-t-elle réellement présenté ce projet à tout le monde, et pourquoi ces personnes-là n'ont pas signé ? J'attire en tout cas votre attention sur ce point-là. Il me semble important que cela se déroule dans les meilleures conditions si cela devait voir le jour. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Merci d'attirer mon attention sur la défense des intérêts des Antibois, et merci de vous intéresser fortement à la ville de Vallauris Golfe-Juan.

Donc, je pense qu'il n'y a pas d'ambiguïtés. Madame BLAZY va les lever. Là aussi, soyons clairs, s'il y a le SEMIVAL, c'est parce qu'il y a la Ville de Vallauris Golfe-Juan derrière. Et s'il y a la SACEMA, c'est parce qu'il y a la Ville d'Antibes-Juan-les-Pins. De temps en temps, on me dit : est-ce qu'il y a une discorde entre la SACEMA et la ville d'Antibes ? Il ne peut pas y avoir de discorde. Ce sont les mêmes gestions. Ce sont, en gros, les mêmes financements. Si, aujourd'hui, on a plusieurs dizaines de millions de valorisation des acquis de la SACEMA, c'est aussi dans le patrimoine de la Ville d'Antibes que cela continue et continuera à exister.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Oui. En effet, je comprends tout à fait ce projet de fusion. Je continue à penser qu'un bailleur social de proximité dépendant des communes ou d'une communauté d'agglomération à taille humaine reste une garantie de contact humain, malgré toutes les imperfections de la SACEMA dans le dialogue avec des locataires, en particulier au moment des travaux de rénovation.

Mais cette remarque m'amène donc à vous poser deux questions. La première : que deviennent les salariés du SEMIVAL ? Première chose. Deuxième chose, toujours dans le même souci de proximité et de dialogue, il serait peut-être souhaitable de faire entrer dans le Conseil d'Administration un représentant des locataires de la SEMIVAL. Apparemment, si j'ai bien lu, le projet ne le prévoit pas.

M. LEONETTI : Alors, Madame BLAZY, vous répondez, après votre OPA réussie.

Mme BLAZY : Merci. Je pense que c'était donc nécessaire – comme vous l'avez dit – de fusionner les deux.

Cela nous paraît tout à fait évident. Alors, je voudrais rajouter que cette fusion-absorption n'aura aucun impact sur les locataires. Je voudrais rassurer Madame DUMAS.

M. LEONETTI : Ni sur les salariés.

Mme BLAZY : Ils seront maintenus en place, sans augmentation de loyer. Ça, c'est une chose. Ensuite, bien sûr, on leur fera un plan de communication, pour leur présenter la nouvelle structure, pour leur expliquer le nouveau fonctionnement, avec évidemment toutes les informations qu'ils auront. Les deux salariés de la SEMIVAL, naturellement, seront transférés à la SACEMA. Voilà.

Je voudrais dire qu'il nous reste encore quelque chose à faire. Il faut trouver le nouveau nom de cette société.

M. LEONETTI : Comment vous appelez-vous, Madame BLAZY, maintenant ? La SACEVAL ?

Mme BLAZY : Il y aura aussi une nouvelle identité visuelle. Pour cela, le concours est ouvert. Toutes les propositions seront les bienvenues. Bien sûr, j'ai ma petite idée, mais je ne vous dirai rien.

M. LEONETTI : Vous ne l'imposerez qu'à la fin, c'est ça ?

Rires de Madame BLAZY.

Mme BLAZY : Je voudrais simplement dire que, comme tout mariage, nous sommes dans un mariage de raison. Alors, on espère que tout le monde vivra heureux et qu'ensemble, on aura beaucoup de logements.

M. LEONETTI : La SACEMA et le SEMIVAL sont morts. Une nouvelle entité est née. Cela a mis longtemps à se mettre en place. C'est une volonté qui est ancienne. Mais je pense qu'il n'y a personne qui sera lésé, et, au contraire, la puissance d'effectivité de la SEM s'en trouvera confortée.

Alors, sur ce projet, qui est contre ? Qui s'abstient ? quatre.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO).

00-17 - FOURRIÈRE AUTOMOBILE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : C'est le rapport annuel 2016. Vous aurez un rapport 2017, qui va être à peu près identique, mais en 2018, il sera beaucoup plus bas, parce que la plupart des voitures qu'on enlève, ce sont des voitures sur le marché. Donc, comme le marché a été modifié, on peut se réjouir qu'il y aura moins de voitures enlevées.

C'est une information du Conseil. Pas de remarques et pas de vote.

00-18 - LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - COMMISSION COMMUNAUTAIRE DE PROPOSITIONS DE CANDIDATS (CCPC) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

M. LEONETTI : Alors, qu'est-ce qu'on me propose ? Alors, logement locatif social, c'est la même commission, qui se transfère d'un endroit à un autre. Avant, c'était Jacques GENTE, Gérald LACOSTE, avec suppléants Nathalie DEPETRIS et Anne-Marie BOUSQUET, et ce sont les mêmes qui sont proposés. Cette proposition reprend les élus de la commune qui siégeaient au sein de la Commission antérieure communautaire d'attribution des logements, qui s'est transformée en Commission communautaire de propositions de candidats. En réalité, vous l'avez compris, on a changé de sigle et on n'a pas changé de personnes.

Si vous le voulez bien, comme cela reprend les élus de la commune, on vote à main levée.

Donc, qui ne participe pas au vote ? sept : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS. Sur les autres, qui est candidat ? Il n'y en a pas.

Qui est contre les candidatures de Jacques GENTE, Gérald LACOSTE, Nathalie DEPETRIS et Anne-Marie BOUSQUET ? Personne n'est contre. Personne ne s'abstient. Ils sont élus.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Voilà. Ce n'est pas une grande transformation, c'est le terme qui a changé. Vous avez compris.

MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

02-1 - FORT CARRÉ - CATALOGUES « GRANDEUR ET SERVITUDES D'UNE PLACE FORTE » - REDÉPLOIEMENT AUPRÈS D'AUTRES SERVICES MUNICIPAUX - APPROBATION

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Monsieur le Maire, il s'agit de catalogues réalisés par les Archives municipales, « Grandeur et servitudes d'une place forte », vendus au prix de 6 euros, qu'on redéploie dans les autres musées, la Villa Eilenroc et les Archives municipales, pour mieux faire connaître cet ouvrage.

M. LEONETTI : Personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

02-2 - LIVRE « ANTIBES, PETITE HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE » - FÉLICIEN CARLI - ACHAT

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Monsieur Félicien CARLI, architecte, a rédigé un petit ouvrage qui est là, un ouvrage de poche, traitant de l'architecture d'Antibes. Il présente plus de 80 monuments incontournables de la Ville. Cela met en valeur notre commune. La Ville propose d'acquérir 625 exemplaires de ce livre, justement pour l'offrir à l'occasion des mariages, des manifestations, des fêtes de fin d'année, des concours de poésie. Voilà. L'achat représente 5 000 euros.

M. LEONETTI : On le vend un peu aussi, non ? Vous ne voulez pas le vendre ?

Mme TORRES-FORET-DODELIN : À 8 euros. On le vend 8 euros.

M. LEONETTI : On l'achète 5, on le vend 8, quand même.

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Mais on en offre aussi.

M. LEONETTI : Oui, mais enfin, on peut en vendre.

Mme TORRES-FORET-DODELIN : On peut en vendre à 8 euros, et il est très intéressant. Si vous voulez qu'on en parle, je peux en parler, de l'Antiquité à nos jours, voilà.

M. LEONETTI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée l'unanimité.

02-3 - EXPOSITION « PICASSO SANS CLICHÉ - PHOTOGRAPHIES D'EDWARD QUINN » - ÉDITION ET MISE EN VENTE DE CARTES POSTALES À LA LIBRAIRIE - BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITÉS

Mme TORRES-FORET-DODELIN : Comme l'exposition a énormément plu et les cartes postales aussi, on propose de nouvelles impressions de ces cartes postales. Si les personnes ne l'ont pas vue, précipitez-vous au Musée Picasso, parce que l'exposition a été prolongée jusqu'au 15 octobre.

M. LEONETTI : Personne n'est contre ni ne s'abstient. Le 15 octobre approche vite, allez la voir.

Adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR SERGE AMAR

03-1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - EXPÉRIMENTATION DU PORTAIL INFORISQ DE LA SOCIÉTÉ KINAXIA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICTIAM ET KINAXIA - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. AMAR : Monsieur le Maire. La société KINAXIA a proposé à la commune d'Antibes d'expérimenter le portail Inforisq, à l'échelle du territoire communal, afin de mieux cerner les besoins de la collectivité en matière d'information des citoyens sur les risques naturels. Il permet de créer une relation plus directe et interactive avec le citoyen, en lui proposant un rapport personnalisé en fonction de son adresse. Cette technologie est complémentaire par rapport au DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), déjà disponible sur le site Internet de la Ville. Il va filtrer et mettre l'accent sur le point particulier qui concerne des habitations ou quartiers, au cas par cas, en fonction de l'adresse.

Concernant le traitement de l'information, la convention insiste sur la protection des données et s'inscrit précisément dans les principes du RGPD (règlement général de protection des données). Sont anticipés et sont attendus de cette expérimentation, en matière de protection des données, l'utilisation d'une plateforme tierce permettrait à terme à la commune de respecter les obligations et diffusions de l'information, sans avoir à ouvrir la donnée brute, mais en fournissant de l'information qualifiée au cas par cas, ce qui présente un avantage pour l'utilisateur final.

Cette expérimentation est proposée à titre non onéreux et le service sera délivré gratuitement par le partenaire à la ville d'Antibes. Au terme ou après résiliation de la convention, en cas de volonté de la part de commune de pérenniser ce type de service, un marché public, totalement dissocié des termes de cette convention pourra être engagé auprès de tout acteur privé en mesure de répondre aux besoins exprimés par la commune.

M. LEONETTI : Alors, sur ce sujet, j'ai Rassemblement Bleu Marine et la Gauche Unie et Solidaire, qui voulaient intervenir. Madame, on vous écoute.

Mme CHEVALIER : Monsieur le Maire, chers collègues, la société KINAXIA est membre de la French Tech Côte d'Azur et fait partie des derniers nés des pôles de compétitivité, SAFE Cluster. Elle a bénéficié, pour son projet CityScan, d'un financement européen par le fonds FEDER, géré par la Région PACA. CityScan est un site Internet, développé par KINAXIA. Il permet déjà à tout un chacun d'obtenir des informations pertinentes sur son lieu de vie ou sur le lieu qu'il envisage d'habiter. Aujourd'hui, grâce à l'*open data*, tout citoyen peut consulter librement une multitude de données désormais publiques, mais encore faut-il savoir où chercher, comment, et prendre le temps de recouper les informations, et puis, bien sûr, de les analyser.

Nous avons donc testé le site CityScan de KINAXIA. On peut :

- vérifier en un clic si une adresse est concernée par un risque, un risque d'inondation, par exemple, de mouvement de terrain, de tout autre risque naturel ou technologique ;
- prendre connaissance des nuisances permanentes qui existent autour d'une adresse, telles que, par exemple, les pollutions, le bruit, ou encore évaluer la qualité de vie tout autour du logement ;
- enfin, obtenir d'un coup d'œil l'accessibilité depuis une adresse aux principaux besoins quotidiens, parmi lesquels les moyens de transport, l'éducation, les commodités, les services publics et l'accès numérique.

Donc, j'ai bien sûr testé sur CityScan mon adresse sur Antibes et mon logement a obtenu la note B, favorable, en réunissant 61 points sur 100. Ce n'est pas trop mal. Malgré un emplacement optimal et une multitude de points forts, les principales nuisances concernant mon adresse sont la pollution sonore, la densité des véhicules et de population, la pollution électromagnétique, qui font baisser la note générale. Le résultat lié à mon adresse était tout à fait pertinent et correspondait à la réalité.

En termes de risques, KINAXIA va au-delà des informations pour l'instant disponibles pour tout un chacun, comme l'état des risques naturels et technologiques, le PPRI, puisqu'il intègre aussi les pollutions sonores, olfactives, électromagnétiques, la pollution de l'air, la pollution au radon, ce qui va donc bien au-delà des simples risques naturels que nous avons l'habitude d'appréhender en priorité. C'est donc un projet complet, ambitieux, à réelle valeur ajoutée, un véritable outil décisionnel pour les citoyens, que nous sommes heureux de soutenir à notre niveau en votant pour ce partenariat.

J'aimerais ajouter que j'ai eu le plaisir de voir ce petit encart détachable dans le *Infoville* qui est sorti récemment, donc avec les risques naturels. Nous soutenons tout à fait ces initiatives de prévention du risque et d'éducation. Merci.

M. LEONETTI : Merci de votre appui. La Gauche Unie, Solidaire et Écologique.

Mme MURATORE : Merci. Alors, encore une expérimentation avec une entreprise de Sophia. Nous comprenons que la Ville souhaite aider de jeunes entreprises sophilopolitaines, mais l'entreprise KINAXIA, qui comprend une centaine de salariés, pour nous, n'est plus une jeune entreprise.

Au mois d'avril 2015, vous vous étiez engagé à, je cite « *définir une stratégie globale vis-à-vis des entreprises et un texte cadrant la stratégie de la Ville sera présenté au prochain Conseil municipal* ». Ce texte n'a toujours pas été présenté. Est-il élaboré ? A-t-il été appliqué dans ce cas ?

Ce serait bien d'être destinataires des bilans des expérimentations précédentes. Certaines ont-elles été reconduites ? Les outils ont-ils été intégrés dans les outils de la Ville ? Toutes les questions que l'on peut poser sur toutes ces expérimentations.

Toutefois, le sujet nous paraît intéressant. Aussi, nous voterons ce texte, mais nous renouvelons notre demande de cadrage de ces expérimentations. Merci.

M. LEONETTI : Merci. Je vous en prie, Monsieur Serge AMAR.

M. AMAR : Oui, Madame MURATORE. En effet, on avait promis en 2015 de vous faire un rapport sur les expérimentations. Il sera fait. Il est prêt, en tout cas. Mais c'est vrai que, chaque fois, les Conseils municipaux sont assez...

M. LEONETTI : Denses.

M. AMAR : ... denses. C'est vrai que je pense qu'au prochain Conseil municipal, on pourra vous le présenter.

En tout cas, ce qui a changé un petit peu maintenant, c'est que les expérimentations se font bien sûr dans les services aux habitants, sont tournés plus vers le service aux habitants. Cette société de Sophia Antipolis, comme vous l'avez dit, n'est pas... C'est une expérimentation non onéreuse. On verra après. On vous l'a dit, qu'à la fin de cette expérimentation, si elle était concluante, on lancerait un marché d'appel d'offres, et là, n'importe qui pourra bien sûr soumissionner. Je vous rappelle que tous les services qui sont proposés dans cette application sont publics. Ils sont accessibles à tout le monde. Disons que c'est un condensé de ces informations pour chaque adresse qui est proposé aujourd'hui. Merci.

M. LEONETTI : Écoutez, il y a une situation qui est très particulière sur la Ville d'Antibes. C'est que, longtemps, la ville d'Antibes a ignoré Sophia Antipolis. Il y avait des salariés qui allaient y travailler, mais, au fond, parce qu'il n'y avait pas de communauté d'agglomération, parce qu'il n'y avait pas une réelle volonté de tirer profit, à la fois sur le plan humain et sur le plan financier des entreprises sophilopolitaines, il se trouvait que la ville d'Antibes vivait de manière indépendante.

Moi, à chaque fois que je vais à Sophia Antipolis et que je visite une entreprise, que ce soit une start-up ou une start-up qui a réussi, comme KINAXIA, je suis émerveillé du monde dans lequel nous sommes déjà. Je ne dis pas « demain », mais « dans lequel nous sommes déjà ». Je trouve que la ville d'Antibes devrait être à la pointe de toutes les nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la fois dans la démocratie participative, à la fois dans l'information et la transparence des données, comme Madame CHEVALIER l'a rappelé, à titre individuel et sécurisé.

Donc, on aura d'autres expérimentations de ce type, parce que cela se fait comme ça maintenant. Il y a des comportements qui peuvent toujours être des comportements archaïques, dans lesquels on essaie de cacher la vérité. Mais le *big data* est là. De toute façon, d'une façon ou d'une autre, si on ne le contrôle pas, il y aura des informations qui circuleront.

L'information, ce n'est pas le savoir. L'information, c'est une donnée brute, qui mérite quelquefois d'être décantée. Si les collectivités territoriales, avec comme idée l'intérêt général, ne s'emparent pas des outils informatiques, un jour, nos concitoyens seront dans une grande difficulté, parce qu'ils seront livrés à eux-mêmes, en leur disant : votre risque est élevé, pas élevé, etc. Mais on n'aura pas eu le contrôle et l'information nous-mêmes du véritable risque qui est potentiel à tel ou tel endroit particulier. Donc, cette expérimentation est symbolique, effectivement, de la volonté affichée que nous avons d'avancer avec Sophia Antipolis dans ce domaine.

Mais il y a un autre élément. J'ai demandé à l'ensemble des services et à l'ensemble des adjoints de travailler sur tout ce qui peut être des nouvelles technologies mises à disposition à partir de l'année 2018. Donc, ces éléments-là sont en cours de travail. Ils sont aussi bien sur la visualisation en trois dimensions... Tout à l'heure, par exemple, on discutait du projet Marenda Lacan ou du projet sur l'espace Buno, avenue Jules Grec. Si on avait ces outils en trois dimensions, on verrait bien qu'il y a ou qu'il n'y a pas une nuisance sur la villa qui se trouve de l'autre côté par rapport à un R + 3. On verrait bien, sur Marenda Lacan, la dimension de la place, et comment il faut l'aménager, parce que ça apparaîtrait comme quelque chose de clair à tout le monde. C'est quelque chose qui sera prêt à la fin de l'année.

Toute la ville sera numérisée en trois dimensions, et chacun pourra voir le projet à venir en temps réel et en visualisation tridimensionnelle réelle. Voyez comme cela fait avancer la démocratie de proximité, parce que tout le monde pourra le voir et le comprendre. Donc, on vous présentera, avant la fin de l'année, l'ensemble de ce projet, qui sera inscrit bien sûr dans le budget de l'année prochaine, pour faire en sorte que cette ville soit, comme Sophia Antipolis, à la pointe du numérique.

En tout cas, merci de votre soutien à tous sur ce sujet. Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

*Départ de Monsieur Alain CHAUSSARD – Procuration à Madame Jacqueline BOUFFIER.
Présents : 38 / Procurations : 10 / Absent : 1*

MONSIEUR ERIC DUPLAY

05-1 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2016 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DUPLAY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour la troisième année consécutive, j'ai le plaisir de vous rapporter le bilan d'une année du service public de l'assainissement non collectif. Cette année, c'est l'exercice 2016 qui sera évalué. Cette présentation comprend deux délibérations :

- le rapport annuel du délégataire, qui est une information au Conseil municipal ;
- le RPQS, qui demande un avis du Conseil municipal. Ce RPQS reprend le rapport annuel du délégataire, le commente et l'analyse quant à l'intérêt de nos administrés sur le prix et la qualité du service public.

Je remercie Séverine MORDAC de nous présenter en diaporama une année de SPANC. Séverine MORDAC remplace depuis un an Christophe PISTRE, et donc est en charge chez nous de l'assainissement non collectif et de la sécurité alimentaire.

Mme MORDAC : Pour rappel, 30 % du territoire de la ville d'Antibes est concerné par l'assainissement non collectif, ce qui représente environ 12 000 habitants, soit un petit peu moins de 16 % de la population. Donc, on a estimé le parc à environ 2 500 installations potentielles en assainissement non collectif, mais cela reste pour le moment une estimation.

Les principales missions de Véolia sont tout d'abord de réaliser les contrôles initiaux des installations, mais également les contrôles de bon fonctionnement. Pour rappel, un contrôle de bon fonctionnement peut avoir lieu soit tous les 4 ans, soit tous les 10 ans, en fonction de la conformité de l'installation. Ils réalisent également des contrôles dans le cadre de ventes immobilières, et aussi les contrôles des projets d'installation ou de réhabilitation des fosses septiques chez les particuliers.

Les missions de la Commune sont de veiller au bon déroulement de la prestation, mais également d'exercer les pouvoirs de police sanitaire, à savoir de réaliser des mises en demeure sur les particuliers qui seraient récalcitrants à laisser leur installation se faire contrôler, ou, pour les installations qui représentent un risque soit pour l'environnement soit pour la santé, de mettre en demeure la personne de réhabiliter son installation.

Donc, sur l'année 2016, il y a eu 441 avis donnés par Véolia. 330 installations ont été diagnostiquées, dont 270 contrôles initiaux, 30 contrôles dans le cadre de ventes, mais aussi 111 contrôles sur dossier, c'est-à-dire analyser les projets de conception ou de réhabilitation, et 18 conseils à la demande des usagers.

Sur l'ensemble des contrôles réalisés en 2016, on a à peu près 26 % des installations qui ont été estimées conformes, un peu moins de 69 % non conformes, mais qui ne présentent pas de risque pour la santé ou l'environnement, et 1,4 % qui sont non conformes avec risque soit pour l'environnement soit pour la santé, qui ont bien sûr fait l'objet de mises en demeure, et 3,6 % pour lesquels aucun avis n'a été donné, parce qu'il manquait des pièces au dossier.

Depuis la délégation du service public en 2013, Véolia a contrôlé 910 installations en termes de contrôle initial. À ce jour - donc fin 2016 -, sur les 2 500 installations potentielles, 2 410 ont déjà été contrôlées au moins une fois, soit 96,4 % du parc potentiel. A titre indicatif, voici la grille tarifaire des prestations. Pour rappel, en 2012, quand la prestation était effectuée en régie, le coût d'une visite de bon fonctionnement était de 80 euros. Depuis la délégation de service, nous sommes à un coût de contrôle de bon fonctionnement d'environ 30 euros, hors taxes.

Donc, le service est déficitaire, puisqu'ils sont sur un résultat de - 75 183 euros. Mais cette prestation se fait aux risques et périls du délégataire, et c'est Véolia qui assume seul ce déficit. Cela n'a pas d'impact pour la Commune.

Je vais redonner la parole à Monsieur DUPLAY pour conclure sur la dernière diapositive de cette présentation.

M. DUPLAY : Merci, Séverine. C'est simple à voir : le passage en délégation de service public a permis de beaucoup diminuer le coût d'un contrôle initial ou d'un contrôle de fonctionnement. Si, aujourd'hui, on devait diviser le budget Véolia, qui est d'à peu près 90 000 euros, par le nombre de contrôles qu'ils ont faits cette année, soit à peu près 450, cela nous mènerait quand même à 200 euros le contrôle. Le fait de passer en délégation de service public, passer à 30 euros, c'est quand même quelque chose qui peut être agréable pour nos administrés. Il est à noter quand même qu'on avait commencé il y a quatre ans à 30 euros, et qu'on a augmenté. Cela a été 30,12 euros et après, 30,20 euros. Cette année, cela a baissé. Pourquoi n'est-on pas monté à 30,30 euros et est-on descendu à 30,10 euros ? Parce que Véolia a fait, à notre bénéfice, une erreur dans le calcul de son coût.

M. LEONETTI : Non, ce n'est pas une erreur.

M. DUPLAY : Véolia a perdu 98 euros dans l'année sur l'ensemble des contrôles. Je ne crois pas qu'ils vont pleurer pour ça. On vous permet de comparer ce contrôle par rapport à des communes dans un autre environnement. Nous n'avons pu mettre que des communes qui sont restées en régie, parce que la délégation de service public et son prix font partie du domaine privé, et qu'on ne l'a pas trouvé sur le Net, et que Véolia ne nous a pas communiqué le tarif des autres communes qu'il administre, comme Roquefort-les-Pins, par exemple. Voilà. Mais vous pouvez voir quand même que ces 30 euros comparés à Nice, 150 euros, Vallauris, 110 euros, je pense que nos administrés ont trouvé un réel intérêt quant à ce passage en service public. Merci, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : Merci. Alors, j'ai l'intervention de la Gauche, à gauche de la gauche. Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Merci. Alors, le rapport du Maire reprend des « copier-coller » du rapport du délégataire avec des confusions entre « le délégataire » et le « nous » du délégataire. Exemples : « nous avons contrôlé », « nous avons émis ». Sur 59 pages, seuls 13 concernent clairement la délégation.

Le contrôle des DSP ne doit pas se contenter de reprendre ce qu'annonce le délégataire, mais véritablement contrôler l'exécution du service rendu aux usagers. Il y a vraiment une confusion entre le rapport du délégataire et le rapport du Maire.

D'ailleurs, étonnant, il est indiqué que le service est intervenu pour aider le délégataire à établir son rapport. Est-il possible qu'une entreprise comme Véolia ne sache pas élaborer correctement un rapport de délégataire ? Ils n'ont pas que la Ville comme client. Comment font-ils pour les autres communes ?

Le rapport du délégataire reprend des données depuis 2006. Ces données ne le concernent pas. Ces travaux ne lui sont confiés que depuis 2013. Bien que cela soit indiqué comme un point fort du service du délégataire, les usagers se plaignent des difficultés à joindre le service. Sur beaucoup de documents, le numéro de téléphone est erroné.

L'enquête de satisfaction est basée toujours seulement sur les réclamations reçues. Nous rappelons que la totalité des installations aurait dû être contrôlée fin 2012. Fin 2016, ce n'était pas encore terminé. Toujours beaucoup d'installations sont non conformes (75 %). Ce n'est pas normal, même s'il est dit qu'elles ne présentent pas de risque avéré pour l'environnement ou la santé. Le risque n'est peut-être pas avéré, mais il existe, et nous nous souvenons que les critères ont changé de manière à permettre plus de souplesse.

Une étude récente démontre que les dispositifs agréés ne sont pas tous satisfaisants en termes de qualité des eaux traitées. Les résultats de cette étude ne sont pas encourageants. En ce qui concerne la fréquence des opérations d'entretien curatif, là encore, seuls trois dispositifs satisfont aux deux critères. Une information des usagers a-t-elle été faite suite à cette étude ? Des conseils sur les dispositifs satisfaisants aux deux critères ont-ils été donnés aux usagers qui procédaient à une installation ? Le délégataire a-t-il intégré les résultats de cette étude ?

Vous comprendrez que l'on ne peut se satisfaire de la mention « ne présente pas de risque pour la santé ». Ce qui est important, ce n'est pas d'être le moins cher, mais c'est d'avoir un service de qualité. D'ailleurs, lorsque l'on voit le prix facturé pour un contrôle périodique et un contrôle dans le cas d'une vente immobilière – presque le triple –, on peut se poser des questions sur les contrôles périodiques.

À noter que la participation aux services centraux, là encore, a plus que doublé en 2016 par rapport à 2015. Comment expliquer la baisse du poste personnel de 7 000 euros en 2016 ? Encore une confusion, puisque cette baisse est expliquée par la diminution du nombre de personnes depuis le passage en DSP. Mais la régie et la DSP n'ont rien à voir. La diminution du poste Personnel est entre 2015 et 2016. Plus globalement, que viennent faire dans le rapport du délégataire des données du service en régie ?

D'autre part, vous ne pouvez pas nous faire croire que Véolia ne dispose pas d'une comptabilité analytique, qui permettrait de connaître exactement le nombre de contrôles non facturés, décalés d'une année sur l'autre. Au lieu de nous donner du détail financier sur la délégation, il nous donne tous les textes juridiques que nous connaissons. Il faudrait rappeler au délégataire que la loi oblige le délégataire à remettre un rapport de la délégation. Là, il y a deux délégations différentes : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Il y a des mélanges. Or le délégataire doit remettre un rapport complet et précis pour chaque délégation.

Quant à l'erreur de calcul, elle est certes minime, mais ne dénote pas d'un grand sérieux. Merci.

M. LEONETTI : Heureusement que je ne fais pas un temps de parole proportionnel à la représentation !
Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Je voudrais simplement vous faire part de quelques réflexions sur ce rapport. La carte de la commune qui ouvre le document montre deux pôles essentiels, qui ne sont pas desservis par l'assainissement collectif, le premier, dans le nord, de chaque côté de l'autoroute, et l'autre au Cap d'Antibes. Ce zonage représente encore 30 % de la superficie totale de la commune, ce qui me semble encore beaucoup en 2017 de superficie non raccordée à l'assainissement collectif.

À noter que, sur ces 30 %, il n'y a que 15,6 % de la population antiboise qui y habite. C'est ce que la première diapositive nous a montré. Cela permet de penser que les propriétés en question, en particulier au Cap d'Antibes, sont quand même très étendues.

Bizarrement, quand le document localise les zones sensibles de la commune, en particulier celles, je cite, « *parmi les sources de pollution de l'eau de baignade et de la santé des baigneurs* », seule apparaît une carte du nord de la ville, et rien sur le Cap d'Antibes. Surprenant.

En 2016, sur 330 contrôles sur place, 282 installations sont déclarées non conformes, dont 6 avec risque ou danger. Vous conviendrez que cela est plutôt inquiétant.

Enfin, vous qui êtes des supporteurs de la concurrence libre et non faussée, quels sont les garde-fous, les précautions, pour que les travaux, qui résultent de ces contrôles, ne soient pas captés exclusivement par Véolia ?

Il serait intéressant de compléter ce rapport avec les entreprises qui font les travaux nécessaires.

M. LEONETTI : C'est dur. C'est dur d'arriver à expliquer que tout ça, malheureusement pour vous, c'est fait selon des normes, que c'est fait par des professionnels et que cela ne coûte que 30 euros au contrôle. Donc, effectivement, il faut un tas de verbiage tout autour pour expliquer que rien ne va, alors que, franchement, s'il y a bien un endroit qui ne va pas si mal que ça, c'est ce contrôle-là.

Vous avez raison, Madame DUMAS, effectivement, je ne vais pas mettre un réseau d'assainissement collectif sur le Cap d'Antibes. Voilà. Parce que je pense que cela ferait porter à la commune, et donc aux concitoyens, une charge financière qui incombe à des gens qui ont, effectivement, à la fois les moyens d'avoir un assainissement non collectif et probablement aussi les moyens d'avoir parallèlement des terrains suffisants.

Donc, vous apportez en fait de l'eau au moulin. Si 30 % de l'espace ne sont pas assainis collectivement parce qu'ils ne comportent que 6 % de la population, c'est que ces 6 % de la population doivent assumer le fait de ne pas être dans un réseau collectif. Donc, on a raison de développer notre réseau d'assainissement collectif, et en parallèle, le réseau de l'assainissement non collectif, qu'a présenté Éric DUPLAY, qui montre effectivement que, lorsque la concurrence est libre et non faussée, le prix de la liberté, c'est la responsabilité. La responsabilité, c'est effectivement Véolia qui la porte. Parce que si une position intervenait après un contrôle, et qu'après le contrôle, les choses ne sont pas rentrées dans l'ordre, d'une part, nous, on en est informés, et on a un suivi ; d'autre part, la société, chargée d'une délégation de service public, donc d'un service public, est en charge de le faire.

Vous avez noté au passage que, comme l'a dit Éric DUPLAY, si nous étions restés en régie, chaque petit contrôle de contribuable d'une fosse septique, qui serait considérée comme normale, lui coûterait 200 euros. Vous viendriez probablement, non pas me parler du Cap d'Antibes, mais de la petite mémé – généralement, c'est une petite mémé, c'est mieux politiquement – qui est obligée de payer 200 euros, simplement pour contrôler que sa fosse septique est en bon ordre, et que Véolia est un méchant capitaliste qui est venu lui prendre cet argent. Donc, voilà.

Ils perdent de l'argent sur l'assainissement non collectif. Vous avez les colonnes qui montrent que, finalement, le passage en régie, que vous préconisiez, personne en régie n'y arrive, parce qu'il faudrait qu'un seul agent arrive à contrôler deux fois plus de personnes que ce l'on contrôle aujourd'hui. Donc, à ce moment-là, votre fibre sociale viendrait et dirait : « Comment ! Vous donnez autant de travail à un seul agent. Il faut doubler ou tripler le nombre d'agents, et augmenter donc la charge financière, et augmenter donc le coût du contrôle de l'assainissement. » Bon. Voilà, on n'est pas dans la même philosophie. De temps en temps, la nôtre, celle qui est libérale et contrôlée - pas libérale et non contrôlée - elle porte ses fruits.

Madame MURATORE, je vois que la proposition que je vous ai faite ne porte pas encore ses fruits. Mais peut-être que si vous m'envoyez toutes les demandes concernant ces éléments, on arrivera à sortir du détail et à revenir sur les grands projets stratégiques qui structurent notre Ville, et qui ont fait que, en choisissant Véolia en délégation de service public, et en incluant obligatoirement le SPANC, on a eu quand même la sécurité du contrôle et le bénéfice financier pour les contribuables.

Avis du Conseil municipal. Qui est contre ? trois. Qui s'abstient ? Un.

Adoptée à la majorité par 44 voix pour sur 48 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS – 1 abstention : M. GERIOS).

05-2 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2016 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : C'est une information. Elle est de même type. Vous êtes informés.

MADAME ANGÈLE MURATORI

06-1 - QUARTIER DES COMBES - DÉNOMINATION D'UNE VOIE « RUE DU BON AIR » - APPROBATION

Mme MURATORI : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je ne vais pas m'éterniser pour vous dire que cette dénomination a pour but d'améliorer la localisation des habitations, et ceci après concertation des habitants de ce quartier.

M. LEONETTI : Voilà, cela s'appelle la volonté populaire. Donc, on est d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous sommes tous d'accord.

Adoptée à l'unanimité.

06-2 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ - RETRAIT DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR - AVIS DE LA COMMUNE

Mme MURATORI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, par courrier en date du 12 juillet, la Métropole et le SDEG se sont engagés dans un processus qui doit aboutir à la sortie de la Métropole dudit syndicat mi-2018. À leur tour, les communes membres du SDEG sont appelées à s'exprimer dans un délai de trois mois, à compter de la délibération du SDEG du 29 juin 2017, pour confirmer le processus de sortie.

L'absence de délibération favorable vaudra refus de retrait de la Métropole du SDEG.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat départemental de l'Électricité et du Gaz.

M. LEONETTI : C'est une délibération, c'est ce que j'appelle les délibérations forcées. La Métropole est pratiquement obligée de sortir du SDEG, et elle sort du SDEG en demandant l'avis des communes avoisinantes et membres du SDEG. En même temps, si on donne un avis négatif, cela n'a pas d'incidence. Donc, franchement, on nous demande notre avis pour pas grand-chose.

Plus sérieusement, le SDEG aujourd'hui n'a plus la ville de Cannes et n'a plus la Métropole. Donc, je pense qu'à terme, il faudra réfléchir à l'organisation de la gestion du SDEG, à terme. D'ici là, on refait le point avec l'aide que nous apporte le SDEG, qui est significative sur la fin du mandat. Ensuite, au début du prochain mandat, vraisemblablement, le SDEG sera absorbé dans les compétences des intercommunalités.

En attendant, nous vous demandons d'accepter le retrait de la Métropole. Si vous dites « non », c'est la même chose. Personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

07-1 - CASINO EDEN BEACH - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

07-2 - CASINO LA SIESTA - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RAMBAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter les rapports annuels des délégataires de service public concernant les casinos.

Je vais commencer par la Siesta. Je vais vous synthétiser tout ça, en vous mentionnant les chiffres clés.

En ce qui concerne le Garden Beach, le chiffre d'affaires est de 6 millions d'euros, c'est-à-dire - 4,4 % en retrait. En ce qui concerne spécifiquement l'activité des jeux, on peut noter l'augmentation du produit brut des jeux, qui passe de 11,2 à 11,3 millions d'euros, soit une augmentation de 1,03 %. Les produits d'exploitation sont en hausse de 2,1 %, mais ne permettent pas aujourd'hui de couvrir en totalité les charges d'exploitation. Il y a donc un déficit de 216 000 euros.

En ce qui concerne les flux financiers du casino vers la Ville, le prélèvement de la Ville, qui est fixé au taux légal de 15 %, représente 1 458 194 euros. La redevance fixe, donc participation à l'effort touristique, représente 32 000 euros. La participation aux manifestations artistiques de qualité sur le jazz s'élève à 500 000 euros. Soit un total de 2 037 241 euros.

En ce qui concerne la Siesta, le chiffre d'affaires net est de 9,9 millions d'euros, presque 10 millions d'euros, + 0,1 % par rapport à 2015. Concernant spécifiquement l'activité des jeux, on peut noter que le produit brut des jeux passe de 18,4 millions d'euros à 18,7 millions d'euros, soit une hausse de 2 %. Les produits d'exploitation s'établissent à 11 millions d'euros, soit + 3,7 %. Le casino enregistre un résultat avant impôts de plus de 1 million d'euros, soit + 575 000 euros après impôts.

Les flux financiers du casino vers la Ville, donc les 15 % comme pour l'autre casino, représentent 2 500 000 euros, la participation à l'effort touristique, 104 060 euros, la participation aux MAC, au théâtre Anthéa, 710 000 euros, soit un total de 3 322 388 euros.

Ce qui fait un total entre les deux casinos de taxes de 5 400 000 euros environ.

M. LEONETTI : Très bien. Ces deux informations n'ont pas lieu à vote. En même temps, comme il n'y a aucune intervention, nous enregistrons le rapport qui nous a été donné et les informations qui nous ont été données par Monsieur RAMBAUD, en rappelant que ces 5 millions d'euros ont aussi fondu un peu au soleil, par des prélèvements forfaitaires supplémentaires de la part de l'État. Mais on est quand même bien contents d'avoir 5,4 millions d'euros de plus par les casinos.

Cette manne aujourd'hui est absolument indispensable aux équilibres financiers de la Commune et de ses ambitions.

MONSIEUR YVES DAHAN

10-1 - RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SEMAINE DE CLASSE - RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

M. LEONETTI : Dernier épisode.

M. DAHAN : Merci, Monsieur le Maire et chers collègues. Effectivement, vous savez que, par décret, le ministère de l'Éducation a permis aux communes qui le souhaitent de déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours et de revenir à l'organisation de la semaine de 24 heures d'enseignement, réparties sur quatre jours de classe.

Conformément aux termes du décret, le projet d'organisation a été présenté à l'avis des conseils d'écoles publiques de la commune, et a reçu une large majorité d'avis favorables. C'est plus qu'une large majorité, puisque je rappelle qu'il y a eu 28 votes pour et un vote à égalité.

Le directeur d'académie des services de l'Éducation nationale a donc validé ce projet le 7 juillet 2017 et en a autorisé l'application à la rentrée scolaire 2017-2018. Aussi, à compter du 4 septembre, les horaires d'enseignement au sein des écoles publiques antiboises sont donc les suivants, pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Pour les familles qui le souhaitent, et sur inscription auprès du guichet unique, des activités seront proposées aux élèves les mercredis des semaines de classe, soit le mercredi matin, avec ce que l'on appelle les TAP (temps d'activités périscolaires), qui remplacent les activités périscolaires du vendredi après-midi, soit la journée entière avec effectivement les TAP, soit suivi des centres de loisirs.

Je rappelle, en lien avec les TAP, les activités périscolaires qui sont organisées chaque matin avant la classe, de 7 heures 30 à 8 heures 20, et les après-midi après la classe, de 16 heures 30 à 18 heures, ce qui explique bien la volonté qui a été voulue par Monsieur le Maire de continuer le sens pédagogique, qui démarre dans les écoles et qui est suivi chaque jour de la semaine, pour être concrétisé parfaitement le mercredi matin, ce que souhaitait un certain nombre des parents.

Alors, il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, et ceci applicable bien sûr dès cette rentrée.

M. LEONETTI : Alors, interventions, Rassemblement Bleu Marine, la Gauche Unie et Front de Gauche.

M. TIVOLI : Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe n'est pas favorable à la mise en place des TAP le mercredi matin.

Nous vous rappelons tous les arguments qui avaient été exposés lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : la fatigue des enfants, la désorganisation des parents, le coût supplémentaire pour les communes et les parents, etc.

Aussi, les TAP sont donc des NAP déguisées en fausses animations innovantes. Elles mobilisent finalement des fonds publics, font intervenir des associations, qui peuvent a priori tout à fait intervenir de manière indépendante et sans aucun coût pour notre Ville. Je pense notamment aux coûts générés par les frais de fonctionnement des activités le matin, alors que rien ne l'oblige. Tout ce qui est chauffage, électricité, ménage, animateurs, ATSEM, sécurité.

Avec le retour de la semaine à quatre jours, on aurait dû se réjouir de revenir enfin à la raison, mais, visiblement, la Ville dispose désormais de trop d'argent, et ne sait plus comment le dépenser, s'invente des dépenses, dont *a priori* nous n'avons nul besoin, les centres de loisirs à la journée ou à la demi-journée faisant tout à fait l'affaire. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Donc, il ne faut pas que l'on aide les parents à garder les enfants et à animer le mercredi, c'est ça ?

Réponse hors micro inaudible.

M. LEONETTI : Oui, et on ne peut pas accueillir plus de 1 000 enfants et passer à 1 500 si c'est un besoin de la part des parents qui travaillent ?

Réponse hors micro inaudible.

M. LEONETTI : C'est la même chose, que cela s'appelle des NAP ou des centres de loisirs. On accueille des enfants, on les fait manger, on fait une animation, on s'en occupe.

Intervention hors micro inaudible.

M. LEONETTI : D'accord, OK. Non, mais c'est bien, le Front national est contre l'accueil des enfants le mercredi. C'est très bien. C'est clair au moins. Madame MURATORE.

Intervention hors micro inaudible.

Mme MURATORE : Merci. Alors, nous rappelons que nous sommes opposés à la semaine de quatre jours et aux NAP payantes. Nous étions opposés au regroupement des NAP le vendredi après-midi. Maintenant, vous les proposez regroupées le mercredi matin. Le seul argument pour revenir à la semaine de quatre jours était que « les enfants sont fatigués, le mercredi, ils peuvent se reposer ». Toutefois, effectivement, les parents qui travaillent ont besoin d'activités et pas simplement de garderie pour leurs enfants. Nous sommes donc opposés à cette nouvelle organisation que vous proposez. Merci.

M. LEONETTI : C'est embêtant quand même que 100 % des écoles soient favorables à cette organisation. Mais on peut toujours avoir raison contre le peuple, Madame MURATORE, ce n'est pas interdit.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Bien, moi, je trouve assez sidérant que l'on fasse semblant de nous demander notre avis sur l'organisation des horaires de la semaine de classe un mois après la rentrée.

M. LEONETTI : C'est vrai. On ne devrait pas vous le demander.

Mme DUMAS : Oui, c'est bien la preuve que notre avis ne compte pas beaucoup, puisque la rentrée s'est faite et heureusement qu'elle s'est faite.

M. LEONETTI : C'est un moment de lucidité.

Mme DUMAS : Ce n'est pas le seul. Depuis 15 heures, j'ai beaucoup de moments de lucidité.

D'autant plus sidérant que cette délibération ne fait malheureusement aucun bilan de la rentrée scolaire. Moi, c'est ce que j'attendais d'une délibération sur cette rentrée, aucun projet de ces fameuses activités périscolaires du mercredi matin souligné dans la délibération, aucun bilan de ce qui s'est passé les années précédentes, et aucun bilan sur les emplois aidés de la commune, qui auraient pu être supprimés.

Que se passe-t-il donc pour les recrutements faits l'an passé dans le cadre des activités périscolaires ?

D'autre part, la délibération suivante parle de bénévoles pour les activités du mercredi. Alors qu'en est-il de la gratuité pour les familles dans ce cadre-là ?

Quand on parle bilan, on pourrait aussi quand même se poser la question de l'absence de financement de bus de la part de la Ville pour les enfants scolarisés en primaire. Je citerai un seul exemple d'une école primaire, les élèves de CM2, qui sont allés visiter le collège qui les concerne l'année d'après. Ils y sont allés à pied, puisque la Ville n'avait soi-disant pas de bus à leur soumettre.

Je reste convaincue, ce qui expliquera mon abstention sur cette délibération - malheureusement, ce n'est pas vous qui avez les cartes en main -, que nous avons besoin d'un grand service public national des activités périscolaires, pour répondre au besoin d'égalité et aux activités des enfants d'une commune.

M. LEONETTI : Monsieur DAHAN.

M. DAHAN : Bien, Monsieur le Maire, merci. Effectivement, je constate que, d'un côté, on a compris que les associations intervenaient de façon gratuite. Je regrette que le Front national ne l'ait pas enregistré, puisqu'il pense que cela a coûté et que l'on dépensait de l'argent pour les faire venir. En tous les cas, c'est ce que j'ai entendu. Je regrette par contre de ne pas vous avoir entendus lors des commissions. Si vous aviez suivi ce qui se passe pendant les différentes commissions, vous sauriez un peu mieux comment cela peut se dérouler.

Ce que je voulais dire simplement aussi, c'est qu'en fait, si les NAP, qui sont devenues des TAP, existent le mercredi matin, c'est d'abord parce que les parents l'ont profondément souhaité. C'est parce que la Ville a la capacité d'offrir différentes possibilités, et que les parents qui ne souhaitent pas mettre leurs enfants dans les TAP ne les mettent pas. Il n'y a pas d'obligation. Donc, s'ils ont choisi d'un côté ce que leur propose la Ville, c'est-à-dire à la fois d'aller dans les TAP, et l'après-midi, d'assister à d'autres éléments, de permettre aux associations, le mercredi matin, de se réorganiser telles qu'elles l'étaient auparavant, et de pouvoir offrir à tous les enfants d'Antibes des activités sportives, culturelles et autres, dans le cadre des associations telles qu'elles existent, je crois que cela va quand même plus dans le sens que vous ne le pensez de ce que vous souhaitez.

D'autre part, je rappelle aussi qu'il y a quand même une cohérence dans les fonctionnements, et qu'ils sont souhaités d'une part par l'Éducation nationale, et que nous avons profondément soutenus avec Monsieur le Maire, qui est de dire : il y a une volonté de continuité entre ce qui se passe auprès de l'Éducation nationale, et ce que font les enfants de différentes façons. On a beaucoup travaillé l'intérieur des TAP, des NAP au départ. Il a semblé aberrant à beaucoup de parents que nous abandonnions ce travail, qui est un travail citoyen, un travail sur la culture. Donc, tout le monde a souhaité ça.

Alors, je ne sais pas qui vous entendez dans les écoles, mais je vous assure que s'ils ont voté à 28 écoles pour, c'est bien parce qu'ils le souhaitaient profondément. Je crois qu'il y a quand même une vision qu'il faut reposer sur les différentes choses.

Quant au bilan, il est effectivement positif, mais on pourra le détailler un peu plus une autre fois, et on vous transmettra les bilans de ce qui s'est passé.

On a même été plus loin, mais on part presque dans la délibération suivante, qui est le contenu un petit peu des TAP, puisqu'on a proposé également des choses nouvelles, qui sont tout à fait dans l'air du temps. Je suis, moi, particulièrement, avec Monsieur le Maire, attaché à ce développement, dans lequel on a amené à une certaine pensée, amené les enfants à se libérer, amené les enfants à prendre ce qui peut être une respiration, amené différentes choses. Donc, je crois qu'on n'est pas là dans l'écrasement des enfants pour un travail. Dans chaque TAP, ils ont la possibilité de suivre l'activité jusqu'au bout, et ils ont la possibilité de s'en détacher et de se reposer s'ils le souhaitent. Donc, franchement, je crois qu'il faudra vraiment qu'on vous fasse parvenir un petit peu les bilans. Effectivement, je m'excuse auprès de vous. Si vous aviez eu les bilans, je ne pense pas que vous auriez pu avoir cette perception.

M. LEONETTI : Je suis un peu désolé. D'une part, on a suffisamment dit, Lionel TIVOLI l'a rappelé, que le système qui nous était imposé par Monsieur PEILLON était un système qui était délétère. Voilà. Il coûtait cher. Il entraînait une fatigue des enfants.

On peut toujours penser que les enseignants et les parents ne vont pas dans le cadre de l'intérêt de l'enfant. Mais quand vous avez tous les enseignants et tous les parents, qui disent : il valait mieux revenir à la semaine des quatre jours, on peut peut-être penser que ce n'est pas trois pédagogues installés derrière leur bureau à Paris qui ont raison par rapport à eux. Voilà. Donc, cette situation était aggravée sur la ville d'Antibes-Juan-les-Pins, parce que, déjà, on avait mis en place des mercredis sportifs et des mercredis culturels. Donc, au fond, on avait déjà un peu mis en place des TAP, tels qu'ils sont aujourd'hui.

Dans un deuxième temps, on a été obligés d'aller devant les tribunaux pour avoir raison, et pas faire trois quarts d'heure d'animation et de garderie mais avoir un véritable projet pédagogique. Le projet pédagogique, il a été « récompensé » par l'Éducation nationale, qui a accepté de faire un projet éducatif territorial en partenariat avec nous. Finalement, si l'horaire était mal choisi, l'approfondissement et, je dirais, la valorisation de l'accueil des enfants, étaient plutôt bien accueillis.

Quand on est arrivés dans la situation telle qu'elle est, on a reposé la question – puisqu'on avait à nouveau la liberté – aux groupes scolaires. Il y en a un seul qui a autant de voix pour et de voix contre, et tous les autres ont des voix pour, très majoritairement, voire unanimes. Donc, cela veut dire que personne n'est contre. C'est quand même difficile de ne pas revenir à un système antérieur quand personne n'est contre. Donc, le mercredi matin n'est plus travaillé dans la ville d'Antibes-Juan-les-Pins.

On aurait pu passer par le Conseil municipal pour réfléchir au mois d'août à l'attitude qu'on pouvait avoir, Madame DUMAS. Mais, moi, il m'a paru quand même assez évident que, si on faisait une modification, on la faisait avant la rentrée scolaire, et non pas après la rentrée scolaire.

Deuxième point qui est apparu, à Yves DAHAN et à moi-même, c'est que, finalement, on avait avant 1 000 enfants le mercredi, après, on a 3 000 enfants le vendredi après-midi, et quand on est passés au mercredi, on ne savait pas combien on aurait d'enfants, mais on a eu 1 500 inscrits. Donc, ça veut dire qu'il y a plus de parents qui demandent ces activités le mercredi. Donc, on a redéployé les moyens qu'on avait le vendredi vers le mercredi.

Si vous voulez une réponse sur « est-ce que ça va coûter à terme moins cher à la ville d'Antibes-Juan-les-Pins ? », la réponse est « oui », forcément. Il y a des activités comme le Conservatoire, comme les activités football, handball, basket, tennis ou autres, qui vont reprendre, et les parents vont les remettre le mercredi. Je pense au ski en particulier. Au ski, il est difficile d'y aller en trois quarts d'heure. Tandis que là, s'il y a une journée entière, les parents pourront confier leurs enfants au ski club, par exemple pour la journée.

Donc, on revient avec cette situation améliorée.

Comme on veut continuer à travailler avec la communauté éducative, on a travaillé, comme l'a expliqué Yves DAHAN, sur un projet pédagogique du mercredi. Il est encore mieux que ce que nous faisons avant, et on accueille plus d'enfants que ce qu'il y avait avant. Là aussi, c'est la liberté. Ceux qui veulent mettre leurs enfants là, ils les mettent. Ceux qui veulent leur faire faire de la voile, ils les mettent à la voile. Ceux qui veulent les garder à la maison, faire la grasse matinée, ils le font, en fonction de leurs besoins et de leur volonté.

Donc, je trouve que c'est assez curieux que tout le monde soit contre, pour des raisons diamétralement opposées, comme d'habitude, alors que l'ensemble de la population le plébiscite. Attention, quand on est dans l'opposition, il faut s'opposer à la majorité, il ne faut pas s'opposer au peuple.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. Les Front s'abstiennent et Madame MURATORE s'oppose. C'est ça ? Voilà.

Adoptée à la majorité par 41 voix POUR sur 48 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, 5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO, Mme DUMAS).

10-2 - ÉCOLES PRIMAIRES - TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) ET TEMPS D'ANIMATION RESTAURATION - MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS - CONVENTION CADRE DE BÉNÉVOLAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN : Sur les temps d'activités périscolaires, par délibération du 4 novembre 2016, le Conseil municipal avait approuvé la participation de bénévoles, pour le fonctionnement d'ateliers et dans le cadre des NAP, qui avaient lieu, comme on vient de le dire, le vendredi après-midi. Par décret, le ministère de l'Éducation nationale a permis aux communes de revenir sur l'organisation de cette semaine à quatre jours, et aussi, à la rentrée scolaire, les temps d'activités périscolaires, qui remplaceront donc ces NAP, se dérouleront de 8 heures 30 à 11 heures 30. Pour les mettre en œuvre, nous avons donc continué à garder ces animations de qualité, en cohérence avec les objectifs éducatifs, comme je l'ai dit tout à l'heure. La Commune a décidé de poursuivre le partenariat initié l'année dernière avec les intervenants extérieurs du monde associatif, culturel et sportif, qui assurent l'animation des ateliers.

Les jours de classe, ces intervenants ont également accepté d'animer des ateliers pendant le temps périscolaire de la restauration. C'est là où j'essaie de bien faire comprendre le lien qu'il y a entre le mercredi et tous les autres jours, puisqu'il y a des espaces, qui sont les espaces d'accueil du matin, qui sont ceux du soir, et le temps également de la restauration, qui est la pause méridienne. Ces interventions devront se faire dans le cadre d'une convention.

Alors, il vous est demandé d'abroger la délibération du Conseil municipal du 4 novembre sur l'intervention des bénévoles au moment des NAP le vendredi après-midi, et d'approuver celle des bénévoles toujours au moment des TAP le mercredi matin, pendant ces différents espaces, qui sont la restauration du lundi, mardi, jeudi et vendredi, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions prises sous la forme de la convention dans le cadre du bénévolat.

M. LEONETTI : Même vote ? Non. Ah bon, pardon. Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO).

10-3 - ÉCOLES PUBLIQUES - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE RÉSIDENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : Délibération classique de coordination entre les communes sur le scolaire.

M. DAHAN : Oui, Monsieur le Maire, là, on est dans les choses plutôt techniques. Donc, il s'agit entre autres des villes extérieures, dont les enfants sont à Antibes. Donc, on prend en charge les charges obligatoires.

Pour rappel, le coût unique était de 643 euros par le passé. En fait, on le porte aujourd'hui à 688 euros. C'est simplement demander l'accord de cette convention.

Donc, il vous est demandé d'abroger la délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2016, fixant la répartition intercommunale des charges, de fixer à 688 euros le montant de la participation qui sera versée par les communes pour les élèves scolarisés à Antibes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les communes qui ont accepté la scolarisation de leurs élèves dans les écoles publiques antiboises.

M. LEONETTI : Pas d'intervention, personne n'est contre, pas d'abstention. Délibération adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

10-4 - ÉDUCATION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES ACCUEILLANT DES ÉLÈVES ANTIBOIS - ÉCOLES PUBLIQUES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES - CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES CONCERNÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN : On est un peu dans le même type de fonctionnement, mais il s'agit là des enfants d'Antibes qui vont dans les autres villes. Simplement, le fonctionnement est un petit peu différent, puisque cela concerne un certain nombre de communes : Biot, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Carros, Contes, et j'en passe. Alors, il vous est demandé toutefois d'être d'accord sur l'incidence financière de la Commune, qui a été estimée à environ 240 000 euros. Pourquoi ? Parce que, autant la Ville d'Antibes fixe son montant, autant chaque autre ville fixe un montant qui n'est pas forcément le même en fonction du coût de chaque ville. C'est donc une enveloppe globale.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec ces différentes communes.

M. LEONETTI : Même vote ? Même vote.

Adoptée à l'unanimité.

10-5 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - CONVENTION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ANTIBOIS CONCERNÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN : Les établissements d'enseignement privé, même combat, je dirais. Pardon ? Je parle même combat au niveau du montant. Je parle au niveau du montant. Le montant étant passé maintenant de 643 à 688 euros. On a donc l'obligation de reverser ce montant aux écoles privées.

Pour l'année scolaire 2017-2018, donc, le coût scolaire a été fixé à 688 euros. Il vous est demandé d'abroger la délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2016, qui fixait la participation communale aux charges de fonctionnement, et de fixer à 688 euros le montant de la participation qui sera versée aux communes, et toujours d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions.

M. LEONETTI : Même vote ? Ah non, pas même vote. Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Un. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoptée à la majorité par 47 voix POUR sur 48 (1 contre : Mme DUMAS).

MADAME NATHALIE DEPETRIS

12-1 - RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION - CAMPAGNE 2018 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS COMMUNAUX - APPROBATION

Mme DEPETRIS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la prochaine campagne de recensement rénové de la population s'étendra du 18 janvier au 24 février 2018. Elle permettra la détermination de la nouvelle population légale de la commune au 1^{er} janvier 2018. La commune procédera au recrutement de 18 agents recenseurs, encadrés par trois chefs de secteur, l'ensemble de l'équipe étant supervisée par un coordonnateur communal. La rémunération totale de ces agents s'élève à 25 300 euros, comme en 2017. À noter, le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune au titre de l'enquête de recensement 2018 devrait avoisiner 17 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les propositions fixant le dispositif mis en place pour procéder au recensement, ainsi que les modalités d'indemnisation des agents de la Ville et du CCAS, participant aux opérations de recensement au titre de la campagne 2018.

M. LEONETTI : Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

12-2 - AFFAIRES FUNÉRAIRES - ROUTE DE NICE - CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE - PROJET - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DEPETRIS : Par courrier du 30 juin 2017, Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes a adressé à la ville d'Antibes copie du projet de création par la société SAS FUNECAP SUD EST d'une chambre funéraire à Antibes. Dans ce même courrier, Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes sollicite l'avis de la Ville d'Antibes sur la réalisation du projet, qui a été soumis à l'examen du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 28 juillet dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de donner, conformément aux dispositions de l'article R. 2223-74 du Code général des Collectivités territoriales, un avis favorable à la création par la société SAS FUNECAP SUD EST d'une chambre funéraire, située 97 avenue de Nice à Antibes, étant entendu que la mise en œuvre de ce projet est conditionnée par la délivrance des diverses autorisations (urbanisme, accessibilité et habilitation) requises.

M. LEONETTI : Pas d'intervention, on passe au vote. Personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Adoptée l'unanimité.

MONSIEUR MARC FOSSOUD

14-1 - SPORTS - BUDGET 2016 - SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS ANTIBES SKOAL ET PÉTANQUE ANTIBOISE

M. FOSSOUD : Monsieur le Maire, chers collègues, je vous souhaite la bienvenue dans cette magnifique salle. Bien. « Subventions, associations Antibes SKOAL et Pétanque antiboise ». Il est interdit de sourire pendant mon débat. L'association SKOAL, qui promet le développement des pratiques sportives, organise le deuxième festival des sports et loisirs des pagaies de mer. Cette seconde édition sera organisée les 6, 7 et 8 octobre 2017, dans un site exceptionnel, la pinède Gould. Durant trois jours, cette manifestation rassemblera tous les publics, passionnés, novices et confirmés, des sports. Une journée, le vendredi 6 octobre, sera également dédiée aux enfants des écoles, afin que ces derniers découvrent et s'initient aux joies du sport de la pagaie. À ce titre, la ville d'Antibes souhaite soutenir cette association sportive, en apportant son concours pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Deuxième subvention, à la suite d'une demande exceptionnelle, le club de pétanque « Boule amicale du Cap d'Antibes » a obtenu en juin 2017 une subvention de 600 euros. Le Président de cette association sollicite aujourd'hui le versement de ladite subvention au profit de la Pétanque antiboise, dont ce club est membre, actuellement dit « Clos de la Pétanque antiboise ».

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à Antibes SKOAL, au titre de la manifestation Festi'PAL 2017, et d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 euros à la Pétanque antiboise, au titre de son soutien à la Boule amicale du Cap d'Antibes.

M. LEONETTI : Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

14-2 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OAJLP GYMNASTIQUE ET MONSIEUR SAMIR AIT SAID - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. FOSSOUD : La commune a depuis longtemps démontré qu'elle soutenait le sport de haut niveau. C'est la raison pour laquelle la commune a choisi de conclure une convention de partenariat pour la gymnastique artistique de Monsieur Samir AIT SAID. Cette convention de partenariat permettra d'engager le club sportif auprès de l'athlète, mise à disposition de matériel, de moyens, pour s'entraîner dans l'optique de ses prochains Jeux olympiques 2020 et 2024. La commune verse ainsi une subvention au club sportif d'un montant de 4 000 euros par an, sur trois saisons sportives, de 2017-2018 à 2019-2020. En retour, la commune pourra utiliser son image dans sa communication institutionnelle, sous principe que Monsieur AIT SAID participe bien aux prochains Olympiques et qu'il fasse apparaître le nom de la Commune aussi souvent que possible dans ses relations avec les médias.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, établie avec l'OAJLP Gymnastique et Monsieur Samir AIT SAID, d'une durée de trois saisons sportives jusqu'au 30 juin 2020, pour un montant de 4 000 euros.

M. LEONETTI : Même vote. On félicite Samir pour sa belle performance récente. C'est un garçon courageux, qui fait honneur à sa ville et à son pays.

Adoptée à l'unanimité.

14-3 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. FOSSOUD : La commune a initié depuis déjà plusieurs années une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations sportives, afin de poursuivre ce partenariat, conforme à la politique sportive antiboise :

- Première association, Au cœur des voiles. L'association Au cœur des voiles, créée en 2001, a pour objet la découverte de la voile et son enseignement dans des conditions appropriées, celles de permettre à des publics en situation de handicap de favoriser leur épanouissement et leur intégration. Au cœur des voiles prévoit 200 sorties. La grande majorité de ces sorties entre dans le cadre du plan Handi Voile 06, une convention passée avec le CCAS de la ville d'Antibes-Juan-les-Pins. C'est pourquoi une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans est proposée à cette association, dans le cadre prévu par le délégataire du port Vauban. La convention prendra fin le 30 juin 2020.
- Le Cercle des nageurs d'Antibes. Le Cercle des nageurs d'Antibes est un club de natation créé en 1965 dans notre commune, et compte 1 300 licenciés. Le Cercle des nageurs d'Antibes est à chaque saison dans les cinq meilleurs clubs français. C'est pourquoi une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans est proposée à cette association. Elle prendra fin le 30 juin 2020.
- OAJLP Gymnastique, donc l'association gymnastique, créée en 1970 (baby gym, gymnastique sportive, gymnastique rythmique, parcours fitness). L'OAJLP Gym est le club support de pôle France masculin et le pôle espoirs Antibes. Il compte 500 licenciés, toutes disciplines confondues. L'OAJLP Gym est actuellement le club le plus titré en France, tous sports confondus, avec 29 titres de Champion de France, dont le dernier obtenu au Top 12 en 2017. Il est proposé une convention d'objectifs durant trois ans, fin 30 juin 2020. Donc, dans les salles de gymnastique Vilmorin et la salle Pierre Brochard. J'ai terminé bientôt.

- L'association Fontonne Antibes Hockey. Elle dénombre environ 165 licenciés, composés de 125 hommes et 40 femmes. Cette association dispose actuellement de neuf équipes, dont une équipe senior féminine... Elle me dérange. *Rires*. C'est pourquoi une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de quatre ans est proposée à cette association, dans la mesure où aucune mise à disposition de personnel n'est prévue.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, de voter ces conventions : Au cœur des voiles, Cercles des nageurs d'Antibes, OAJLP et AS Fontonne.

Merci de m'avoir écouté.

M. LEONETTI : Merci. Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

MADAME ANNE-MARIE DUMONT

15-1 - STATIONNEMENT PAYANT - VOIES ET PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT - CRÉATION DE DEUX NOUVELLES ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT

Mme DUMONT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le développement de la politique de stationnement payant sur les voies et les parcs publics de stationnement, on propose au Conseil municipal d'étendre ces zones de stationnement payant au parking du Châtaignier, qui est situé face aux numéros 2 et 2 bis du chemin Fournel Badine, d'une capacité d'environ 32 véhicules, et également à la zone commerciale du Roi Soleil, qui est située sur la route de Saint-Jean, face aux commerces du Roi Soleil, d'une capacité d'environ 19 véhicules. Cette mise en œuvre d'une offre plus dynamique, qui favorisera la rotation des véhicules sur les places existantes, par cette extension raisonnée du stationnement payant. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Alors, j'ai l'intervention de tous les groupes, la Gauche Unie et Solidaire, le Front de Gauche et Monsieur GERIOS, non, pas du Front national. Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Merci. Alors, il nous semblait qu'il y avait - disons - un consensus pour que le stationnement payant soit réservé à la ville, la voie ferrée pouvant être la limite et que, dans les autres quartiers, le stationnement resterait gratuit. Aujourd'hui, vous proposez les parkings Châtaignier et Roi Soleil. Si on peut comprendre qu'en centre-ville des parcmètres soient installés pour faciliter la rotation des véhicules, quoiqu'une zone bleue coûterait beaucoup moins cher, ce serait intéressant de disposer d'un bilan recettes-dépenses de ce service. Pour nous, en périphérie, le stationnement devrait rester gratuit.

Il faut penser aux personnes qui travaillent en ville, qui sont obligées, pour des raisons d'horaires et/ou familiales, de venir travailler en voiture. Il faut qu'elles puissent garer leurs véhicules gratuitement, pour ne pas grever leur budget. Ces personnes qui travaillent en ville génèrent aussi une activité économique. À 9 heures, le parking Bouygues est complet. Certes, il y a le parking du Ponteil, mais, en été, il est payant. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte les problèmes de ces personnes, et de leur laisser des possibilités de stationner leurs véhicules.

Il faut aussi prendre en compte le problème des personnes qui habitent des immeubles sans places de parking, car construits avant que la réglementation ne l'exige. Ces personnes n'ont pas toujours les revenus pour payer une place de parking ou un garage, quand il y en a. Aussi doivent-ils stationner leurs voitures.

Arrêtons de parler des voitures ventouses. En termes écologiques (consommation de pétrole, pollution atmosphérique, embouteillages), il est beaucoup plus intéressant pour la collectivité que ces personnes se déplacent en transports en commun, et n'utilisent leurs voitures que lorsque c'est indispensable. Si elles doivent payer un parcmètre ou risquer de payer une amende, elles prendront leurs voitures.

Pour nous, ces deux parkings doivent rester gratuits. Merci.

M. LEONETTI : Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Cette délibération est une nouvelle démonstration de votre politique de stationnement, au fil de l'eau, sans cohérence, sans étude globale de la ville entière, ni la volonté de développement des différents modes de déplacement possibles.

Vous proposez donc de nouvelles zones payantes de stationnement, quelques jours après l'annonce d'augmentation du ticket de bus acheté, soit une augmentation de 50 %. À ce sujet, est-ce que cette augmentation a fait l'objet d'une délibération et donc d'un vote à la CASA ou est-ce une décision du bureau du Maire ?

Soyons clairs, nous sommes sans aucun doute la communauté d'agglomération qui a le plus de retard sur le développement du transport urbain. Vous restez sur l'idée du tout-voiture, et, du coup, vos propositions de politique de stationnement ne sont que de simples petites réponses à quelques commerçants. Il semblerait que vous ayez abandonné l'idée d'organiser d'autres modes de déplacement que la voiture dans notre ville, et, du coup, votre seul objectif est de pénaliser par le prix les déplacements et stationnements.

Donc, je voterai contre cette délibération.

M. LEONETTI : Monsieur GERIOS.

M. GERIOS : Merci. C'est la première fois que je suis tout à fait d'accord avec Madame MURATORE et Madame DUMAS en trois ans de mandature, car cette mesure d'instaurer des nouvelles zones de stationnement payantes en dehors de l'espace commercial du Roi Soleil et du parking du Châtaignier est désolante.

Désolante d'une part, car, il y a environ un an, Monsieur le Maire, la plupart des commerçants du Roi Soleil vous avait adressé une pétition afin de ne pas rendre ces emplacements payants. Ces places gratuites, d'environ 19 places, favorisent la fréquentation, contrairement à ce que nous énonce la délibération, de ces commerces de proximité, bien utiles aux habitants du quartier. Alors, certes, une heure suffit amplement pour aller à la pharmacie, boire un café et aller à la boulangerie, mais il ne s'agit pas vraiment d'une lutte contre le stationnement illicite. Cette instauration ne concernerait-elle pas plutôt une mise en place de stationnement payant, afin de prévenir des éventuelles ruées de ces places lorsque les immeubles en construction seront terminés dans ce secteur ?

Désolante d'autre part, car l'un des derniers endroits qui reste encore gratuit aux abords du centre-ville reste le parking du Châtaignier. À ce moment-là, pourquoi donc ne pas appliquer une politique de disque bleu sur les deux sites, comme vous l'avaient réclamé également les commerçants du Roi Soleil ?

Je m'opposerai donc à cette délibération, qui, pour ma part, ne va pas dans l'intérêt des commerçants et des habitants. Une fois de plus, ces mesures vont entraver et freiner les commerces de proximité, et ne seront pas profitables à la commune.

Quel est l'intérêt pour une personne du quartier ou de passage de se rendre à la boulangerie du Roi Soleil, acheter une baguette, quand il sait que le stationnement est payant et que sa baguette va lui coûter son heure gratuite pour dix minutes de courses, ou une baguette plus 30 centimes ? De vous à moi, on sait très bien que la personne qui ira faire ses courses au Roi Soleil stationnera son véhicule sans mettre son ticket, et risque de se prendre une contravention juste pour ça. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Je voudrais d'abord vous répondre, Monsieur GERIOS. Il y a une heure gratuite. Franchement, ces deux zones, Anne-Marie DUMONT et moi, on n'est pas demandeurs. Ce sont des petites zones, dans lesquelles les commerçants et les associations de quartier nous demandent de faire tourner les voitures, parce que ce sont des zones à caractère commercial et que cela favorise effectivement le commerce.

Si vous avez une heure gratuite, vous avez le temps d'acheter la baguette de pain, vous avez même le temps d'acheter l'aspirine chez le pharmacien, vous avez même probablement aussi le temps d'aller prendre un café, si le café, vous ne le prenez pas trop longuement.

Donc, nous, on le fait en réponse.

J'ai un vrai problème, et je réponds par la même occasion à Madame DUMAS. Nous sommes en résistance vis-à-vis de nombreux quartiers, qui nous demandent du stationnement payant. Je parle de l'avenue Jules Grec, comme d'autres endroits. On a le développement du bus-tram, je m'en expliquerai tout à l'heure. Mais, jusqu'à présent, on avait une politique qui était assez facile, une politique hiver-été, assez compréhensible, une politique centre-ville, extérieur du centre-ville.

Cela a commencé avec des petites touches, qui disent : « Moi, maintenant, je ne peux plus, parce que le type, il colle sa voiture ». Pardon, ce n'est pas des voitures ventouses, mais c'est quand même la voiture qui empêche toute activité commerciale dans un endroit. Donc, dans la réalité, ce sont des riverains et des gens qui disent : « Moi, je voudrais qu'on fasse un stationnement payant léger ». On a essayé de le faire léger, puisqu'on a fait la première heure gratuite. Franchement, la deuxième heure à 2 euros, cela fait quand même 1 euro de l'heure, même si on reste deux heures. Ce sont tout de même des choses qui sont acceptables et qui permettent la rotation des véhicules.

Donc, sur ce plan, on va avoir en même temps deux situations particulières. Premièrement, un bus-tram qui va augmenter en puissance. Donc, ce bus-tram qui augmente en puissance, il faut qu'il augmente en rapidité et en fiabilité. Ce n'est pas vrai ce que vous dites sur le ticket à 1,50 euro. On a commencé par expliquer qu'il fallait acheter le ticket à l'extérieur. Que si vous l'achetiez à l'extérieur, c'était mieux pour la vitesse de circulation. Personne ne peut le contester. On a mis quatre mois avec des campagnes à l'intérieur de tous les bus. On a expliqué qu'on a même fait un ticket à 0,80 euro lorsqu'on l'achète par 10. On a mis des bornes électroniques. On a mis la capacité d'acheter sur Internet. On a dit « vous allez voir, ça va marcher ». Cela a tellement marché, que vous savez quelle est la diminution du nombre d'achats sur le bus ? A la suite de cette campagne qui n'était pas trop mal menée, avec des incitations pour le faire, on est arrivés à 1 % de la population qui n'a plus acheté son ticket dans le bus.

Par ailleurs, ce qu'on oublie de dire, ce que tout le monde oublie de dire – ceux qui font des remarques particulières sur ceci ou cela –, c'est que nous avons un abonnement annuel à 200 euros. L'abonnement de Nice est à 360 euros. Et je pense que nous allons retravailler sur cet abonnement.

Donc, effectivement, si les gens prennent le bus pour travailler, ils achètent les tickets à 0,80 euro ; et si, par ailleurs, ils veulent un abonnement annuel, ils ont l'abonnement à 200 euros. J'ajoute que c'est gratuit à partir de 62 ans, lorsque l'on est hors revenus. J'ajoute que, effectivement, la plupart des catégories sociales ont une diminution du coût, et en particulier une diminution de 50 %. J'ajoute que tous les employés municipaux ont 50 % sur l'abonnement. Ils paient 100 euros par an. Donc, dire qu'il n'y a pas une politique volontariste en matière de tickets de bus...

Au fait, depuis quand le ticket est à 1 euro, et donc à moins d'1 euro aujourd'hui ? Depuis 1989. Et c'est moi qui ai augmenté la durée et qui l'ai remise ensuite, parce qu'on se passait le ticket de l'un à l'autre, à mesure qu'on descendait et qu'on montait dans le bus. Mais, si c'est 1989, à mon avis, c'est presque autant que – Madame DUMAS, pardon de faire cette référence – la chute du mur de Berlin. Franchement, cela fait un moment. On a l'impression que Berlin a toujours été libre. Donc, quand on y va, on n'a pas du tout l'impression qu'il s'est passé autant de temps. Donc, nous, on n'a pas bougé. La baguette de pain, depuis, a augmenté. J'ai noté d'ailleurs que *Nice Matin* avait augmenté pendant la même période de plus de 50 %. Voilà. C'est normal. Mais, finalement, ils sont passés de 70 centimes à 1,30 euro. Ma foi, on n'a pas considéré que c'était un scandale, et pourtant, l'information, moi, j'en suis très respectueux et je pense que c'est un droit aussi.

Donc, le fait de dire, si vous montez dans le bus, vous payez 1,50 euro, et si vous l'achetez en bas du bus, vous l'achetez à 0,80 euro, cela ne me paraît pas une mesure qui soit une mesure à même d'essayer de faire de l'argent. Le bus fonctionne de mieux en mieux, malgré tout.

Je rappelle au passage qu'il y a une ligne gratuite, qui part d'Antibes et qui monte jusqu'à Sophia Antipolis. C'est la ligne 100. Elle est gratuite. Gratuite ! Ça, probablement, tout le monde l'a oublié aussi.

Je reviens sur le problème du stationnement. Je reste sur l'idée que le centre-ville doit être avec des parcmètres, avec l'heure gratuite et avec un financement faible par la suite, ce qui est le cas. Je pense qu'on doit continuer à faire des efforts pour que les gens qui vont ponctuellement à un endroit paient peu cher. Qu'ils aillent acheter le pain, un médicament ou autre chose, il faut qu'ils se garent et qu'ils s'en aillent, et que cela ne leur coûte rien.

Sur le reste, je suis en interrogation. Plutôt que de faire des mesures qui correspondent à la demande – c'est ce que propose aujourd'hui Anne-Marie DUMONT –, ce n'est pas un matin, après avoir concerté à l'intérieur de la Ville pour savoir comment on pourrait gagner un peu plus d'argent. Franchement, cela ne rapporte rien. Voilà, cela ne rapporte rien ce qu'on fait là.

C'est répondre à une demande pour que les voitures ne se posent pas un jour et ne restent pas trois mois au même endroit, et que l'activité commerciale puisse se faire de manière harmonieuse. On peut réfléchir à tout ça, on peut y réfléchir ensemble. Mais, en attendant, Roi Soleil et Châtaignier, c'est une demande, donc, on va le faire. Ce qui est fait peut être réversible. Je vous propose la même chose. Si vous voulez qu'on travaille ensemble sur ce sujet, travaillons ensemble sur le sujet. J'ai saisi – tout à l'heure, vous l'avez entendu – le Conseil de Développement, parce que je n'ai pas envie non plus de mettre des parkings payants aux Semboules ou ailleurs.

Par ailleurs, il me semble aussi que l'ensemble des riverains doit être un peu discipliné. Quand on leur crée des parkings en sous-sol, s'ils se garent tous en surface et qu'ils transforment leurs garages en caves, on aura quelques problèmes à l'avenir, même en augmentant le nombre de stationnements, pour trouver des réponses adaptées. Donc, c'est une réflexion.

Je suis d'accord sur le fait que c'est une réponse ponctuelle à une demande ponctuelle, et qu'il faut désormais entamer une réflexion, en particulier sur l'avenue Jules Grec et sur l'ensemble du secteur de Bunoz. Voilà. Monsieur GERIOS.

M. GERIOS : Merci de me relaisser la parole. Simplement, vous dites que ce sont les commerçants qui vous en ont fait la demande au Roi Soleil. Pourtant, je suis allé discuter avec eux pas plus tard qu'hier, et la majorité de ces commerçants sont contre cette mesure. Autant sur le boulevard Vautrin jusqu'à Philippe Rochat, je fais mon *mea culpa*, parce que je m'étais totalement trompé, et là, je suis tout à fait d'accord. Autant, là, les commerçants y sont fermement opposés.

M. LEONETTI : Anne-Marie DUMONT et moi-même, on n'est pas demandeurs là-dessus, franchement. On est plutôt en résistance. La preuve, c'est que cela fait longtemps qu'on nous demande l'avenue Jules Grec et les espaces, et on ne le fait pas, parce qu'on voudrait avoir une politique générale. S'il y a un problème, je suis prêt à recommencer la concertation, Anne-Marie DUMONT aussi. Cela ne rapporte rien. Tout le monde peut penser qu'on a toujours une arrière-pensée perverse derrière la tête. On répond uniquement à une demande.

Donc, si Madame DUMONT est d'accord, cette délibération est suspendue.

On reconcerte avec les commerçants. S'ils confirment, on reviendra avec cette proposition. S'ils ne le font pas, on restera comme c'est. Je n'ai pas de politique là-dessus, ni une politique de financement, ni une politique de mise en place des parcmètres partout.

Donc, Madame DUMONT, si vous êtes d'accord, on retire cette délibération, si le Conseil est d'accord, avec l'information que nous a donnée Monsieur GERIOS, qui n'était pas la mienne, mais je ne suis pas allé récemment au Roi Soleil, et on recommence la concertation. Voilà.

Après, il ne faut pas venir me dire qu'il y a des voitures « ventouses » qui stationnent au Roi Soleil. Si on le fait, c'est bien pour avoir une réponse adaptée.

On est d'accord ? Retrait de la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est retirée, et, éventuellement remise à l'ordre du jour après concertation des riverains et des commerçants, des deux.

Mme DUMONT : Nous passerons en conseil de quartier, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI : Et on le repasse en conseil de quartier.

Mme DUMONT : Parce que je rappelle quand même à Monsieur GERIOS que le conseil de quartier a approuvé à une très large majorité l'extension du stationnement payant.

M. LEONETTI : Oui, mais c'est toujours le même problème. Le commerçant, il faut qu'il vienne en conseil de quartier. Voilà. Sur le Grand Est, la demande, c'est qu'il y ait des parcmètres sur l'avenue Jules Grec. Donc, moi, je voudrais quand même qu'on ait une concertation approfondie sur ce sujet, et qu'on ait une politique globale.

Mme DUMONT : Au prochain conseil de quartier, nous convierons, nous inviterons très fermement les commerçants.

M. LEONETTI : On invite tous les gens concernés, riverains et commerçants.

Mme DUMONT : Je m'engage à faire une réunion de concertation très vite.

M. LEONETTI : Merci, Madame DUMONT.

15-2 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - OFFRE ABONNEMENT RÉSIDENTS - EXTENSION À TITRE EXPÉRIMENTAL DU PÉRIMÈTRE COMMUNAL - SECTEUR DE LA TOURRAQUE ET ZONE PIÉTONNE DE LA VIEILLE VILLE - APPROBATION

Mme DUMONT : C'est toujours dans le cadre de la politique du stationnement, au niveau de l'offre des abonnements résidents. Il y a eu un résultat très positif sur les deux périodes d'expérimentation, à tel point que les commerçants et les riverains – là, qu'on ne vienne pas me dire, parce que c'est vraiment pour eux qu'on a fait cette délibération – de la place du Safranier ont sollicité le bénéfice pendant l'été d'une telle mesure, du fait de leur activité. Compte tenu de la vacance du Conseil municipal durant cette période, des abonnements ont pu être délivrés à titre exceptionnel à ceux qui en faisaient la demande. Une régularisation doit intervenir lors du Conseil municipal d'aujourd'hui.

À ce jour, huit abonnements ont été délivrés. Il est donc proposé d'envisager une nouvelle extension à titre expérimental pour une période de trois mois du périmètre préalablement établi ou redéfini pour le nouveau secteur de la Tourraque, et bien entendu de l'étendre à la zone piétonne du Vieil Antibes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver, pour une nouvelle période d'expérimentation de trois mois, l'extension du périmètre communal, permettant un abonnement à tarif préférentiel aux voies définies, et d'associer les commerçants et les riverains concernés à l'évaluation du bilan à l'issue de cette période d'expérimentation. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Bon, là, on est dans un autre domaine. C'est un plus donné au plus, c'est-à-dire que, vous le savez, les personnes qui travaillent ou qui vivent dans le Vieil Antibes, elles ont entre guillemets droit au parking à 30 euros au Saint-Roch. On a considérablement élargi les demandes, et notre liste d'attente s'est réduite comme peau de chagrin, toujours à l'écoute de ceux qui le souhaitent. Mais, en gros, finalement, malgré le nombre d'abonnés important, on n'a toujours pas de situation de saturation. Je suis passé hier matin, par exemple, il y a encore beaucoup de places, à plus fortes raisons le soir. Le soir, pour des raisons qu'on peut comprendre, il y a très peu de stationnement sur ce parking. Donc, ça, c'est une bonne chose que l'on va pérenniser, et, je le rappelle, toujours au même tarif.

Le deuxième point, c'est qu'un certain nombre de gens ont dit : « Moi, je ne veux pas un abonnement à 30 euros, mais la ville est devenue piétonne, je ne conteste pas la piétonisation, cependant, comme je me gare juste un peu en périphérie, pour venir de temps en temps à l'intérieur, et comme des clients à moi viennent se garer juste en périphérie, ils auront besoin peut-être à ce moment-là de possibilités de parcmètre. Je viens, par exemple, parce que je suis commerçant avec du matériel deux à trois fois par jour. Je ne peux pas pénétrer dans le Vieil Antibes, donc il faut bien que je trouve une place de stationnement à l'extérieur. Est-ce que je peux avoir un abonnement ? » Donc, on a fait à titre expérimental cet abonnement. Il n'y a pas eu une sursaturation. Les résultats que Madame DUMONT a recueillis font qu'on a encore des places disponibles pour l'abonnement parcmètre.

Donc, on a ouvert, ce qui est logique, parce qu'il n'y a pas de raison que ce soit uniquement à une partie du quartier de la vieille ville, à toute la vieille ville la possibilité d'avoir un abonnement parcmètre. Avant, ceux qui avaient droit à un abonnement parcmètre, c'est ceux qui ont des parcmètres au bas de leur maison. Maintenant, c'est ceux qui ont un parcmètre au bas de leur maison, plus ceux qui vivent dans la zone piétonne, et qui peuvent donc se garer dans la zone périphérique sur Antibes en particulier, parce que, sur Juan-les-Pins, la question se pose de manière différente.

C'est donc cette délibération qu'on vous propose, avec, là aussi, retour d'expérience.

Ça marche, ça ne marche pas. Si ça ne marche pas... La zone piétonne, je ne reviendrai pas dessus. Que ce soit clair. Je ne reviendrai pas dessus pour mille raisons. La première, c'est que c'est plébiscité par l'ensemble de la population. La deuxième, c'est que l'ensemble des commerçants y voient aussi leur intérêt. La troisième, c'est que, pour des raisons de sécurité, cela permet de continuer à faire des animations sur la place Nationale ou dans la vieille ville dans des conditions de sécurité qu'approuve la Police nationale.

Donc, il n'y a pas de débat là-dessus. Ce n'est pas un débat qui consiste à dire : et si on revenait sur la situation antérieure ? Je pense même que Marendra Lacan va augmenter la zone de surface piétonne. Donc, forcément, il va falloir trouver des mesures d'accompagnement. La première mesure d'accompagnement, c'est que nous avons proposé, avec Anne-Marie DUMONT, que la navette gratuite d'été soit définitive.

Donc, on va essayer d'avoir une navette électrique, et on va essayer d'avoir à l'intérieur de toute la zone piétonne, la capacité pour un commerçant qui a quelque chose à porter, une vieille dame, qui a un paquet à porter, qu'elle puisse gratuitement appeler. Elle appelle, on vient la chercher, on l'amène devant chez elle, et la navette gratuite tourne toute l'année. C'est la première décision.

La deuxième, c'est de permettre à ceux qui, avant, pouvaient se garer avec des zones de stationnement payant, de retrouver ce stationnement payant en résidence à l'extérieur de la zone piétonne, qui, par définition, n'est plus une zone de stationnement.

Alors, j'ai les interventions de la Gauche Unie et Solidaire et du Front de Gauche.

Mme MURATORE : Ce n'est pas très clair, parce que tout ce qui a été dit depuis ne correspond pas vraiment à ce qui est écrit dans la délibération.

M. LEONETTI : Si, si, il y en a plus. Je vous en ai donné un petit peu plus que ce qu'il y a écrit, mais tout ce qui est écrit a été dit et tout ce qui a été dit est écrit.

Mme MURATORE : Alors, on était sur l'abonnement résident. Déjà, vous nous dites que l'expérimentation a été probante. Nous n'avons aucun bilan de cette expérimentation, qui, normalement, s'est terminée d'ailleurs le 31 décembre. Sur Juan-les-Pins, il y avait très peu de personnes qui avaient souscrit cet abonnement. Qu'en est-il après la prolongation de l'expérimentation ? C'est quand même important.

Maintenant, sur ce qui est écrit dans la délibération, il semblerait que vous avez accepté que des commerçants bénéficient du tarif résident. C'est ce qui est écrit, les habitants et les commerçants du quartier du Safranier. Donc, nous, ça nous va très bien, puisque nous rappelons notre demande, qui était de permettre aux commerçants et aux salariés qui travaillent dans la zone de bénéficier du tarif résident.

Le deuxième point que nous rappelons aussi, c'est que nous proposons - nous souhaitons - un paiement mensuel de cet abonnement, et non pas trimestriel, avec un engagement à l'année, mais que les gens puissent payer au mois, et non pas au trimestre.

La délibération portait sur l'abonnement résident. On a dévié sur Saint-Roch. C'est bien, c'est intéressant. On a dévié, mais, du coup, on ne sait plus trop sur quoi on va voter. Merci.

M. LEONETTI : On va voter la délibération, voilà. Madame DUMAS.

Mme DUMONT : Si vous le permettez, je voudrais souligner un point, parce que nous en avons parlé en Commission. Donc, Madame MURATORE sait parfaitement et je lui ai expliqué la difficulté qu'il y avait de passer à l'abonnement mensuel pour des questions techniques.

M. LEONETTI : Non, mais ça, écoutez, moi, je protège aussi un peu mes services, je veux dire. Déjà que c'est compliqué, et vous allez voir la suite que l'on nous a concoctée et qu'on est obligés de voter sur la pénalisation, franchement, les services, ils sont saturés.

Si on voulait faire quelque chose pour les fonctionnaires en général, c'est de leur faciliter la vie en simplifiant les situations. Donc, c'est quand même plus simple de faire du trimestre, parce qu'on ne revient pas tous les mois refaire la même démarche. Donc, là-dessus, je suis désolé. L'habitant d'Antibes, il habite Antibes, il n'habite pas Antibes un mois. Celui qui habite un mois, il n'a pas l'abonnement résident. On ne peut pas faire plaisir à tout le monde.

En ce qui concerne l'extension, elle concerne effectivement la demande que vous aviez.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Je vais être très rapide, parce que vous avez déjà un peu répondu aux deux questions que je voulais poser. Je vais profiter de cette délibération pour parler de la piétonisation, qui, en effet, a satisfait tout le monde et me satisfait pleinement. Mais il y avait quelques remarques qui nous venaient aux oreilles sur l'accompagnement des personnes âgées qui vivent à l'intérieur. Donc, la navette y répond. Enfin, j'espère qu'elle y répondra dans tous les cas.

Une deuxième chose, il y a aussi quelques railleries de certains commerçants sur les horaires de livraison. Donc, je pense qu'il y a encore besoin de discuter et de concerter au sujet...

M. LEONETTI : Si on met une navette électrique et qu'on ne met pas... Enfin, tout dépend. Ou bien on met un véhicule automobile, un peu plus fermé que celui qu'on a à l'heure actuelle, parce qu'il est ouvert aux quatre vents, franchement, en hiver, cela perdra de son charme. Donc, il faut que le véhicule soit fermé.

Mais, actuellement, on a expérimenté – c'est passé un peu inaperçu – une navette électrique sur la ligne 15. C'est la navette de Juan-les-Pins. Pour regarder si le fait que ce soit un véhicule électrique, cela donne une meilleure attractivité. Le retour de la population est plutôt positif, bien sûr. Il n'y a pas de bruit, l'habitacle est sympathique, la visibilité est plus importante, etc. Donc, j'ai demandé à ce qu'on prenne cette navette et qu'on la reporte sur le Vieil Antibes pendant quelque temps, ne serait-ce que pour voir si elle passe bien dans les rues, parce que c'est un peu plus gros qu'un véhicule.

Si, par bonheur, ce véhicule pouvait pénétrer à l'intérieur de toutes les rues – ce n'est pas un 10 tonnes, non plus –, si cette petite navette pouvait pénétrer à l'intérieur, ce serait une bonne alternative, parce qu'on pourrait répondre à plusieurs choses ; à la petite livraison, pas à la livraison de 50 caisses de bières, mais à la petite livraison de l'artisan qui a besoin de transporter quelque chose qui pèse 20 kilos. 20 kilos dans une zone piétonne, c'est lourd. 20 kilos dans une navette qui vient vous chercher et qui vous ramène à l'endroit, c'est une solution.

Il y a aussi, bien entendu, l'incontournable vieille dame qui a des difficultés. Il doit y avoir beaucoup, beaucoup de vieilles dames dans la ville d'Antibes-Juan-les-Pins. Moi, j'aime bien les vieilles dames. Voilà. Donc, celle-là aussi, elle sera transportée dans un habitacle qui sera plus large, mais, au fond, c'est une bonne solution. Si on fait tourner la navette sur toute la zone piétonne, sur simple appel – je suis à la limite de la zone piétonne, j'appelle, dans les deux minutes, elle est là, elle vient, elle m'amène à l'endroit où je veux – cela résout une grande partie de la piétonisation et des derniers problèmes qui existent sur la piétonisation. Bien sûr, elle est gratuite.

Mme DUMONT : Monsieur le Maire, si vous le permettez, sur les livraisons, je voudrais amener une information. Nous avons, en début de saison, rencontré l'ensemble du monde de la livraison, et on a quand même augmenté l'amplitude horaire d'une heure, c'est-à-dire que c'était à 7 heures, c'est 6 heures 30, c'était 10 heures, c'est 10 heures 30.

M. LEONETTI : C'était l'anarchie complète dans le Vieil Antibes.

Mme DUMONT : J'ai un très bon retour.

Si Madame DUMAS peut me communiquer les personnes qui raillent sur les livraisons, je serai heureuse de les entendre. Nous avons fait un bilan et le bilan est extrêmement positif.

M. LEONETTI : Revenons à la délibération. Il faut une politique qui soit globale en matière de déplacements. La piétonisation est un avantage énorme, à la fois pour Antibes, et demain, pour Juan-les-Pins. J'essaierai d'avancer de la même façon. Il faut qu'il y ait des mesures d'accompagnement. La navette gratuite d'accompagnement est une bonne solution. La faut-il électrique ou pas électrique ? Si elle est électrique, je préfère. Mais si on n'en trouve pas, parce qu'elle ne fait que 100 kilomètres par jour, on trouvera une solution alternative. En tout cas, elle est pérennisée.

Le deuxième point, c'est que les gens qui habitent dans le Vieil Antibes, et qui veulent avoir un abonnement à l'extérieur sur les parcmètres peuvent l'avoir. C'est ça, la délibération, et ce n'est que ça. On le fait à titre expérimental. Si on était débordés, à ce moment-là, on dirait : il y a trop de demandes, on n'arrivera pas à les satisfaire. Si, en revanche, on se trouve dans une situation dans laquelle l'abonnement correspond, comme c'est le cas aujourd'hui après la petite expérimentation... Trois abonnements supplémentaires. Il faut regarder quand même que, de temps en temps, la grande pétition qui arrive en mairie accouche quand même d'une petite souris. Donc, trois abonnements supplémentaires. S'il y en a 10 ou 15 de plus, et qu'on arrive à satisfaire la population, on avance encore plus positivement dans le cadre de la piétonisation. C'est pour ça qu'on vous propose cette délibération.

Madame DUMAS, le tarif du ticket de bus, il est à 1 euro. Il est à 1,50 euro en cas de dépannage sur le bus. Je veux bien qu'on explique les choses d'une façon ou d'une autre.

Intervention hors micro inaudible

C'est une délibération votée. Je dirais même, c'est une délibération votée et annoncée. À l'intérieur des bus, on a expliqué qu'on allait essayer d'inciter les gens à ne pas prendre leur ticket, et que, si, par malheur, on n'arrivait pas à les convaincre, on passerait à un tarif différent. Donc, l'information, elle a été donnée, par une campagne, je dirais, assez fournie. Voilà. Et on a déplacé 1 % de la population qui a renoncé. Au passage, les syndicats sont favorables à cette mesure. Cela peut servir aussi dans vos discussions ultérieures.

Alors, on vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre. Merci.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO).

Départ de Monsieur Louis LO FARO – Procuration à Monsieur Tanguy CORNEC.

Présents : 37 / Procurations : 11 / Absent : 1

15-3 - STATIONNEMENT PAYANT SUR LES VOIES ET PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT - CRÉATION DE SECTEURS DE STATIONNEMENTS DANS LE CADRE DE LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT DU 1^{er} JANVIER 2018

M. LEONETTI : Ce n'est pas nous, ce n'est pas moi. J'en ai marre d'entendre les gens qui me disent : « Qu'est-ce que tu fais comme propositions ? C'est compliqué, c'est stupide ». C'est une loi, c'est un décret. Ce n'est même pas une loi. Éric PAUGET ne l'a pas voté. Je n'ai pas voté non plus. Qu'on le dise bien. On applique ce qu'on nous oblige à appliquer.

Mme DUMONT : On le dit haut et fort. Cela nous pose un certain nombre de problèmes. Là, les différents secteurs de stationnement ainsi définis, on a : le secteur voirie annuelle Antibes centre, le secteur voirie annuelle Juan-les-Pins centre, le secteur voirie annuelle avenue Philippe Rochat, le secteur zone commerciale de la Grande Ourse, le secteur zone commerciale du Roi Soleil, le secteur voirie saisonnière plage, le secteur parking saisonnier, et le secteur parking de la Pointe du Croûton.

M. LEONETTI : Donc, on a retiré les deux secteurs qu'on avait bien entendu retirés antérieurement.

Mme DUMONT : Oui, absolument. Je me suis laissée emportée par ma fougue. Donc, on demande d'approuver les nouveaux secteurs, jours et horaires de stationnement sur les voies.

M. LEONETTI : Je vous demande de vous accrocher. Si on avait dit : comment peut-on faire plus compliqué ? Je pense que personne n'aurait trouvé. Donc, il y a quand même un génie dans l'Administration centrale de Bercy pour arriver à trouver ce genre d'organisation.

Mme DUMONT : Oui, et je veux bien distribuer un petit Efferalgan à chacun à la fin, parce que la migraine nous guette.

Donc, c'est Bruno PASSERON, Directeur Sécurité Domaine, à qui j'ai demandé de faire une présentation, la plus succincte possible...

M. LEONETTI : Et surtout la plus claire. Allez-y. Monsieur PASSERON a la parole. Allez !

M. PASSERON : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame DUMONT. Donc, effectivement, je vais essayer de vous présenter le dispositif de dépenalisation du stationnement payant. Vous avez les grands principes de la dépenalisation. Je vais vous les présenter :

- L'institution du RAPO (recours administratif préalable obligatoire), qui est en fait une nouvelle voie contentieuse. C'est le mode de gestion préconisé, qui sera à la régie.
- Effectivement, un point sur le reversement des produits liés au stationnement, dans le cadre du forfait de post stationnement.

En préambule, la dépenalisation est issue d'une loi. C'est la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles) et ce sont les articles 63 et 66 de cette loi qui ont institué effectivement la dépenalisation.

Tout simplement, c'est le fait de supprimer la contravention de première classe, la fameuse contravention à 17 euros, que l'on émettait à l'encontre des automobilistes, qui n'avaient soit pas acquitté leur droit de stationnement, soit l'avaient insuffisamment acquitté, et de remplacer cette contravention, qui relevait donc d'un processus pénal, par une redevance d'occupation du domaine public, qui, là, effectivement, relève du droit administratif.

Le principe, c'est qu'en fait, les usagers devront anticiper leur droit de stationnement, l'acquitter, et dans le cas où ils ne l'auraient pas fait, ils seront redevables d'un forfait de post stationnement (FPS). Comme son nom l'indique, le forfait post stationnement, c'est le forfait qui est calculé après le stationnement.

Donc, le principe du FPS, c'est effectivement de le calculer en fonction de la durée maximale de temps de stationnement autorisé sur la zone.

On prend donc la redevance qu'on aurait dû percevoir pour le maximum de la durée de stationnement. On transforme ça en FPS, et on va calculer ensuite ce que doit l'usager.

Les caractéristiques du FPS :

- Vous avez le premier cas : l'usager acquitte la totalité de sa redevance. Là, il n'y a rien à signaler. C'est l'usager qui est respectueux du règlement de stationnement. Donc, on ne fait rien.
- Si l'usager a sous-estimé sa durée réelle de stationnement, lorsqu'il est contrôlé, l'ASVP (l'agent de surveillance de la voie publique) va émettre un forfait de post stationnement, en déduisant en fait ce qu'a déjà payé l'usager.
- Si l'usager, par la suite, maintient son stationnement et n'a pas régularisé sa situation, c'est-à-dire qu'en fait, il a déjà fait l'objet d'un FPS, le contrôleur repasse ensuite, quelque temps plus tard, constate que le véhicule est à nouveau en stationnement, on émet un deuxième forfait de post stationnement.
- Quand on n'a acquitté aucune redevance, on est redevable de la totalité du forfait de post stationnement.

Donc, ça, c'est le décor.

Donc, sur la durée de stationnement, vous avez en bleu la situation actuelle et en rouge la situation future. On distingue la voirie, la voirie saisonnière et les parcs, parcs saisonniers et parc du Croûton.

Vous voyez qu'effectivement, il y a des horaires qui réglementent le stationnement payant. Sur voirie et sur voirie saisonnière, notamment sur voirie, le stationnement est payant de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Il est gratuit le samedi, le dimanche et les jours fériés. Ensuite, on peut bénéficier de deux heures, voire de trois heures de stationnement avec une heure gratuite.

Donc, sur la voirie saisonnière, le stationnement est payant du 1^{er} juin au 30 septembre, de 9 heures à 12 heures, de 14 heures à 18 heures, avec effectivement les mêmes types de gratuité en termes de jours. Le samedi, le dimanche et les jours fériés, c'est gratuit. Le temps de stationnement est de deux ou trois heures avec l'heure gratuite.

Ensuite, vous avez les parcs saisonniers, qui sont payants uniquement en été, du 1^{er} juin au 30 septembre, où le stationnement est payant de 9 heures à 19 heures, mais où, effectivement, la durée de stationnement est beaucoup plus longue, puisqu'actuellement, elle est de 10 heures.

Ensuite, vous avez la Pointe du Croûton, un parc un peu particulier, où le stationnement est payant du 1^{er} juillet au 31 août, de 9 heures à 19 heures, mais c'est un forfait à la journée.

Sur les parcs saisonniers, il n'y a pas de gratuité.

C'est vrai que, pour calculer un FPS, il faut déterminer la durée maximale de stationnement.

Donc, ce qui est proposé, c'est de maintenir en l'état trois heures maximales de stationnement sur voiries et voiries saisonnières, avec deux heures lorsqu'on a utilisé la gratuité, sachant que l'heure gratuite sera, dans le système du FPS, généralisée.

Aujourd'hui, l'heure gratuite, l'utilisateur n'en bénéficie que s'il appelle l'heure gratuite à l'horodateur. Demain, pour des raisons effectivement liées à la mise en œuvre du FPS, on est obligé de saisir sa plaque d'immatriculation.

Ce qui fait qu'en fait, on va bénéficier automatiquement, une fois par jour, d'une heure de gratuité.

Donc, l'heure de gratuité sera généralisée, et on pourra bénéficier de deux ou de trois heures de stationnement, en fonction de l'usage de cette heure gratuite. Ensuite, sur les parcs saisonniers et la durée de stationnement, une petite étude du service de la DRI a permis de déterminer que la durée maximale de stationnement était dans 95 % des cas de 5 heures, 5 heures 15. Ce n'est jamais 10 heures de stationnement. Il est donc proposé de ramener la durée de stationnement sur ces parcs saisonniers à 5 heures 15, et, sur la Pointe de Croûton, de maintenir le dispositif actuel, parce que cela reste un parc d'usage marginal, où, effectivement, la durée de stationnement pourra aller jusqu'à 10 heures, mais ne pas excéder 10 heures. Vous verrez que le tarif devient dissuasif entre 10 heures et 10 heures 15.

Au niveau des propositions de tarifs, sur cette *slide*, vous avez les deux cas de figure. Vous avez avec et sans l'heure de gratuité. L'heure de gratuité est mentionnée en bleu sur la partie gauche du tableau. Ensuite, vous avez la progressivité du tarif.

Donc, je prends une heure gratuite plus deux heures de stationnement payant. On va avoir, pour la première heure, une heure à 1 euro. Pour 1 heure 30 de stationnement, 2 euros. Ensuite, vous voyez qu'à partir de 1 heure 30, le tarif horaire augmente, pour être porté à 17 euros au bout de deux heures de stationnement payant. Donc, je peux utiliser l'heure gratuite simple. Je n'acquiesce rien. Je mets ma plaque d'immatriculation, j'appelle l'heure gratuite, je l'utilise. Ou je peux utiliser l'heure gratuite et ajouter effectivement du temps payant. Plus je vais m'approcher des deux heures de stationnement payant, plus le tarif va augmenter.

Quand on compare avec les opérateurs, et notamment les parkings en sous-sol, vous voyez bien effectivement qu'au bout de 2 heures 30, il vaut mieux, pour des stationnements de longue durée, aller stationner en sous-sol.

L'objectif aussi du forfait post stationnement et de la dépenalisation, c'est d'encourager la rotation des véhicules sur la voirie. Sur la voirie, il est nécessaire de déterminer des temps de stationnement utiles, puisqu'on est proches des commerces, on est proches des centres villes, on est proches des services publics. Donc, effectivement, c'est un temps utile. Si on doit stationner beaucoup plus longtemps, effectivement, le stationnement en voirie se révèle inapproprié. Si on veut stationner par exemple une matinée, voire plus, stationner sur voirie alors qu'on a des demandes de stationnement sur ces centres, cela devient effectivement difficile.

Un report doit s'opérer lorsque la durée de stationnement s'accroît.

La simulation sur les parcs saisonniers, vous le voyez, on reste aux tarifs actuels. C'est 1 euro de l'heure, donc 5 heures de stationnement, 5 euros. Le dernier quart d'heure, effectivement, on va avoir un tarif qui va progressivement, au bout de 5 heures 15 de stationnement, avoisiner les 17 euros.

Là, vous avez des propositions par palier. Je rappelle que le paiement, c'est par palier de 20 centimes à l'horodateur. Donc, vous voyez, l'usager, en anticipant sa durée de stationnement, peut effectivement calculer sa redevance. Il n'y a pas d'effet de palier. C'est simplement la progressivité des tarifs, qui va faire que ceux-ci vont augmenter à mesure qu'on approche de la durée maximale de stationnement sur la zone.

Sur le parc saisonnier des Croûtons, c'est la même chose. On a 10 heures avec un forfait à 3 euros. Effectivement, le dernier quart d'heure, entre 10 heures et 10 heures 15, la redevance de stationnement sera de 17 euros.

Le RAPO, c'est la gestion des contestations. Puisqu'on est sur une redevance d'occupation du domaine public, effectivement, le législateur a prévu qu'en cas de contestation, l'usager s'adresse à l'Administration, enfin à la collectivité qui a dressé le FPS.

Il est effectivement nécessaire de mettre en place une structure, pour recevoir l'ensemble de ces RAPO. Il faut savoir qu'aujourd'hui, en matière de verbalisation, c'est à peu près 5 % de la totalité des timbres-amendes émis. C'est environ 2 500 contestations par an.

Ce sera encadré par des délais. Il faudra répondre sous un mois, en vérifiant effectivement si les motifs mentionnés par l'usager sont recevables. S'ils ne le sont pas, il pourra toujours se pourvoir devant la Commission du contentieux, puisqu'il y a une commission spécifique qui a été créée, et qui permettra de juger sur le fond.

L'organisation du traitement des recours sera confiée à la Police Municipale, puisque la structure existe. On a des personnels administratifs, qui pourront assurer le traitement de ces demandes, et donc respecter les délais de réponse.

Cette *slide* vous explique le mode de fonctionnement, en fait. L'usager saisit la plaque d'immatriculation ; il sera obligé de le faire. Il saisit sa plaque d'immatriculation. De fait, il s'enregistre sur la base de données du stationnement payant. Il paie sa redevance d'occupation du domaine public.

Le contrôleur, l'agent de surveillance de la voie publique, lui, sera équipé d'un smartphone avec un dispositif de lecture de plaque. Il va scanner en fait la plaque du véhicule, interroger la base de données Parkeon, et l'horodateur va lui dire s'il a acquitté sa redevance ou pas.

S'il a acquitté insuffisamment, le dispositif de smartphone va calculer la redevance ou le manque à gagner ou le manque de redevance qu'aurait dû effectivement payer l'usager. Donc, l'ASVP va émettre le FPS. L'usager sera averti. Sur le pare-brise de l'automobiliste, on va effectivement apposer une petite étiquette, en disant : « Vous avez fait l'objet d'un forfait post stationnement. Vous allez recevoir dans les cinq jours qui suivent un avis de somme à payer ». Cet avis de somme à payer sera transmis par l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions). L'ANTAI, c'est le seul organisme habilité à identifier les propriétaires des véhicules.

Aujourd'hui, l'ANTAI est partenaire de toutes les collectivités sur la verbalisation électronique. Il le sera demain sur la mise en place du forfait de post stationnement.

Alors, juste pour préciser aussi, parce que la question m'avait été posée : quand vous vous enregistrez sur un horodateur, vous êtes enregistré sur la base de données. Vous pouvez aussi, si, par exemple, vous êtes en rendez-vous, si vous pensez que ce sera plus long que prévu, aller vers un autre horodateur – ce n'est pas forcément celui sur lequel vous êtes enregistré – et abonder votre redevance d'occupation de domaine public. Le dispositif va vous reconnaître. Il suffira de saisir sa plaque. Il va vous dire que vous avez déjà crédité en temps de stationnement, 2 ou 3 euros, et vous pourrez rajouter du temps de stationnement sur l'horodateur sans vous déplacer à l'horodateur où vous étiez effectivement inscrit.

Sur ces horodateurs, ils seront effectivement équipés avec des claviers alphanumériques, pour saisir les plaques. Le paiement sans contact sera possible, notamment par carte bancaire, existe déjà. On pourra payer sans contact. Tout à l'heure, on a évoqué les abonnements. On pourra aussi régler les abonnements sur l'horodateur.

Vous avez un exemple des informations qui seront inscrites sur l'horodateur, sachant qu'on pourra effectivement poser la problématique des langues. On pourra inscrire jusqu'à trois langues différentes, donc donner des informations à des Italiens, à des Anglais, à des Allemands, qui viendraient effectivement acquitter des droits de stationnement sur notre commune.

Voilà l'exemple de ticket que va éditer l'horodateur. Vous avez bien compris qu'il n'est pas nécessaire de prendre son ticket. On avait souvent des contestations sur les verbalisations, la personne disant : « *J'ai pris le ticket, il a glissé, il n'était pas sur le pare-brise* ». Là, vous pouvez le prendre ou ne pas le prendre, puisque vous êtes enregistré sur l'horodateur, la base de données, et que c'est un contrôle électronique. Vous pouvez effectivement prendre le ticket, mais le contrôleur ne va pas se fier au ticket. Il va simplement scanner votre plaque et interroger la base de données, pour savoir si vous avez acquitté ce droit.

Bien évidemment, dans la délibération, il est proposé de conventionner avec l'ANTAI et la Direction Générale des Finances Publiques. Je vous l'ai expliqué, l'ANTAI est le seul organisme à pouvoir assister les collectivités sur la mise en œuvre du FPS. Donc, ils seront chargés de la totalité de la procédure recouvrement, la collectivité assumant le contrôle. Bien sûr, cela a un coût qui est d'environ 1,50 euro par FPS.

Il y a un point effectivement à évoquer : les produits liés au FPS peuvent faire l'objet d'un reversement auprès des autorités, qui sont chargées de la mise en œuvre de la politique de déplacement. Il y a effectivement un rapprochement auprès de la CASA, pour savoir quelle sera la position de la communauté par rapport à ces redevances. Merci.

M. LEONETTI : On peut applaudir.

Applaudissements.

M. LEONETTI : Des commentaires, Madame DUMONT ? On va le mettre en place. On n'a pas le choix.

Mme DUMONT : Là, de toute façon, on n'a pas le choix. Mais il faut quand même s'interroger sur la complexité de ce qu'on nous oblige à mettre en place. Comme j'ai dit dans les présentations qu'on a faites notamment aux conseils de quartier, au Conseil de Développement l'autre soir : pourquoi faire compliqué quand on pourrait faire simple ? Il faut quand même rendre hommage aux services, qui ont fait un boulot...

M. LEONETTI : Oui, qui ont essayé de trouver des mesures pragmatiques pour essayer de répondre à cette complexité.

Alors, j'ai pour interventions Monsieur GERIOS. On fait 15-3, 15-4 comme interventions ? Oui, parce que c'est la même chose. Monsieur GERIOS et Front de Gauche. Monsieur GERIOS.

M. GERIOS : Merci, Monsieur le Maire. Merci Monsieur, pour cette présentation très détaillée. Concernant la 15-4, j'avais simplement deux petites questions.

Dans un premier temps, que financeront ces forfaits de post stationnement, maintenant que la Municipalité jouira pleinement de droits de ce produit FPS ?

Dans un second temps, pourquoi ne pas avoir intégré dans cette délibération ou dans ce système électronique, une sorte de minoration de ces FPS, dans l'hypothèse d'un paiement de ce dernier dans un délai réduit et imparti ?

Je vous remercie.

M. LEONETTI : Monsieur PASSERON, technique.

M. PASSERON : Alors, sur le plan technique, le paiement minoré impose d'instituer une régie. Donc, effectivement, le problème du paiement minoré, c'est la mise en place et la complexification du dispositif de paiement.

Aujourd'hui, je ne l'ai pas dit dans ma présentation, mais l'avantage de passer par l'ANTAI, c'est que vous bénéficiez de l'ensemble des moyens de paiement aujourd'hui disponibles à l'ANTAI. Vous pouvez payer par smartphone, sur Internet, auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, de tous les moyens de paiement qui sont disponibles. C'est vrai que la minoration du dispositif impose d'instituer des régies, et aussi de mettre en place une structure spécifique pour ces moyens de paiement anticipés.

M. LEONETTI : Donc, de la rigidité.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Merci, Monsieur GASTALDI, de votre approbation que je prenne la parole.

Rapidement, parce qu'en effet, la complication de ce système est quand même assez hallucinante. Comme quoi, je le disais à Monsieur le Maire en passant, cela aurait été plus simple d'avoir du stationnement gratuit, puisqu'on n'aurait pas eu besoin de mettre ce système en fonctionnement. Voilà. Ça, c'est dit.

M. LEONETTI : Une zone bleue, vous mettez des PV...

Mme DUMAS : Ce serait aussi un FPS.

M. LEONETTI : Il faut que tout soit gratuit.

Mme DUMAS : Plus sérieusement, j'ai une question importante sur les données numériques qui sont emmagasinées par les services, j'imagine. Qu'est-ce qu'on en fait ? Est-ce que la CNIL a donné son accord à tout ça ? Parce que j'imagine qu'il y a eu un accord de la CNIL à un moment donné.

Moi, je pense que, bientôt, vu comme c'est fait, il va falloir prévoir des prélèvements automatiques quasiment pour l'ajout du FPS. J'en connais quelques-uns, dont moi d'ailleurs, à 15 minutes près, c'est compliqué de prévoir. Je sais que le premier quart d'heure n'est pas cher. Cependant, cela va être quand même très compliqué.

J'ai compris que ce n'était pas votre décision. Je voterai contre, donc ne prenez pas ces remarques pour vous.

Par contre, il y en a une qui est de la vôtre. Dans la délibération - et vous l'avez souligné, Monsieur, dans votre exposé -, on comprend bien que l'objectif de la politique de stationnement est de favoriser les parkings souterrains, qui sont quand même du partenariat public-privé...

M. LEONETTI : Non.

Mme DUMAS : Au bout de 2 heures 30, en effet, vu le dépassement horaire et l'interdiction de stationner, quand on reste une après-midi dans la ville, pour travailler ou pour X raison, on ne peut plus se stationner en surface. Voilà. À un moment donné, cela va évidemment remplir les parkings souterrains, qui doivent souffrir sûrement d'un manque de voitures. Donc, je ne trouve pas que ce soit de la concurrence très honnête.

Dernière chose, dans la délibération, il est marqué qu'il y aura une convention pour que cet argent arrive donc dans les caisses de la CASA au service de la modernisation des transports en commun.

Je me félicite qu'on pense en effet à la modernisation des transports en commun. Mais il y a une autre méthode, qui est le versement transport, et qui, là aussi, existe, et que vous refusez – et ça, c'est bien de votre volonté – d'augmenter depuis des années. Donc, cela va être une compensation de l'augmentation du versement transport, et ce sera la population plutôt que les entreprises qui vont payer la modernisation des transports en commun.

M. LEONETTI : Alors, on est d'accord sur des choses, et on n'est pas d'accord sur d'autres.

D'abord, si j'avais voulu favoriser le parking en sous-sol, on n'aurait pas fait le parking Saint-Roch à 30 euros pour les riverains. On n'aurait pas fait des parkings gratuits de délestage à Bouygues, étendu 250 places récemment, et au Fort Carré. On n'aurait pas proposé à Juan-les-Pins des parkings à 50 euros en sous-sol sur le parc municipal. On n'aurait pas fait l'heure gratuite en surface. On n'aurait pas mis 1 euro de l'heure, on aurait mis des tarifs plus élevés.

Donc, dans la réalité, on a au contraire essayé de faire une offre en surface, qui est une offre attractive. Franchement, aujourd'hui, si vous avez à vous déplacer pour une heure dans le centre-ville, vous n'avez aucun intérêt à descendre en parking en sous-sol, aucun. Voilà. Sauf si vous êtes totalement saturés en surface, ce qui n'est pas un problème de paiement. Auquel cas il faut faire en une demi-heure, puisque vous avez la demi-heure gratuite en sous-sol. Donc, sur ce plan-là, je ne suis pas d'accord avec vous, et je pense que c'est assez clair.

Sur la politique qui consiste à dire : le versement transport, je ne l'augmente pas, oui, je ne l'augmente pas. Ça va. Les entreprises ont suffisamment subi. On a suffisamment besoin d'emplois, pour faire en sorte qu'on ne passe pas, comme c'est ailleurs dans le département – vous avez raison de le noter – à 1,70, voire à 2 euros de versement transport, alors que nous, on reste à 1,50 euro de versement transport. C'est une force d'attractivité de notre territoire aussi, en termes d'économie et en termes d'entreprises. Le versement transport, on peut le faire. C'est personne qui paie, puisque c'est l'entreprise. C'est l'entreprise qui paie. Donc, l'entreprise qui paie, à un moment donné, il faut essayer aussi d'alléger ses charges. Donc, je suis pour alléger les charges de l'entreprise. Le versement transport est à 1,50 euro sur la CASA, et il reste à 1,50, contrairement aux autres zones du département.

Monsieur GERIOS. Court.

M. GERIOS : Je n'ai pas eu de réponse concernant le financement de ces FPS. Que financeront-ils, ces forfaits ? Est-ce que vous avez une idée de ce qu'ils pourront financer ?

M. LEONETTI : Monsieur PASSERON. Où va l'argent ? Rendez l'argent.

M. PASSERON : L'argent, contrairement aux produits des timbres-amendes, puisque vous savez que les produits des timbres-amendes abondaient les caisses des collectivités locales...

M. LEONETTI : C'est fini.

M. PASSERON : C'est fini. Donc, effectivement, le produit du FPS reviendra intégralement à la Collectivité.

M. LEONETTI : Voilà. Madame DUMONT, conclusion.

Mme DUMONT : Simplement pour dire à Madame DUMAS que nous nous sommes inquiétés, effectivement, pour ces bases de données de traçabilité. Donc, bien entendu, si la loi a été votée en l'état, c'est que la CNIL a bien entendu été consultée. On a eu une question quand on a présenté en conseil de quartier. On a expliqué que si on avait passé un moment sur Antibes et un moment après sur Juan-les-Pins, il y a un monsieur qui m'a dit : « Mais moi, on va me suivre à la trace. Tout le monde va savoir que j'ai passé une heure à Antibes et une demi-heure à Juan-les-Pins, et tout le monde le saura ». Donc, en fait, il faut bien savoir que, dans la base de données, c'est une immatriculation.

M. LEONETTI : C'est « anonymisé ». Personne ne sera suivi à la trace.

Mme DUMONT : Absolument. Ce n'est pas comme dans l'élevage bovin, il n'y a pas de traçabilité.

M. LEONETTI : Franchement, si vous n'avez pas envie qu'on sache que vous êtes une heure à Juan-les-Pins, vous n'avez qu'à pas y aller.

Bon, il n'y a pas d'autres questions ?

Je suis profondément désolé que la France, avec le génie administratif que nous avons, produise des choses aussi complexes, qui créent de la difficulté, qui obligent à faire des organismes contrôleurs, qui emmènent un surcroît de travail sur les fonctionnaires. Je n'ai toujours pas compris. Je suis désolé, j'ai une intelligence à peu près normale, mais je n'ai pas compris l'intérêt de cette démarche.

Voilà.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Cinq. Qui s'abstient ? Un.

Adoptée **par 42 voix POUR sur 48** (5 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO, Mme DUMAS et 1 abstention : M. GERIOS).

Je note que Madame MURATORE, pour une fois, approuve cette mesure, mais avec nous. C'est la loi. Non, non, je n'ai pas dit ça dans un esprit malfaisant. C'était le précédent gouvernement qui a mis en place ce « truc ».

Mme MURATORE : Simplement, c'est la loi, et on peut penser qu'au lieu de payer 17 euros, on paiera toujours moins de pénalités si on n'atteint pas le montant. Donc, ça pourrait être intéressant.

M. LEONETTI : Vous vous en tirez bien.

15-4 - RÉFORME DU STATIONNEMENT PAYANT - INSTITUTION D'UN FORFAIT POST STATIONNEMENT SUR LES VOIES ET PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT - MODALITÉS DE GESTION - CONVENTIONS ANTAI / DGFIP

M. LEONETTI : Même vote ? Même vote.

Départ de Monsieur Tanguy CORNEC – La procuration de Monsieur Louis LO FARO s'annule.

Départ de Madame Anne CHEVALIER.

Départ de Monsieur Lionel TIVOLI.

Présents : 34 / Procurations : 10 / Absents : 5

MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

16-1 - BOULEVARD DU VAL CLARET - AV 150 - ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN AUPRÈS MADAME GRASSO

M. LEONETTI : Il n'y a pas d'intervention. Montrez-nous juste où c'est.

Mme BOUSQUET : Cela va aller très, très vite. Mes collègues me pressent, parce qu'ils veulent aller au basket. Moi, je n'aime pas ça, cela ne me gêne pas, mais ils n'arrêtent pas de me harceler pour aller vite.

Monsieur le Maire, alors, première délibération. Il s'agit de vous proposer l'acquisition d'un terrain de 7 200 mètres carrés environ, situé boulevard du Val Claret. Une partie de ce terrain est déjà occupée par la Ville, qui a un parking et un bassin de rétention, par convention pour 3 ans. Aujourd'hui, la propriétaire souhaite revendre l'ensemble de ce terrain au prix de 3 millions d'euros, conformément donc à l'avis des Domaines. Il vous est donc proposé de bien vouloir accepter cette acquisition pour de futurs aménagements qui intéresseront la commune.

M. LEONETTI : Donc, on y est très favorable. Cela fait longtemps qu'on demande à ne plus louer et à acheter.

On y a mis du service public et on a une large possibilité ensuite d'étendre effectivement nos possibilités sur le Val Claret.

Donc, pas d'intervention, pas de vote contre ? La délibération est adoptée. Ça ne me gêne pas, mais il y a tout un groupe de l'opposition qui n'est plus là quand même, bon.

Adoptée à l'unanimité.

16-2 - ROUTE DE NICE- PARCELLES AO 232 - AO 234 - RÉTROCESSION GRATUITE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN NU POUR 180 MÈTRES CARRÉS AU PROFIT DE MADAME BERAUDO

Mme BOUSQUET : Les deux délibérations qui suivent sont identiques, à savoir une rétrocession aux propriétaires de deux parcelles, la première pour Madame BERAUDO avenue de Nice : 180 mètres carrés qu'elle souhaite récupérer, que nous n'avons pas utilisés pour un projet routier qui n'a pas abouti.

M. LEONETTI : Pas d'intervention, pas de vote contre, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

16-3 - CHEMIN DES COMBES - PARCELLE DO - EMPRISE DE TERRAIN NU POUR 25 MÈTRES CARRÉS ENVIRON - RÉTROCESSION GRATUITE AU PROFIT DE MONSIEUR ROCHET

Mme BOUSQUET : Donc, même chose que tout à l'heure. Le propriétaire souhaite récupérer 25 mètres carrés, qui n'ont pas été utilisés pour l'élargissement de la voie au-devant de sa propriété.

M. LEONETTI : Même vote.

16-4 - AVENUE PASTEUR - PARCELLE BM 87 - LOTS DE COPROPRIÉTÉ IMMEUBLE PALAIS FLORAMY - CESSION PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT

Mme BOUSQUET : Par délibération en février 2017, la vente par appel public à la concurrence avait été approuvée par le Conseil municipal. La première offre de vente de ce bâtiment en un seul lot a été infructueuse. Donc, il a été décidé de scinder ce lot en trois lots différents. Donc, la deuxième commission s'est réunie, et, sur les offres que nous avons eues, seuls deux lots ont retenu l'attention de futurs acquéreurs, le lot B et le lot C, situés en rez-de-chaussée. Les offres que nous avons examinées, parmi celles-ci, une a retenu notre attention et notre accord, parce qu'elle concernait les deux lots, donc le B et le C, au prix donc de 441 000 euros pour l'ensemble, soit 6 000 euros de plus que l'estimation des Domaines.

M. LEONETTI : Très bien. Pas d'intervention, pas de vote contre, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

16-5 - ZAC MARENDA LACAN - 34 RUE VAUBAN PARCELLE BO 44 - ACQUISITION AUPRÈS DES EPOUX SIBILLA

Mme BOUSQUET : Il s'agit donc de la rue Vauban, une acquisition vous est également proposée. Les propriétaires de l'immeuble au 34 rue Vauban – c'est une maison en étages – souhaitent la vendre à la Ville pour un montant de 500 000 euros, toujours conforme bien sûr à l'avis des Domaines. Cela permettra la réalisation future d'un programme de 100 % logements sociaux.

M. LEONETTI : Pas d'intervention, pas de vote contre, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

16-6 - ZAC MAREDA LACAN - PHASE 2 - BOULEVARD D'AGUILLON - PROPRIÉTÉ CADASTRÉE BO 56/LOT 1 - ACQUISITION AMIABLE AUPRÈS DE MONSIEUR RONCALLO

Mme BOUSQUET : C'est le prolongement de l'ancienne délibération de juin 2017. Vous aviez accepté l'acquisition du fonds de commerce, situé au 6 boulevard d'Aguillon. Il avait été proposé d'attendre d'avoir l'accord du juge des tutelles du propriétaire actuel pour pouvoir acquérir maintenant les murs, chose que nous avons. Il est donc proposé l'acquisition de ce local de 137 mètres carrés au prix de 440 000 euros.

M. LEONETTI : Même vote ? Même vote.

16-7 - RUE FRANCOIS DELMAS - PROPRIÉTÉ CADASTRÉE BP 131 - PROCÉDURE DE VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Mme BOUSQUET : Alors, là, c'est un petit bâti, qui se trouve tout près du collège Fersen. Il y a une petite histoire là-dessus. C'est un petit bâti qui avait été oublié, en fait, sur les terrains qui ont été récupérés par la Ville, acquis par la Ville pour construire le collège, et l'hôpital, qui était un hôpital civil à l'époque depuis le XIXe siècle. Donc, cette petite propriété a été oubliée. Après recherches et après accord, hôpital et France Domaines, ce petit bâti est revenu dans l'escarcelle de la Ville. Donc, cette petite maison de 28 mètres carrés, vétuste, délabrée, nous appartient.

M. LEONETTI : 28 mètres carrés sur deux étages ?

Mme BOUSQUET : Sur deux étages, oui, enfin, un rez-de-chaussée surélevé. Donc, pas de raccord au réseau. Il est donc proposé de vendre ce bien pour 50 000 euros, toujours conforme à l'avis de France Domaines, qui pourra peut-être faire un heureux propriétaire, qui se mettra en accord avec toute l'architecture du Vieil Antibes.

M. LEONETTI : Sur ce sujet, il faut une commission *ad hoc* pour décider de l'acquéreur.

Donc, moi, j'avais comme titulaires GENTE, BOUSQUET, BLAZY, SEITHER, DULBECCO. Madame MURATORE ? Madame DUMAS ? Monsieur GERIOS ? Non. Non, on n'est pas obligés.

Donc, on ajoute Madame MURATORE et Madame DUMAS à cette commission, composée par ailleurs par Monsieur GENTE, Madame BOUSQUET, Madame BLAZY, Monsieur SEITHER, Monsieur DULBECCO.

Voilà, regardez ce petit local. 50 000 euros, ce n'est pas cher, mais il n'est pas raccordé, il est dans un état vétuste, et c'est 28 mètres carrés sur deux étages quand même, sur un premier étage surélevé. Donc, c'est un petit studio sympathique, mais ce n'est pas plus. Résidence d'artiste, si tu veux, achète-le pour faire une résidence d'artiste.

Donc, même vote et vote à main levée sur la commission. Pas d'opposition, pas d'autre candidat. La commission est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

16-8 - IMPASSE DES JANINS - PROPRIÉTÉ CADASTRÉE DO 286-287 - PROCÉDURE DE VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

M. LEONETTI : Après réflexion avec Anne-Marie BOUSQUET, on vous propose de la retirer.

C'est un terrain un peu compliqué. Mais j'aimerais qu'on essaie de voir comment on pourrait l'exploiter.

Bon, il est inaccessible, il est inconstructible, il est en zone rouge et l'accès est en zone rouge.

Mais, petite idée de jardins familiaux, de quelque chose qui pourrait se faire s'il y avait une volonté commune, peut-être.

Donc, je propose à Anne-Marie et à moi-même, et ceux qui veulent venir avec moi le jour où on ira, d'aller voir ce qu'on peut en faire, parce que, franchement, la Ville n'a pas besoin de 50 000 euros. Si on pouvait valoriser ce terrain, qui n'est pas constructible – je le répète –, d'une façon ou d'une autre, ce serait peut-être intéressant. Après, il faut voir la pente, le soutènement, toute une série de choses. Donc, je demande un petit bilan supplémentaire et je vous demande de retirer cette délibération en attendant qu'on ait cette réflexion.

Personne n'est contre le retrait ? Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Oui, je peux quand même dire ce que j'avais prévu de dire.

M. LEONETTI : Je ne l'ai pas encore retirée.

Mme MURATORE : En Commission, nous avons proposé que la Ville reste propriétaire de cette parcelle pour en faire des jardins familiaux ou des jardins partagés. Il nous avait été répondu que ce n'était pas possible, et nous souhaitons reposer la demande aujourd'hui.

M. LEONETTI : Je ne sais pas si c'est possible. La zone pour y aller est aussi une zone un peu compliquée. Voilà. S'il faut faire 200 000 euros de travaux pour y accéder, on va les trouver ailleurs, les jardins familiaux.

Donc, personne n'est contre le retrait, personne ne s'abstient. La délibération est retirée.

MADAME JACQUELINE DOR

19-1 - PETITE ENFANCE - RÉSERVATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR : Il s'agit du renouvellement de la convention qui lie le Centre hospitalier avec la Ville pour réserver 10 places pour les enfants du Centre hospitalier. Ce sont des enfants qui n'habitent pas forcément Antibes. Grâce à ces dix places, cela permet de les accueillir. L'hôpital verse une participation, qui s'élève à 57 218,56 euros pour 2016. Il faut renouveler cette convention pour trois ans. Voilà.

M. LEONETTI : Très bien. Donc, personne n'est contre, ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

19-2 - PETITE ENFANCE - RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES - CONVENTION RELATIVE AUX RENCONTRES ENTRE LES MULTIACCUEILS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR : Les rencontres intergénérationnelles, nous l'avons expérimenté sur la crèche de la Fontonne et l'atelier thérapeutique, qui se fait à la Fontonne aussi. Nous avons signé cette convention en 2011. Les bienfaits de cette expérience nous incitent maintenant à généraliser ceci, avec l'ensemble des crèches et le CCAS. Ensuite, nous verrons, structure par structure, comment ceci peut se mettre en place. Je vous demande de bien vouloir signer cette convention, et éventuellement les avenants qui viendraient après.

M. LEONETTI : Très bien. Personne n'est contre, pas d'abstention. Très belle initiative, belle réussite.

Adoptée à l'unanimité.

Départ de Monsieur Audouin RAMBAUD – Procuration à Monsieur Jean LEONETTI.

Départ de Madame Anne-Marie DUMONT – Procuration à Madame Françoise THOMEL.

La procuration de Monsieur André-Luc SEITHER s'annule.

Présents : 32 / Procurations : 11 / Absents : 6

21-1 - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - EXERCICE 2016 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Monsieur DUVERGER va nous parler de l'eau. Monsieur CHIALVA.

M. CHIALVA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'information la plus importante réside dans la nouvelle baisse du prix de l'eau sur Antibes : 1,4352 euro le mètre cube pour une consommation de 120 mètres cubes. Avec 1,44 euro le mètre cube d'eau assainie, Antibes baisse son prix de l'eau, alors que la moyenne nationale augmente (3,98 euros au 1^{er} janvier 2015). Cela signifie que le prix de l'eau en France est d'environ 4 euros, alors qu'à Antibes, il est de 1,44 euro.

L'eau à Antibes est deux fois et demie moins chère qu'à Nice. L'eau à Antibes est deux fois moins chère qu'à Cannes. L'eau à Antibes est 2,4 fois moins chère qu'à Fréjus. L'eau à Antibes est plus de trois fois moins chère que celle de Toulon. L'eau à Antibes est deux fois moins chère que la moyenne nationale.

Le taux de renouvellement des réseaux d'Antibes est de 1,02, alors que la moyenne nationale est de 0,58. Cela signifie qu'avec le plus bas prix de l'eau de France, l'investissement dans le réseau reste presque deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Là, je crois qu'on va faire un petit peu de diaporama.

M. LEONETTI : Merci de cette information, Monsieur CHIALVA. Le prix de l'eau continue à baisser. Certains continueront à ne pas le voir ou à apporter des informations contradictoires sur ce sujet. Il n'y a que sur le plan national que les gens s'en sont aperçus. Donc, peut-être un jour, je renoncerai et vous renoncerez à répéter cette évidence, mais j'imagine que, peut-être, la présentation va encore donner un argument supplémentaire pour dire que le prix de l'eau à Antibes est un prix qui est le plus bas de France. On vous écoute, Monsieur.

M. DUVERGER : Donc, comme chaque année, je vais vous présenter le rapport d'activité du délégataire sur la partie distribution de l'eau et l'ensemble également du prix de l'eau et sa décomposition.

Alors, vous êtes habitués à voir cette diapositive, qui explique qu'on achète de l'eau au syndicat SILRDV, mais on en produit aussi sur notre territoire, puisqu'il y a deux sources. On essaie d'augmenter la part de production. Donc, c'est un cas un peu atypique, puisqu'il y a de la production d'eau sur Antibes. L'assainissement est fait une partie en régie, et la station d'épuration sur l'autre partie de l'assainissement est déléguée à Véolia.

Alors, je ne pensais pas que, dans les dix années du contrat, on puisse annoncer une baisse encore significative du prix de l'eau, mais on avait 1,50 euro le prix de l'eau, et maintenant, on est à 1,4352, l'eau assainie, toutes taxes comprises, pour une consommation de 120 mètres cubes. Donc, on a le prix de l'eau le moins élevé de France. La moyenne nationale, au 1^{er} janvier 2015 – donc, elle a certainement dû augmenter –, est à 3,98 euros. Là, moi, je vous parle du prix au 1^{er} janvier 2017, donc 1,4352 euro.

D'habitude, quand on montre des diapositives, on a fait un petit zoom sur le haut pour montrer les écarts. Là, vous pouvez regarder l'échelle des Y. Il n'y a pas de modification, c'est bien une échelle linéaire. Donc, on a bien Antibes, qui est plus de la moitié de moins par rapport aux autres communes du département. Donc, 1,4352 euro pour Antibes, 3,66 euros pour Nice, 4,75 euros pour Toulon, 2,95 euros pour Cannes, 3,9 euros pour la Seyne-sur-Mer, Fréjus à 3,45 euros, Grasse à 3,89 euros.

Pour rappel, les 1,50 euro ont été obtenus par la négociation de la délégation de service public de distribution d'eau et d'assainissement, qui a été effective au 1^{er} janvier 2013. Donc, la négociation a été menée en 2012. On a encore une baisse de 7 centimes d'euros, entre 1,50 euro jusqu'à 1,43 euro, parce que la régie d'assainissement a baissé le prix, étant donné qu'ils ont obtenu des subventions de l'agence de l'eau. Je vais vous expliquer ça un peu plus en détail juste après.

Donc, le prix de l'eau à Antibes, c'est 1,4352 euro, quand on consomme 120 mètres cubes.

Lorsque vous consommez 1 mètre cube, vous avez la part fixe. C'est comme dans les télécoms, lorsque vous consommez des unités téléphoniques, vous allez quand même payer le téléphone. Donc, si on mélange la part fixe et qu'on ramène tout au mètre cube, forcément, le premier mètre cube est le plus cher, puisqu'il contient la part fixe. Donc, lorsqu'on a une consommation de 80 mètres cubes, on paie de l'eau à 1,51 euro. Lorsqu'on a une très forte consommation, cela peut monter à plus de 50 000 mètres cubes par an, sur des très grosses copropriétés, à ce moment-là, le prix le plus élevé à Antibes ne dépasse pas 2,52 euros.

Pour rappel, il y a bien un tarif binomial, c'est-à-dire un tarif social pour les mètres cubes consommés avant 120 mètres cubes, et un tarif un tout petit peu moins avantageux pour les mètres cubes consommés après 120 mètres cubes. Néanmoins, lorsqu'on consomme 200 mètres cubes, on a les 120 premiers qui sont payés au tarif social et les 80 qui restent sont payés au deuxième tarif. Donc, tout le monde profite de la baisse du prix de l'eau, et le prix maximum étant à 2,52 euros.

Alors, la comparaison de la ville d'Antibes, 1,4352 euro, par rapport à la moyenne départementale, 3,60 euros, et par rapport à la moyenne nationale, 3,98 euros. Vous allez voir dans la suite de la présentation que cela n'a pas été obtenu contre la qualité du service, puisque, au contraire, le niveau d'investissement de Véolia a augmenté dans cette délégation de service public par rapport à l'ancienne concession. Avant, ils faisaient 2 millions d'euros de travaux par an, et maintenant, ils en font 2,5 millions.

Alors, petite diapositive sur l'individualisation des compteurs. Tout le monde a bien compris que si on individualise, on a plus de chances de rentrer dans le tarif inférieur à 120 mètres cubes, et donc de maximiser la baisse du prix de l'eau. C'est ce qu'on constate sur ce graphique. Les gens individualisent le plus possible et la Ville est totalement favorable à cette individualisation des compteurs, pour bénéficier du prix de l'eau le plus favorable. Donc, on peut voir que, depuis 2013, l'individualisation augmente, et même, elle est en train d'être dans une pente un peu plus soutenue, l'année dernière.

On consomme à peu près 12,5 millions de mètres cubes. Il y en a un tiers produit par les sources romaines, et deux tiers importés par la Plaine du Var. On essaie de produire davantage d'eau en local, et de monter ce tiers vers les 40 %, mais cela dépend des droits d'eau et c'est un peu plus compliqué. C'est assez compliqué, en fait.

Le nombre d'abonnés est toujours le même, à peu près, 20 000 abonnés. Il y a 1 050 équipements publics, 19 bornes fontaines, 400 kilomètres de réseau, dont des branchements. C'est pour cela que les canalisations, hors branchements, représentent 310 kilomètres. 15 000 branchements environ et 20 000 compteurs. Donc, la consommation est constante. Elle varie faiblement. Cela dépend des années.

La satisfaction du service est toujours difficile à mesurer. Il y a 87 % d'abonnés satisfaits du service. Le nombre d'impayés est assez faible : 0,14 %, alors que la moyenne nationale est de 1,1 % d'impayés.

Les interruptions de service : le ratio est correct, 2,96 pour 1 000 abonnés. Par contre, sur le taux de réclamations, on est un peu plus élevés que la moyenne nationale. C'est essentiellement dû au fait que c'est un contrat qui a beaucoup bougé, depuis le 1^{er} janvier 2013. Déjà, quand il a été mis en exécution, il y a eu des changements tarifaires. Donc, cela a induit des réclamations, des gens qui essaient de comprendre leur facture d'eau, etc. Là, on est encore en train de toucher aux tarifs. Donc, c'est pour cela que le contrat est assez vivant et qu'il y a pas mal de réclamations.

Alors, le prix de l'eau était de 3,47 euros dans l'ancienne concession. Il est passé, au 1^{er} janvier 2013, à 1,50 euro. Il est resté fixe à 1,50 euro. Il a un petit peu augmenté à cause du coût de la vie à 1,51 euro, puisqu'il y a une formule d'indexation des prix sur la partie distribution, qui le fait un tout petit peu augmenter, mais cette augmentation est limitée. En 2016, il y a eu une diminution, et, en 2017, une diminution notable, qui vient de la partie régie, qui a diminué fortement la part. Alors, je vais vous expliquer pourquoi. Parce qu'on a une distribution du prix de l'eau qui est assez atypique à Antibes.

La part de distribution est à 32 %, la part d'assainissement est à 31 %, et les redevances et taxes 37 %. Donc, c'est assez atypique. Vous voyez qu'au niveau national, la part distribution est plutôt vers 40 %, la part assainissement à 38 %, et les taxes sont moins du quart. Là, on a un niveau de taxes qui est au-dessus du tiers.

Donc, étant donné que les négociations ont abouti à une baisse du prix de l'eau, qui est importante sur la partie distribution et sur la partie assainissement, on a les taxes et l'Agence de l'Eau qui pèsent plus lourd sur la facture. Pour essayer de corriger ça, les services ont fait des demandes de subvention, pour financer le maximum de travaux. Cela a abouti à des subventions, dont on a fait bénéficier l'Antibois en diminuant la part régie. C'est pour cela que le prix de l'eau est passé de 1,50 euro à 1,44 euro. Donc, on essaie de corriger ce profil un petit peu atypique, où la partie des taxes et de l'Agence de l'Eau représente plus du tiers. Cette correction se fait en utilisant au mieux les subventions que l'on peut obtenir de l'Agence de l'Eau.

Alors, la facture de 120 mètres cubes, c'est la même chose que la *slide* précédente, mais ramené à 120 mètres cubes. Au lieu que ce soit des pourcentages, ce sont des euros.

La qualité de l'eau, on a 100 % cette année de prélèvements physico-chimiques, 100 % de prélèvements microbiologiques. Je vous rappelle que l'eau vient d'aquifères profonds, donc de la nappe phréatique. C'est pour cela qu'on n'a pas de problème de qualité sur Antibes.

La performance environnementale à 83,14 %, c'est le rendement du réseau. Il est en légère augmentation, le rendement de réseau. Il augmente de 0,3 point. Il est supérieur à la moyenne nationale, qui est à 79,3 %. Donc, le rendement du réseau est un indicateur très important de la santé du réseau. Les opérations qui sont menées en début de contrat ont pour but d'augmenter ce rendement et de diminuer les fuites. Mais plus on fait de travaux, plus c'est difficile de stabiliser le rendement. C'est pour cela que le bénéfice des travaux qui ont été faits va se voir normalement dans les années qui viennent et n'est pas immédiat. Donc, le rendement a une petite évolution vers un mieux. Il faut savoir que, si le rendement n'allait pas vers du mieux, et si on avait des problèmes avec le délégataire à améliorer le rendement, le contrat est fait en sorte qu'il y a des pénalités qui s'appliqueraient au délégataire, par rapport à ses objectifs. On a des objectifs annuels de rendement, qui font que, si ces objectifs ne sont pas atteints, on applique des pénalités. Donc, la Ville bénéficie d'argent fourni par Véolia pour réinjecter dans le réseau, en fonction des priorités que la Ville définirait sur la base de ces pénalités.

Alors, l'indice linéaire de perte s'améliore un petit peu également. Ce n'est pas suffisant. Mais, enfin, cela va dans le bon sens.

Le renouvellement patrimonial et fonctionnel, à 2 200 000, et si on rajoute l'investissement, 362 000, ce sont les 2,5 millions d'euros de travaux, dont je vous parlais en début de présentation. Donc, il y a 2 500 000 euros de travaux qui sont faits chaque année sur le réseau pour rajeunir le réseau. D'ailleurs, ici, si vous regardez en bas, le taux de renouvellement du réseau sur Antibes est de 1,02 %, et la moyenne nationale est de 0,58 %. Ça signifie qu'en renouvelant des tronçons de réseau, on diminue la vétusté normale du réseau mieux que la moyenne nationale, c'est-à-dire que le réseau d'Antibes vieillit moins vite que le réseau national en général, grâce à ces travaux-là. On a mis en place des outils informatiques assez innovants, à la fois chez Véolia, et à la fois du côté de la mairie, pour essayer d'investir les renouvellements au meilleur endroit, afin de rajeunir le réseau au mieux possible, par rapport à des probabilités de pannes, par rapport à des défaillances que l'on peut prédire, ce genre de choses. Donc, il y a tout un tas de modélisations, qui sont faites sur le réseau, pour mettre l'argent au bon endroit, et augmenter la qualité du réseau avec les investissements qui nous sont donnés, et qui sont quand même supérieurs à l'ancienne concession.

En conclusion, le prix du mètre cube reste le moins élevé de France et enregistre encore une baisse en 2016. La qualité de l'eau est impeccable.

Le délégataire doit poursuivre l'optimisation de la performance du réseau. On y travaille avec eux. Notamment les travaux de renouvellement qui sont prévus au contrat pour augmenter le rendement et diminuer les fuites.

Sur la partie SILRDV, le SILRDV engage des travaux comme chaque année. Le chantier le plus important, c'est la station de pompage du Jas de Madame. Alors, le Jas de Madame, vous savez où c'est, voilà. Cela va nous permettre de faire un bouclage par le nord, pour sécuriser l'approvisionnement d'Antibes. Donc, j'en parle régulièrement. Cette fois-ci, c'est la bonne. Normalement, il y a une mise en service qui est prévue fin 2017, début 2018.

On aura enfin ce bouclage par le nord, qui permettra de sécuriser la ville, puisque, aujourd'hui, si jamais il y a une rupture de canalisation au niveau de la Siesta, par exemple, le long du bord de mer, on est bien embêtés, alors que, s'il y a un bouclage par le nord, on aura plus de temps pour faire les travaux.

Ensuite, pareil, le SILRDV fait comme la Ville. On essaie au maximum de bénéficier de la cagnotte de l'Agence de l'Eau, en demandant des subventions par rapport aux travaux qui sont faits. C'est le sport antibois, d'essayer de récupérer les sous que l'Agence de l'Eau nous prélève.

La production est sensiblement égale à 2015. La qualité de l'eau du SILRDV est excellente. Les performances du SILRDV sont moins importantes que sur la Ville, c'est-à-dire c'est moins grave de ne pas connaître les indicateurs de performance par rapport au SILRDV, parce qu'ils font de l'acheminement d'eau. Quand ça casse, ça se voit. Donc, le rendement du SILRDV est très bon, puisque c'est l'acheminement sur des gros diamètres. La performance n'est pas connue avec précision, mais on s'y emploie, puisqu'il y a des compteurs de sectorisation qui vont être mis en place pour affiner un petit peu la connaissance du réseau. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Merci pour cette présentation qui est très claire. Je vais donner la parole à la Gauche Unie et Front de Gauche.

Mme MURATORE : Bien. Alors, en préalable, pouvez-vous nous donner des informations sur le litige avec Véolia, qui porte sur une somme de 1 766 374,59 euros, soit plus de 87 euros par abonné ?

Autre point, quand aurons-nous des informations sur le transfert des compétences eau et assainissement à la CASA ? Quel impact aura ce transfert sur les agents et sur les contrats en cours, puisque, sur Antibes, il y a des délégations ?

Sur le contrat lui-même, on constate toujours une très forte consommation à Antibes (299 litres par jour par habitant), alors qu'en moyenne, en France, la consommation est de 151 litres, et, en PACA, qui peut plus facilement se comparer avec Antibes, 228 litres.

Véolia annonce 11 conventions d'individualisation de compteurs. Il serait intéressant de connaître le nombre de compteurs collectifs restants, ne bénéficiant donc pas du tarif le plus bas.

De plus, vous aviez décidé la mise en place d'une aide pour les personnes nécessiteuses, qui ne pourraient pas assumer cette dépense. Combien de personnes ont été aidées ? Pour quel montant ?

Le rendement du réseau est toujours mauvais, 83 %. Certes, un tout petit mieux qu'en 2015, mais à rapprocher du contrat qui demandait 86 % fin 2016. On n'y est pas. Il est question d'un plan pluriannuel de rénovation des canalisations. Qu'en est-il ?

L'obligation de réalisation des travaux n'est que de 1,02 %, à rapprocher donc des 83 % de rendement du réseau. Ce n'est pas suffisant. Comparer avec la moyenne nationale de renouvellement de réseau n'a aucun sens. Les réseaux sont plus ou moins anciens. Les matériaux utilisés ont une durée de vie différente. Le constat pour Antibes, c'est que le rendement du réseau n'est pas bon et que le taux de renouvellement du réseau et la longueur renouvelée ont baissé en 2016. Donc, il y a un souci d'entretien du réseau.

Le délégataire a la note maximum au critère de connaissance du réseau. Mais, par ailleurs, il dit que ce critère pourrait être amélioré. Donc, là, il y a un souci de notation.

On a, sur Antibes, toujours un problème de turbidité, lié à l'évolution naturelle de la qualité de l'eau selon les saisons. Ça devrait être contrôlé. Ce problème perdure depuis de nombreuses années. On s'est contenté de purger le branchement, mais aucune mesure pour éviter ou limiter cette turbidité. Sur beaucoup de tests, l'eau d'Antibes est à la limite de qualité, et, pour certains, à la référence de qualité – oui, c'est dans le rapport –, donc, à améliorer. Ce serait bien de disposer des actions correctives apportées dans tous les cas.

Il est annoncé des contrôles sanitaires et des contrôles délégataires. Ces contrôles portent-ils sur les mêmes échantillons ? Il est alors illogique d'en faire la somme. S'agit-il d'échantillons différents ? On ne sait pas clairement combien d'échantillons ont été analysés.

Le contrôle tous les deux ans des produits phytosanitaires et des perturbateurs endocriniens n'est pas suffisant. Ces contrôles devraient être plus fréquents. De même, sur les recherches parasitaires, il n'y a eu que cinq contrôles, alors que six sont prévus au contrat. Hormis pour le contrôle de l'ARS, dont d'ailleurs il n'y a pas de date, mais simplement « année 2016 », nous ne connaissons pas le résultat des analyses. Il est donc facile d'afficher 100 % de bon.

Le taux d'impayés est stable. Mais que signifie - je cite - « *le renforcement des actions de recouvrement mises en œuvre* » ? Cette phrase nous inquiète sérieusement. Les abandons de créance sont en diminution, mais le nombre d'échéanciers de paiement est en forte augmentation. Cela est-il lié au renforcement des actions de recouvrement ?

Aucun suivi des « chèques eau », seul figure le montant utilisé dans l'année et le nombre de ménages aidés. D'ailleurs, deux dossiers ont été refusés. On ne sait pas pourquoi. Rien sur le reliquat, l'éventuel reliquat des années précédentes. Pareil sur le fonds Santini/Oudin, aucune information sur le montant de l'année, le reliquat des années précédentes, les éventuelles utilisations. D'ailleurs, une commission devait être mise en place pour décider de l'attribution de cette aide, aucune information non plus. A-t-elle été constituée ? S'est-elle réunie ? Combien de dossiers proposés ? Combien de dossiers retenus ?

Le délégataire est très en retard en ce qui concerne la part d'énergies renouvelables dans sa consommation totale, toujours zéro. On ne voit pas comment l'objectif pourrait être atteint en fin de contrat. Pareil en termes de véhicules propres, 4 % au lieu des 15 % qui devaient être fin 2016.

Malgré de beaux discours, les économies d'énergie et le développement durable ne semblent pas être une priorité pour le délégataire. Il serait nécessaire que la Ville lui rappelle ses engagements.

Le tableau de calcul du fonds de performance présente toujours sept critères non communiqués. Ce n'est pas normal. Là encore, la Ville devrait rappeler les engagements.

L'enquête de satisfaction est toujours basée sur les réclamations des usagers. À noter qu'un nombre important de réclamations porte sur la qualité de l'eau distribuée. Quand une véritable enquête de satisfaction ?

Le résultat annoncé de la délégation est déficitaire, mais les frais de structure s'élèvent à plus de 300 000 euros. Il y a un souci de valorisation des travaux. Certains sont au coût réel, d'autres au coût du bordereau de prix unitaire du contrat. Tout au moins, c'est ce qui est écrit.

Le fonctionnement de la régie et les travaux liés au contrat devraient être présentés clairement, séparément. Merci.

M. LEONETTI : Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Je vais être très rapide.

M. LEONETTI : Cela va contraster.

Mme DUMAS : Je savais que cela allait vous soulager. Non, simplement, au-delà de nos polémiques sur les tarifs et les baisses des tarifs, il faudrait quand même préciser que cette baisse-là vient avant tout de la baisse de la taxe de l'Agence de l'Eau, qui, elle, s'élève à - 16 %.

Il y a un chiffre qui n'a pas été cité dans le diaporama, et qui, moi, me choque, pour parler de l'eau, parce que je considère que l'eau est un bien commun de l'humanité. Il y a 2 milliards, dont 88 722 000 litres qui partent dans la nature. Il me semble que le point crucial et l'urgence à laquelle on doit répondre... D'ailleurs, cette eau est payée.

Pour faire encore diminuer le prix, je vous propose de combler ce déficit de fuite d'eau, qui est quand même très, très importante.

M. LEONETTI : Alors, bon, c'est court et c'est long, mais est-ce que l'eau est de bonne qualité ? La réponse est « oui ».

Oui, c'est vrai, vous avez raison, Madame MURATORE, au lieu de faire six contrôles, on en a fait cinq. Ils sont tous négatifs. On peut en faire sept la prochaine fois pour compenser le six, mais, franchement, ce type d'attaque sur une qualité de l'eau, dans laquelle il n'y a aucun problème sur tous les prélèvements, ni sur le plan physico-chimique, ni sur le plan bactériologique, c'est quand même, moi, ce que je regarde en premier. Y a-t-il un danger pour la population, quelconque, minime, à moyen terme, à long terme ? La réponse est « non ».

La deuxième question, c'est un peu compliqué, ça, cela baisse encore. Voilà. Cela baisse effectivement parce que nous obtenons de la part de l'Agence de l'eau, alors qu'elle prélève quand même, une réduction. Cette réduction, on pourrait faire des choix différents, mais on a fait le choix ensemble de faire baisser encore le prix. On aurait pu dire, après tout, à 1,50 euro, on va encaisser tout ça et on va voir comment on peut le gérer en régie. Non. Non. On a fait le choix de répercuter les bénéfices que l'on obtenait de la part de l'Agence de l'Eau, de les répercuter sur le contribuable.

Donc, ensuite, vous avez vu, là, les trois tiers. C'est sûr que sur l'assainissement et sur l'acheminement de l'eau, il y a quelques difficultés. Au passage, l'eau perdue n'est pas payée, puisqu'elle est perdue. Donc, elle n'est pas comptabilisée. Eh oui ! Il faut le savoir, ça, quand même. Si vous avez un compteur qui ne fonctionne pas et que vous avez à l'intérieur de votre jardin de l'eau qui fuit, vous le payez. Mais si vous perdez de l'eau avant votre compteur, vous ne le payez pas. Donc, ne racontez pas non plus des choses, dont vous savez très bien que le prix de l'eau n'est pas payé. Il est payé dans son acheminement, il n'est pas payé.

Après, les milliards de mètres cubes d'eau qui se perdent dans la terre, oui, il y a des milliards. Il pleut, des fois, et cela se perd dans la terre. Donc, ce n'est pas un argument. L'argument, c'est de regarder sur le plan national. On a un taux de renouvellement qui est presque le double du national. On a une situation en termes d'impayés qui est de l'ordre du 0,10, avec un système social, que je vais demander à Jacques GENTE de rappeler, parce qu'il est quand même exemplaire. Il permet évidemment, non seulement qu'il n'y ait pas de coupure d'eau, parce que ça, c'est déjà la loi, mais que, en même temps, les personnes qui ont des difficultés à payer l'eau, trouvent un secours efficace. Ce qu'on a prévu, c'est bien au-delà de ce que l'on rencontre.

Donc, OK, tout va très mal. L'eau est d'excellente qualité et elle est la moins chère de France. Voilà. Je sais bien qu'ici, ou même dans la ville, c'est un discours qui n'est pas bien entendu. Sauf que, de temps en temps, la ville d'Antibes est sollicitée par des villes voisines ou des villes en France, en disant : « Envoyez-nous votre contrat pour qu'on comprenne ». Au passage, Fréjus nous a demandé. C'est une bonne idée. En même temps, je suis sûr qu'il y aura une vigilance particulière sur le prix de l'eau à Fréjus. Donc, on regardera si le prix à Fréjus, qui est le double de celui d'Antibes, effectivement, pose un problème ou n'en pose pas. C'est un bon exemple, Fréjus, je trouve. C'est une ville analogue, pas analogue dans sa gestion, analogue dans le volume, dans la gestion financière de l'eau.

Donc, tous ces éléments-là, à un moment donné, Madame MURATORE, si vous voulez des explications, vous les demandez. Madame DUMAS, si vous voulez faire du débat anti-Véolia, vous pouvez le faire. Mais je n'ai pas toujours trouvé de ville dans laquelle, qu'elle soit gérée par quiconque, un prix de l'eau soit inférieur. Au fait, puisqu'on dit de temps en temps : « Oui, c'est les 120 premiers mètres cubes. » Rappelons d'abord que, puisque c'est les 120 premiers mètres cubes, tout le monde paie ces 120 premiers mètres cubes à 1,50 euro. Mais la vraie question, c'est de se dire : combien coûte le prix de l'eau moyen ? Moi, je suis dans un immeuble, et puis je ne veux pas de compteur individuel, ou bien le syndic ne l'a pas voté. Le maximum, c'est 2,50 euros. Ça veut dire que, comparé à la moyenne nationale, qui est autour de 3,60 ou 3,80 euros, comparé aux villes qui sont autour de nous, qui sont dans les mêmes tarifs, un 2,50, c'est encore une grosse baisse et une grosse diminution par rapport au reste.

Après, la consommation continue. Il y a des gens un peu pervers qui disent, dans la frange écologique de l'écologie profonde, comme on a aux États-Unis, qu'il faut faire payer très, très cher l'eau, parce que c'est une denrée utile. Donc, plus on la paie cher, plus les gens économisent. Effectivement, c'est pour cela d'ailleurs qu'il y a une progression dans les 120 premiers mètres cubes, puis une progression après jusqu'à un plafond, pour essayer de dissuader. Mais je reconnais que le prix de l'eau à Antibes n'est pas dissuasif. La plupart des gens se trouvent à une moyenne, quand ils sont en immeuble collectif, à payer leur eau à 2,2 euros, quand ils sont en immeuble collectif. Quand ils sont dans un très, très grand ensemble, ils paient 2,50, c'est le maximum.

Donc, lorsqu'on dit : « Vous dites 1,50, parce que vous voulez masquer le prix réel ». Le prix réel moyen, je vous le donne, et le prix maximum, je vous le donne aussi. Voilà.

Donc, il y a un moment où je n'ai plus d'arguments. Quand tout le monde vous demande comment on a fait, quand les grands hebdomadaires nationaux disent que c'est une démarche qui est remarquable sur le plan national, et qu'il n'y a qu'ici qu'on dit que c'est pas terrible, j'ai un peu tendance, de temps en temps, à regarder au-delà des remparts et à écouter ce qu'on dit au-delà des remparts, à la fois en critiques – cela peut arriver – et en compliments. Sur ce sujet-là, je n'ai pas encore trouvé de personnes à l'extérieur qui disent : « Qu'est-ce que vous vous êtes mal débrouillé sur le prix de l'eau et la qualité de l'eau à Antibes ! »

Donc, c'est le rapport annuel. Il y a un avis du Conseil municipal. Je vous propose le vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Contre ? Allez-y, contre. Vous proposiez la régie, toutes les deux. Qui s'abstient ? Une abstention, un vote contre.

Adoptée à la majorité par 40 voix POUR sur 43 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY – 1 abstention : Mme DUMAS).

21-2 - EAU POTABLE - PRODUCTION ET DISTRIBUTION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : Je devais donner la parole à Monsieur le Premier Adjoint, et, au passage, Adjoint aux Affaires sociales, et je l'ai oublié.

M. GENTE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais répondre très précisément à Madame MURATORE, parce qu'elle a posé des questions très précises également, notamment sur l'utilisation du fonds de solidarité, qui a été négocié avec Véolia. Donc, je vais vous faire un petit parallèle avant la nouvelle délégation et après la nouvelle délégation.

Pour répondre précisément à votre question, entre 2006 et 2017, il y a une moyenne de trois commissions par an, qui se sont réunies. À ces trois commissions, une moyenne de huit dossiers ont été examinés. Par contre, là où est la différence, et on peut peut-être le corroborer avec la baisse du prix de l'eau, c'est que le dossier moyen avant la nouvelle délégation de service public, on était amenés à rembourser 488 euros. Maintenant, le prix moyen est de 253 euros. Donc, ceci veut peut-être dire cela.

Le complément à votre question était de dire : peut-être que si le nombre de dossiers est identique mais si le remboursement est inférieur, le montant de l'allocation n'est pas totalement utilisé. On s'en est aperçu bien évidemment et on s'en est inquiété bien évidemment. Dès janvier 2014, une délibération du Conseil d'Administration du CCAS a pris la décision de dire : la moitié du fonds, puisqu'il n'est pas utilisé, va être transformé en chèques eau, c'est-à-dire en tickets eau, pour les 900 personnes, plus précisément les 878 personnes, qui touchent les minima sociaux et qui bénéficient des colis dans cette ville. Voilà comment est utilisé le fonds Véolia.

M. LEONETTI : Je me garderai de dire que c'est le meilleur contrat social de l'eau de France, parce que c'est la réalité. Mais comme j'ai perdu un certain nombre de crédibilité dans cette information, je laisse l'information brute, portée par Monsieur le Premier Adjoint. Alors, eau potable, production et distribution, délégation de service public, rapport annuel du délégataire, c'est la même chose.

C'est l'information au Conseil municipal. Il n'y a pas de remarque particulière et les interventions servaient pour les deux. L'information étant donnée, on passe à la délibération suivante.

21-3 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2016 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. CHIALVA : Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, pour ce qui est des actions de la régie municipale, l'année 2016 a été principalement marquée par :

- le rejet en mer en baisse de 63 % entre 2015 et 2016 ;
- la réalisation de 3,5 millions d'euros de travaux de renouvellement et de renforcement ;
- la signature du contrat d'agglomération, contrat d'aide pluriannuel avec l'Agence de l'Eau pour la période 2015-2019, 9 millions d'euros.

Ensuite, concernant les stations d'épuration, les actions marquantes 2016, menées par Véolia Eau et les services de la Ville, dans le cadre de nos contrôles ont été :

- l'extension des capacités épuratoires de la station d'épuration et gestion des débits de pluie ;
- l'inspection télévisuelle de l'émissaire ;
- le programme de renouvellement soutenu ;
- la nette amélioration des performances épuratoires.

Maintenant, je crois que l'on va vous faire une projection. M. Olivier BELTRAMO, Conseiller technique en Assainissement, Direction Réseaux Infrastructure.

M. LEONETTI : Oui. On vous écoute.

M. BELTRAMO : Après l'eau, l'assainissement. Conformément au Code général des Collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif doit être présenté au Conseil municipal chaque année. Les indicateurs techniques, financiers et de performance qu'il contient sont réglementaires. Ils doivent tous apparaître.

La particularité du service public d'assainissement collectif, comme Monsieur DUVERGER l'a dit tout à l'heure, c'est qu'il est géré, d'une part en régie municipale dotée de l'autonomie financière pour la collecte et le transport des eaux usées, et d'autre part en délégation de service public pour le traitement des eaux usées et la gestion des boues d'épuration. Pour une meilleure visibilité, une cohérence d'ensemble et une vision du service globale, les activités de ces deux modes de gestion sont comprises dans un seul et unique rapport annuel, rapport qui a été par ailleurs présenté la semaine dernière en Commission consultative des services publics locaux.

Je vais commencer par les actions et les réalisations de la régie en 2016. Les deux principaux faits marquants, c'est une baisse de plus de 60 % des rejets annuels au milieu naturel par temps de pluie. C'est lié d'une part à une baisse sensible de la pluviométrie en 2016, et d'autre part, on peut l'associer également aux importants travaux de réfection du système de collecte qui ont été réalisés, et à l'optimisation des systèmes de régulation hydrauliques mis en œuvre. D'importantes campagnes de mesures ont été également menées sur tous les réseaux du système de collecte, afin de vérifier que ces réseaux soient aptes à répondre aux enjeux démographiques et environnementaux futurs de la collectivité.

Les équipes dédiées au contrôle et à la mise en conformité des raccordements des usagers au réseau ont été également fortement mobilisées en 2016, avec près de 5 kilomètres de réseau public qui ont été inspectés, qui ont donné lieu à 88 contrôles de conformité. Cette activité a été renforcée par des dispositifs réglementaires qui ont été adoptés en 2015, notamment l'application de pénalités pour les défauts de raccordement.

Alors, un fait marquant également de l'année 2016 a été la signature avec l'Agence de l'Eau d'un important contrat de financement, des actions et des opérations liées à la réduction des impacts environnementaux du système d'assainissement par temps de pluie, et la promotion des actions en faveur d'une gestion durable et performante des services d'assainissement collectif. C'est, en tout, 33 millions d'euros investis sur la période 2015-2019. Alors, je ne l'ai pas précisé, c'est en partenariat avec la commune de Biot et avec l'aval de la Préfecture des Alpes-Maritimes. C'est près de 9 millions d'euros d'aides attribuées par l'Agence de l'Eau. C'est un contrat. Il est donc assorti d'engagements de la collectivité en termes d'amélioration du système d'assainissement. Ce contrat, qu'on appelle le contrat d'agglomération, il finance notamment les importants travaux de renforcement des réseaux de la régie, établis dans le programme annuel, qui concernent trois principaux bassins de collecte, et également la station d'épuration, avec une aide accordée pour le traitement des débits excédentaires de temps de pluie de la station d'épuration. Ce sont les travaux neufs qui sont intégrés pour l'augmentation des capacités de traitement de l'usine. Donc, pour le système de collecte, c'est près de 10 millions d'euros de travaux, qui sont aidés à hauteur de 5 millions, soit près de 50 % d'aides. C'est donc un taux particulièrement avantageux, qui est disponible grâce à cette signature de contrat.

D'autres actions seront également mises en œuvre dans le cadre de ce contrat d'agglomération : la mise en place de nouveaux points de mesures d'auto-surveillance, et également le lancement d'études sur l'optimisation des filières de gestion des boues, et l'optimisation énergétique du système d'assainissement. C'est notamment un projet de valorisation thermique des eaux usées, qui est à l'étude, qui pourrait être mis en œuvre dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Marena Lacan, et la piscine.

Voilà, là, c'est un résumé du programme de renforcement des réseaux. Donc, 2016 a été particulièrement l'occasion d'avancer sur les travaux de réfection du bassin de collecte du Laval. Alors, le Laval, c'est un gros réseau gravitaire, le plus important de la commune, qui va du centre commercial Carrefour au square Albert ler, où il y a le poste de relevage llette, donc, un enjeu très important. On en est dans la dernière phase de mise en œuvre du programme de renforcement des réseaux. Alors, justement, on y revient rapidement pour vous montrer les zones où nous allons intervenir au niveau de la régie pour les années 2017-2018, à hauteur justement du centre commercial Carrefour. Il va y avoir d'importants travaux de dévoiement du réseau sur le chemin de Saint Claude, que l'on voit apparaître maintenant, en 2017 et en 2018. En 2018, on finira ce bassin de collecte par le chemin des Combes.

Le bassin de collecte Fontonne est également concerné par ces importants travaux. En 2016, des travaux de réhabilitation du réseau public, qui est situé sous l'hôpital, ont été réalisés. L'objectif à présent est de dévoyer tous ces effluents sur un nouveau réseau que l'on va construire sur le chemin des Quatre Chemins, l'objectif étant de justement limiter les apports d'eaux usées sur les réseaux superposés aux vallons d'eaux pluviales, qui sont vecteurs d'eaux claires parasites infiltrées.

Pour la station d'épuration, cette fois, les faits marquants, ce sont effectivement une amélioration considérable des performances d'épuration en 2016, donc largement supérieures aux seuils réglementaires fixés, avec des performances épuratoires qui vont jusqu'à 92 % pour le paramètre de référence (DBO 5), la valeur réglementaire étant de 80 %.

On note également une réduction des débits admis en entrée d'usine, principalement associée à la baisse de la pluviométrie. Le délégataire a entrepris une inspection contractuelle de l'émissaire en mer, qui a conclu notamment au bon état de l'ouvrage, même si certaines buses de diffusion sont quelque peu obstruées, et surtout l'absence d'impacts environnementaux et d'impacts sur la faune et la flore, qui sont riches à ses abords.

Un respect du programme de renouvellement, qui est fixé contractuellement, avec un engagement de réalisation, qui a été soutenu sur les différentes filières de traitement, et la mise en œuvre de nouveaux ouvrages de dégrillage et de compactage.

Conformément au contrat de délégation qui a été signé entre la ville d'Antibes et le délégataire, les travaux d'extension des capacités épuratoires de la station se sont poursuivis en 2016. On le voit là. En 2017, donc, ça y est, le bâtiment d'exploitation, l'extension est construite, les équipements sont installés. Les premiers équipements avaient été installés en 2016. On voit le nouveau traitement biologique, qui va être mis en œuvre sur l'usine de traitement. Dans l'usine existante également, il y a eu des travaux d'adaptation, qui sont liés justement à l'augmentation des performances épuratoires de l'usine d'épuration.

Actuellement, le planning contractuel, qui a été intégré au contrat de délégation, est respecté. En 2016, il y a eu une grosse avancée des travaux de construction. Au mois de septembre 2017, le 12 septembre dernier, il y a eu une visite de constat d'achèvement des travaux qui s'est tenue. Maintenant, les premiers ouvrages vont pouvoir être mis en eaux et les équipements commencer à tourner, pour une mise en service contractuelle qui est prévue au 31 décembre 2018.

Alors, concernant le coût de l'assainissement collectif, au 1^{er} janvier 2017, on note une baisse importante des tarifs de la part collective, donc la part régie, pour les deux tranches de consommation, de près de 17 %. Cette baisse-là est rendue possible grâce à une subvention exceptionnelle qui a été versée par l'Agence de l'Eau, qui n'était pas prévue, pour le traitement des débits excédentaires de temps de pluie. Ce qui a été convenu, c'est de faire bénéficier les usagers du service de la totalité de cette recette exceptionnelle, et, par ailleurs, en la lissant sur la période 2017-2022, pour que cette baisse soit pérenne jusqu'à 2022, à la fin du contrat de délégation.

Donc, 17 % de baisse sur la part collective, c'est entre 7 et 10 % de diminution du prix de l'assainissement.

Pour la facture 120 mètres cubes, qui reste la référence, uniquement pour la part « assainissement », au 1^{er} janvier 2016, elle était de 83 euros TTC et elle passe à 77 euros TTC.

Voilà. Je vous remercie pour votre attention.

M. LEONETTI : Alors, sur ce sujet, j'ai les deux mêmes interventions. Non ? Madame MURATORE.

Mme MURATORE : Oui, merci. Peu de choses sur la partie en régie qui fonctionne bien. Toutefois, pouvez-vous nous donner des informations sur les problèmes du poste de relevage de l'Illette, qui devait théoriquement améliorer le fonctionnement hydraulique ? D'où vient ce problème ? D'un défaut de conception ? De l'entreprise qui a réalisé les travaux ? Des travaux sont maintenant nécessaires. À qui incomberont les frais de ces travaux ?

Il est question de l'extension du réseau, ce qui est très positif. Le plan pluriannuel de raccordement devrait être joint à ce dossier. Il y aurait environ 250 installations autonomes en zone d'assainissement collectif. Le délai de raccordement étant de deux ans, quelles mesures sont prises vis-à-vis de ces usagers ? Il semblerait que les pénalités prévues ne soient pas encore appliquées. C'est bien de détecter les raccordements non conformes, mais, ensuite, il faut qu'ils soient mis en conformité. Or seuls 21 ont été mis en conformité sur les 52 non conformes. Certes, les usagers disposent de deux ans, mais il faudrait alors disposer du bilan plusieurs années pour suivre la mise en conformité.

Malgré une nette amélioration, il y a encore des problèmes de rejet du pluvial vers le réseau des eaux usées, ce qui entraîne des non-conformités. Là aussi, un planning pluriannuel sur le réseau pluvial serait nécessaire.

Sur la partie usine, le traitement, encore beaucoup d'eaux usées non traitées, rejetées au milieu naturel. Cet indice n'est pas bon. Où en sont les travaux de compartimentation, qui devraient éviter, sinon au moins réduire fortement ce problème ? Ils sont indiqués terminés au premier semestre 2017. Certes, c'est le rapport 2016, mais on peut peut-être savoir si ces travaux sont terminés.

On nous annonce une seule non-conformité, mais en dehors des situations exceptionnelles. Ce serait bien de savoir combien de situations exceptionnelles. Pourquoi ces situations perdurent ? Quelle incidence sur les rejets en milieu naturel ? Comme il n'y a qu'une seule non-conformité, la conclusion, c'est que l'usine est conforme, mais aucune indication sur cette non-conformité.

Par ailleurs, nous constatons – et c'est écrit – qu'un nombre important de non-conformes sont hors du domaine de traitement garanti. Mais, apparemment, il suffit de négocier, tout va bien, et aucune précision sur les mesures prises pour que cela ne se reproduise plus. D'ailleurs, la notation est de 100 % sur ce critère, malgré -je cite encore - « des rejets dépassant les seuils limites voire rédhitoires ».

En ce qui concerne le polymère, le délégataire devrait quand même connaître la consommation réelle, même si le compteur présente un défaut. Ça ne fait pas très sérieux.

Enfin, un point très positif, le lavage des sables par de l'eau industrielle et leur réutilisation par la Ville. Quoiqu'il est dit « à terme », donc, on ne sait pas quand. Mais, quant à l'utilisation des eaux traitées, beaucoup reste à faire pour économiser la ressource et ne pas laver les rues et arroser les espaces verts avec de l'eau potable.

Qu'en est-il de l'appel à projets de l'ADEME, auquel il nous avait été dit que la Ville avait répondu ? Rien dans le rapport là-dessus.

Les boues continuent à traverser la France, ce serait bien d'avoir une unité de compostage dans le département.

Le compte résultat est toujours déficitaire, toutefois divisé par deux par rapport à 2015. Mais, là encore, le fonctionnement et les travaux sont mêlés. Les contributions des services centraux se stabilisent, alors qu'elles avaient fortement augmenté en 2015.

Les pertes sur créances irrécouvrables ont fortement diminué, comme pour l'eau, mais ce chiffre ne correspond pas. Avec l'eau, il y a 28 dossiers et 26 acceptés, et, sur l'assainissement, seulement 19 dossiers. Le nombre de dossiers, par contre, est en forte augmentation par rapport à 2015.

Sur les tickets eau, Monsieur GENTE nous a répondu, merci.

Toujours pas de véritable enquête de satisfaction. Le taux de réclamation est calculé à partir des courriers de réclamation. Pourtant, un des critères est l'existence d'une mesure de satisfaction de la clientèle, ce qui est d'ailleurs aussi obligatoire pour les certifications ISO.

Vous avez fait le choix pour l'assainissement d'appliquer une baisse plus importante pour une consommation supérieure à 120 mètres cubes, donc à l'inverse de la tarification que, pourtant, vous appelez sociale.

Donc, plus on consomme, moins on paie en termes d'assainissement. Nous rappelons notre opposition à cette nouvelle tarification. Merci.

M. LEONETTI : C'est intéressant, quand même. Vous avez un discours un peu différent sur l'assainissement. Au fond, quand on défend le prix au-dessous de 120 mètres cubes d'eau à un tarif bas et on l'augmente par la suite, vous trouvez que c'est une mauvaise formule. Quand on fait l'inverse sur l'assainissement pour compenser partiellement ce que vous dénoncez au-delà de 120 mètres cubes, vous trouvez que c'est une mauvaise idée aussi. Donc, finalement, on a toujours une mauvaise idée. Voilà.

Comme c'est plus des affirmations que des questions, vous me permettez de ne pas y répondre, et puis, vous transmettez votre discours à l'Administration, qui vous répondra point par point.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3.

Adoptée à la majorité par 40 voix POUR sur 43 (3 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS).

21-4 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : C'est la même chose. Donc, je considère que le Conseil est informé.

MADAME CARINE CURTET

28-1 - PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL OUEST 06 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT INTER COLLECTIVITÉS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : C'est intéressant, parce que c'est une démarche ouest globale. Carine CURTET a la parole.

Mme CURTET : Donc, la commune était engagée dans un Plan climat énergie territoire avec cinq autres collectivités, trois EPCI et deux autres communes.

Depuis quelque temps, pour les communes de plus de 50 000 habitants, il n'y a plus d'obligation d'adhérer à ce type de démarche.

Donc, il s'agit d'une convention pour rééquilibrer les participations financières et de gestion du PCET. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant numéro 1 à la convention de partenariat, ainsi que l'ensemble des actes inhérents à son exécution.

M. LEONETTI : Front de Gauche, Madame DUMAS.

Mme DUMAS : Oui, très rapidement, cette délibération concerne en effet, comme vous l'avez dit, essentiellement les chargés de mission et des nouvelles répartitions de charges. Je n'ai rien à dire à ce sujet-là et je suis favorable à cette convention.

Simplement, je voudrais quand même souligner une action du PCET, qui est une prérogative normalement, qui est d'engager le parc de logements existants vers la sobriété et l'efficacité énergétique. Il me semble que le PCET prend toute sa valeur là-dedans, parce que le démantèlement de la loi de transition énergétique nous promet des mauvaises choses à ce sujet-là, et je crois que le PCET a besoin d'être extrêmement volontaire sur ce type de politique.

M. LEONETTI : On n'est pas défavorable. En même temps, ce que je trouve qui est positif, c'est que ce soit quand même trois agglomérations qui se réunissent pour travailler sur un sujet. Vous aurez, dans les semaines et dans les mois qui viennent, un certain nombre d'initiatives qui seront prises par les trois agglomérations. Lorsqu'elles peuvent travailler ensemble sur les transports, sur les pistes cyclables, sur des positionnements sur...et cela se fera par une inauguration d'une décision commune sur la mise en place des bornes de recharge sur tout l'ouest du département.

Donc, sur le plan climat énergie, autorisation de signature, qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

28-2 - DISTRIBUTION DU GAZ - REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE TRANSPORT DE GAZ ET DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ, ET SUR DES CANALISATIONS PARTICULIÈRES DE GAZ - ADOPTION

Mme CURTET : Il s'agit de voter une redevance pour l'occupation provisoire des transports de gaz. Cela existe déjà actuellement pour les installations pérennes. Cela n'existait pas pour les situations de travaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public, et de fixer le montant par application au taux maximum, dès que la présente délibération sera exécutoire.

M. LEONETTI : Pas d'intervention. Pas de vote contre.

Adoptée à l'unanimité.

28-3 - GAZ - DISTRIBUTION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LEONETTI : C'est une information sur la délégation de service public du gaz.

Mme CURTET : Tout à fait, c'est juste une information, et vous avez le rapport que vous pouvez consulter. Il s'agit donc de prendre acte du rapport annuel de GDF.

M. LEONETTI : Merci. Information connue du Conseil.

28-4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RENOUELEMENT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS - MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

M. LEONETTI : C'est là que Madame DUMAS voulait intervenir. On va vous faire intervenir, Madame DUMAS ! Madame CURTET.

Mme CURTET : Alors, il y avait une déclaration d'intérêt général, qui a été déposée par le SIAQUEBA, et qui a expiré en mai 2017.

Un gros travail d'état des lieux et de prospective sur les dix prochaines années a été développé, et il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de déclaration d'intérêt général pour l'entretien et la restauration de la Brague, et de prendre acte que cette déclaration d'intérêt sera mise à enquête publique prochainement sur la commune d'Antibes.

M. LEONETTI : Ça ne vous va pas, ça. Qu'est-ce que vous voulez ?

Intervention de Mme DUMAS hors micro.

M. LEONETTI : Quand est-ce que vous voulez intervenir ?

Mme DUMAS : C'est plus sur le rapport annuel global du SIAQUEBA que sur cette spécificité, cette délibération qui est quand même très spécifique.

M. LEONETTI : Bon, d'accord, alors intervenez comme vous voulez. Voilà !

Mme DUMAS : Merci.

Mme CURTET : Je reprends.

28-5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2016 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CURTET : La prochaine délibération concerne le rapport annuel du SIAQUEBA, dans lequel on note toujours les points positifs et tout le travail qui a été mené. On peut parler plus précisément de l'évolution future du SIAQUEBA et probable dans le cadre de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), à savoir qu'il va falloir décider de l'avenir du SIAQUEBA.

À ce jour, un scénario a été retenu par la CASA de la dissolution du SIAQUEBA fin 2017 et du transfert de ses missions au SMIAGE (Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau). Il est demandé au Conseil de prendre acte du rapport annuel.

M. LEONETTI : Alors, la première, il fallait la voter. Voulez-vous intervenir sur celle où l'on vote ou pas ?

Intervention de Mme DUMAS hors micro.

M. LEONETTI : Alors, la 28-4, personne n'est contre, ni ne s'abstient. Adopté à l'**unanimité**.

L'autre, la 28-5, c'est une information du Conseil municipal, SIAQUEBA. Voulez-vous intervenir là ?

Mme DUMAS : S'il vous plaît.

M. LEONETTI : Allez-y.

Mme DUMAS : Je constate d'ailleurs que les travaux post-crue ont essentiellement été réalisés sur la Valmasque et le Fugueiret, et que le rapport en question est très pédagogique et très clair sur la naissance des eaux ruisselantes, qui viennent bien d'ici, et qui sont arrivées évidemment par la Brague. Il y a simplement une question que j'avais à poser. Il y a une absence totale d'explication sur la reconstruction immédiate et à l'identique du pont que l'on appelle « le pont de Harkis » – je ne sais pas si c'est son vrai nom – sur la Valmasque. Pourquoi ce pont a-t-il été refait à l'identique, alors qu'il a été diagnostiqué comme source principale d'embâcle ?

Madame CURTET en a parlé, j'ai vu dans la presse il y a quelques jours que le Conseil municipal de Biot avait voté la dissolution du SIAQUEBA. Moi, je dois dire que cela m'inquiète, parce qu'il me semble que c'était un outil efficace, qui travaillait bien, qui rendait compte de ses travaux. Est-ce qu'on va se priver d'un outil efficace pour un sujet crucial pour notre commune et pour la Communauté d'agglomération. Je trouve que c'est un peu inquiétant.

M. LEONETTI : Non, il ne faut pas s'inquiéter. C'est un simple problème de transfert de compétences. La compétence inondation, au 1^{er} janvier 2018, elle passe aux agglomérations. Donc, on peut s'en émouvoir. On peut dire que c'est dommage, parce qu'il y avait des syndicats qui fonctionnaient bien. Le SIAQUEBA en était un. Néanmoins, il y a quelque chose qui s'impose à nous. Je dirais même qu'on a anticipé une partie de ces compétences compte tenu des événements d'octobre il y a deux ans.

Donc, dans ce contexte-là, il y a un transfert obligatoire des compétences. Le transfert, il est à la CASA.

Ensuite, il y a une création qui est le SMIAGE. Il n'est pas idiot de réfléchir non plus en agglomération mais en bassin, en bassin de rivière. Donc, il y a une partie dans le SMIAGE et il y a une partie que la Communauté d'agglomération va transférer au SMIAGE, comme toutes les autres agglomérations, et comme la Métropole va le faire, pour essayer d'avoir une vision globale des crues, des difficultés et des travaux qu'il y a à faire, chaque travaux incombant à chaque agglomération. Donc, effectivement, ce n'est pas : « Je dissous et je fais disparaître ». C'est : la compétence passe à une instance intercommunale. Voilà.

C'était une information du Conseil municipal.

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - ENVIRONNEMENT - RÉALISATION DU DOCOB NATURA 2000 - ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LÉRINS » - AUTORISATION DE CANDIDATURE ET DE SIGNATURE

M. GILLI : Monsieur le Maire, chers collègues, presque toutes les informations utiles pour le bon déroulé de notre vote se trouvaient dans l'intitulé. Donc, je vais essayer d'être le plus bref possible, et vous rappeler très simplement que la zone Natura 2000 s'étend des côtes de Villeneuve-Loubet pour la partie maritime, jusqu'aux environs de Cannes, et comprend comme partie terrestre nos propriétés antiboises du Bois de la Garoupe, du Fort Carré, mais aussi les îles de Lérins et les côtes rocheuses du Cap d'Antibes.

Alors, le document d'objectifs ayant continué à être amendé ces dernières années, aujourd'hui, il nous reste, dans le cadre de la réalisation de ce DOCOB à mener régulièrement, à conventionner avec l'État sur ces contrats Natura 2000 et ces appels à projets.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à postuler et à candidater sur les programmes et actions permettant la réalisation du DOCOB et à signer tout acte subséquent à intervenir.

M. LEONETTI : Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

38-2 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE COOPÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI INTERSITES DES MOUILLAGES DES GRANDES UNITÉS DE PLAISANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI : La délibération est portée par Matthieu GILLI, qui la résume, et Madame DUMAS fait sa dernière intervention de la séance.

M. GILLI : Voilà un cas particulier qui permet d'imager le propos de la délibération précédente, avec la mise en évidence de l'impact de la très grande plaisance et de la grande plaisance, d'ailleurs, sur les habitats marins, et la nécessité de mettre en place des actions de préservation de ces milieux. Donc, nous souhaitons nous associer par une convention à la Métropole Nice Côte d'Azur, qui gère un site Natura 2000 au droit du Cap Ferrat, à la communauté d'agglomération de la Riviera française, qui gère le site Natura 2000 du Cap Martin, sous l'égide de l'Agence française de la biodiversité, afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération relative à la mise en place d'un suivi intersites des mouillages de ces grandes unités de plaisance.

M. LEONETTI : Madame DUMAS, des grands bateaux qui polluent. Vilains milliardaires.

Mme DUMAS : Voilà, je ne voulais pas commencer par parler de l'ISF, qui allait sortir les yachts, mais vous me poussez à ça. Non, j'interviens juste pour montrer quand même l'intérêt qu'on porte aux délibérations de Monsieur GILLI, même s'il a la malchance de toujours les présenter en dernier et à une heure tardive.

Non, simplement, on en a discuté déjà un petit peu tout à l'heure, je suis évidemment favorable à ce projet de convention, mais j'ai constaté simplement cet été que beaucoup de bateaux étaient ancrés à l'extérieur du port, entre autres vers le Fort Carré.

Donc, je me pose la question de savoir si l'impact des mouillages extérieurs au port, va être aussi étudié.

M. LEONETTI : Monsieur GILLI.

M. GILLI : C'est le propos. C'est le sujet. En fait, Natura 2000, c'est le croisement de la préservation de l'intérêt économique des activités qui font l'usage de la mer qu'on connaît aujourd'hui, et que vous avez pu constater de par la présence de ces grandes, voire très grandes, unités le long de nos côtes.

Alors, pour entrer dans le détail au niveau d'Antibes, c'est devant les remparts ou dans la rade du Golfe-Juan, qui sont de grands herbiers de posidonie.

Justement, pour continuer à favoriser, par rapport à son intérêt économique, la venue de cette grande plaisance devant nos côtes, sans toutefois hypothéquer la préservation de notre patrimoine naturel sous-marin et ces herbiers de posidonie, on vous propose donc aujourd'hui de voter pour permettre à Monsieur le Maire de se rapprocher de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Riviera française, sous l'égide de l'Agence française de la biodiversité, pour inventer un système, afin de ménager cette activité économique et la préservation des herbiers de posidonie.

M. LEONETTI : Ne peut-on pas les faire payer comme s'ils étaient dans le port, quand ils mouillent dans nos eaux territoriales ? Non ? Donc, cette délibération correspondant à l'attente de chacun et à la préoccupation légitime de la saturation de notre rivage par des grandes unités.

On passe au vote. Personne n'est contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

M. LEONETTI : Je vous souhaite un bon match.

La séance est levée à 20 heures.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA